



PROPULSER **UNE CROISSANCE** DURABLE



REVUE DU **DEUXIÈME TRIMESTRE** 2022





Le chemin de fer de l'Amérique du Nord

Le CN présente ses résultats du deuxième trimestre

Les résultats records reflètent l'amélioration de la performance opérationnelle et une forte croissance du chiffre d'affaires

MONTREAL, le 26 juillet 2022 – Le CN (TSX : CNR) (NYSE : CNI) a annoncé aujourd'hui ses résultats financiers et d'exploitation pour le deuxième trimestre terminé le 30 juin 2022. La performance financière s'est améliorée sur 12 mois, avec un bénéfice par action (BPA) dilué rajusté record de 1,93 \$ CA, en hausse de 30 %. ¹⁾ Pour la période correspondante, la Compagnie a déclaré un BPA dilué de 1,92 \$ CA, en hausse de 32 %. Le CN a également affiché une solide performance d'exploitation grâce à l'amélioration d'indicateurs de mesure clés, comme la performance des trains au point d'origine, la vitesse des wagons, le temps de séjour et un rendement du carburant record, ce qui a permis de réduire le ratio d'exploitation.

« Je suis fière de notre équipe de cheminots et satisfaite de notre excellente performance ce trimestre. Notre équipe veille au bon fonctionnement du réseau, en améliorant les niveaux de service pour nos clients, en augmentant la vitesse et en générant de solides résultats financiers. Nous nous préparons à un automne fort occupé et nous sommes en bonne position pour réaliser nos perspectives financières pour 2022. »

– Tracy Robinson, présidente-directrice générale du CN

Points saillants des données financières et d'exploitation

Comparaison du deuxième trimestre de 2022 et du deuxième trimestre de 2021

- Produits d'exploitation records de 4 344 M\$ CA, soit une hausse de 746 M\$ CA, ou 21 %.
- Bénéfice d'exploitation record de 1 769 M\$ CA, soit une hausse de 28 %, et bénéfice d'exploitation rajusté record de 1 781 M\$ CA, soit une hausse de 29 %. ¹⁾
- Le BPA dilué s'est établi à 1,92 \$ CA, soit une augmentation de 32 %, et le BPA dilué rajusté record s'est établi à 1,93 \$ CA, soit une augmentation de 30 %. ¹⁾
- Le ratio d'exploitation (défini comme les charges d'exploitation sous forme de pourcentage des produits d'exploitation) s'est établi à 59,3 %, soit une amélioration de 2,3 points, et le ratio d'exploitation rajusté a atteint 59,0 %, soit une amélioration de 2,6 points. ¹⁾
- Les flux de trésorerie disponibles pour les six premiers mois de 2022 se sont établis à 1 568 M\$ CA, comparativement à 1 280 M\$ CA pour la période correspondante de 2021. ¹⁾
- Taux de fréquence des blessures ³⁾ – hausse de 43 % et taux d'accidents ⁴⁾ – diminution de 24 %.
- Vitesse des wagons (wagons-milles par jour) – amélioration de 2 % et temps de séjour (ensemble du réseau, en heures) – amélioration de 6 %.
- Rendement du carburant – amélioration de 4 % pour atteindre 0,838 gallon US de carburant de locomotive consommé par 1 000 tonnes-milles brutes (TMB), soit un record.
- Pour le mois de juin, la performance des trains au point d'origine (défini comme le pourcentage de l'heure de départ réelle du train par rapport à l'heure de départ prévue dans certains triages) a atteint 91 %, soit une amélioration de 14 %, comparativement à 80 % pour la période correspondante de 2021.

Perspectives financières réaffirmées pour 2022 ²⁾

Le CN maintient ses perspectives pour 2022, qui prévoit l'atteinte d'une croissance du BPA dilué rajusté d'environ 15 % à 20 % en 2022. ¹⁾ Le CN continue de viser un ratio d'exploitation inférieur à 60 % pour 2022, ainsi qu'un rendement du capital investi (RCI) avoisinant les 15 %. ¹⁾ Le CN vise aussi des flux de trésorerie disponibles se situant entre 3,7 G\$ CA et 4,0 G\$ CA pour l'exercice 2022. ¹⁾

Produits d'exploitation, volumes de trafic et charges du TR2 2022

Pour le deuxième trimestre de 2022, les produits d'exploitation se sont chiffrés à 4 344 M\$ CA, soit une augmentation de 746 M\$ CA, ou 21 %, par rapport à la période correspondante de 2021. L'augmentation s'explique surtout par la hausse des taux du supplément carburant applicables, les hausses des tarifs marchandises, l'accroissement des volumes d'exportation de charbon canadien transitant par les ports de la côte ouest, l'accroissement des volumes de céréales

américaines et les répercussions positives de la conversion du dollar CA plus faible, facteurs partiellement contrebalancés par la baisse considérable des volumes d'exportation de céréales canadiennes.

Les tonnes-milles commerciales (TMC), qui mesurent le poids et la distance des marchandises transportées par le CN, ont augmenté de 2 % par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. Les produits marchandises par TMC ont augmenté de 19 % par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui s'explique principalement par la hausse des taux du supplément carburant applicables, les hausses des tarifs marchandises et les répercussions positives de la conversion du dollar canadien plus faible.

Les charges d'exploitation pour le deuxième trimestre de 2022 ont augmenté de 16 % pour s'établir à 2 575 M\$ CA, ce qui s'explique principalement par la hausse des prix du carburant et par l'incidence négative de la conversion du dollar canadien plus faible, facteurs partiellement neutralisés par la diminution de l'effectif moyen.

1) Mesures de calcul non conformes aux PCGR

Le CN présente ses résultats financiers selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) aux États-Unis. Le CN peut également utiliser des mesures de calcul non conformes aux PCGR dans le présent communiqué, qui ne sont pas définies de façon normalisée en vertu des PCGR, notamment le bénéfice net rajusté, le bénéfice par action rajusté, le bénéfice d'exploitation rajusté et le ratio d'exploitation rajusté (désignées les mesures de la performance rajustées) et les flux de trésorerie disponibles. Ces mesures de calcul non conformes aux PCGR peuvent ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés. Pour obtenir de plus amples renseignements sur ces mesures de calcul non conformes aux PCGR, y compris un rapprochement avec les mesures financières conformes aux PCGR les plus directement comparables, se reporter à la section d'information supplémentaire ci-jointe, Mesures de calcul non conformes aux PCGR.

Les perspectives financières relatives au BPA dilué rajusté ²⁾, au RCI ²⁾ et aux flux de trésorerie disponibles ²⁾ du CN pour l'ensemble de l'exercice excluent certains rajustements, qui devraient être comparables à ceux apportés au cours d'exercices précédents. Toutefois, la direction ne peut pas quantifier individuellement de façon prospective l'incidence de ces éléments sur le BPA, le RCI ou les flux de trésorerie disponibles car ces éléments, qui pourraient être importants, sont difficiles à prévoir et pourraient fluctuer considérablement. Par conséquent, le CN ne fournit pas de mesure de calcul conforme aux PCGR correspondante ni de rapprochement pour le BPA dilué rajusté, le RCI ou les flux de trésorerie disponibles prévus.

2) Énoncés prospectifs

Certains énoncés contenus dans le présent communiqué constituent des « énoncés prospectifs » au sens de la *Private Securities Litigation Reform Act of 1995* des États-Unis et en vertu des lois canadiennes sur les valeurs mobilières, de même que les énoncés, fondés sur l'évaluation et les hypothèses de la direction et accessibles au public portant sur le CN. Ces énoncés, de par leur caractère prospectif, impliquent des risques, des incertitudes et des hypothèses. Le CN prévient que ses hypothèses pourraient ne pas s'avérer et qu'en raison de la conjoncture économique actuelle, ces hypothèses, qui étaient raisonnables au moment où elles ont été formulées, comportent un degré plus élevé d'incertitude. Les énoncés prospectifs peuvent se reconnaître à l'emploi de termes comme « croit », « prévoit », « s'attend à », « présume », « perspective », « planifie », « vise » ou d'autres termes semblables.

Les énoncés prospectifs ne constituent pas des garanties de rendement futur et impliquent des risques, des incertitudes et d'autres éléments susceptibles de modifier, de façon importante, les résultats, le rendement ou les réalisations réels du CN par rapport aux perspectives ou aux résultats, au rendement ou aux réalisations futurs contenus implicitement dans ces énoncés. Par conséquent, il est conseillé aux lecteurs de ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs. Les facteurs de risque importants qui pourraient influencer sur les énoncés prospectifs dans le présent communiqué comprennent, sans en exclure d'autres, la conjoncture économique et commerciale en général, y compris les facteurs ayant des répercussions sur les chaînes d'approvisionnement mondiales comme les pandémies et les conflits et tensions géopolitiques; la concurrence dans le secteur; la variabilité des taux d'inflation, de change et d'intérêt; les variations de prix du carburant; les nouvelles dispositions législatives et (ou) réglementaires; la conformité aux lois et règlements sur l'environnement; les mesures prises par les organismes de réglementation; l'augmentation des charges relatives à l'entretien et à l'exploitation; les menaces à la sécurité; la dépendance à l'égard de la technologie et les risques de cybersécurité connexes; les restrictions au commerce ou les modifications aux ententes de commerce international; le transport de matières dangereuses; les différents événements qui pourraient perturber l'exploitation, y compris les barrages illégaux sur les réseaux ferroviaires et les événements naturels comme les intempéries, les sécheresses, les incendies, les inondations et les tremblements de terre; les changements climatiques; les négociations syndicales et les interruptions de travail; les réclamations liées à l'environnement; les incertitudes liées aux enquêtes, aux poursuites ou aux autres types de réclamations et de litiges; les risques et obligations résultant de déraillements; l'échéancier et la réalisation des programmes de dépenses en immobilisations; de même que les autres risques décrits de temps à autre de façon détaillée dans des rapports déposés par le CN auprès des organismes de réglementation du commerce des valeurs mobilières au Canada et aux États-Unis. On pourra également trouver une description des principaux facteurs de risque pour le CN dans la section *Rapport de gestion* des rapports annuels et intermédiaires du CN ainsi que dans la Notice annuelle et le formulaire 40-F déposés par la Compagnie auprès des organismes de réglementation du commerce des valeurs mobilières au Canada et aux États-Unis et qui sont accessibles sur le site Web du CN.

Les énoncés prospectifs sont fondés sur l'information disponible à la date où ils sont formulés. Le CN ne peut être tenu de mettre à jour ou de réviser les énoncés prospectifs pour tenir compte d'événements futurs ou de changements de situations ou de prévisions, à moins que ne l'exigent les lois applicables sur les valeurs mobilières. Si le CN décidait de mettre à jour un énoncé prospectif, il ne faudrait pas en conclure que le CN fera d'autres mises à jour relatives à cet énoncé, à des questions connexes ou à tout autre énoncé de nature prospective.

3) Par 200 000 heures-personnes, selon les critères de divulgation de la *Federal Railroad Administration* (FRA).

4) Par million de trains-milles, selon les critères de divulgation de la FRA.

Principales hypothèses de 2022

Le CN a formulé un certain nombre d'hypothèses relatives à l'économie et au marché au moment d'établir ses perspectives pour 2022. La Compagnie prévoit que la production industrielle nord-américaine de cette année connaîtra une augmentation se situant dans le milieu d'une fourchette de croissance à un chiffre et s'attend à ce que le nombre de mises en chantier d'unités résidentielles aux États-Unis soit de l'ordre d'environ 1,6 million d'unités. En outre, la Compagnie prévoit que les ventes de véhicules automobiles aux États-Unis soient de l'ordre d'environ 15,5 millions d'unités. Pour la

Communiqué

campagne agricole 2021–2022, la récolte céréalière au Canada a été inférieure à sa moyenne triennale tandis que celle aux États-Unis a correspondu à la moyenne triennale du pays. La Compagnie prévoit que la récolte céréalière 2022–2023 au Canada sera supérieure à la moyenne triennale (ou qu'elle correspondra à la moyenne triennale si on exclut la récolte plus faible de 2021–2022) et que la récolte céréalière 2022–2023 aux États-Unis correspondra à la moyenne triennale. Le CN présume qu'en 2022, le total des TMC se situera dans le bas d'une fourchette de croissance à un chiffre par rapport à 2021. Le CN présume que les prix continueront d'être supérieurs à l'inflation ferroviaire au moment du renouvellement des contrats. Le CN présume que la valeur du dollar CA en devise américaine s'établira approximativement à 0,80 \$ en 2022 et présume que le prix moyen du baril de pétrole brut (*West Texas Intermediate*) sera d'environ 90 \$ US à 100 \$ US le baril en 2022. En 2022, le CN prévoit investir environ 17 % de ses produits d'exploitation dans son programme de dépenses en immobilisations.

Ce communiqué et toute information complémentaire, notamment les États financiers, les Notes afférentes et le Rapport de gestion, figurent dans le Rapport trimestriel du CN qui est accessible sur le site Web de la Compagnie à www.cn.ca/resultats-financiers, sur le site SEDAR à www.sedar.com et sur le site Web de la *Securities and Exchange Commission* des États-Unis par EDGAR à www.sec.gov.

À propos du CN

Le CN est un chef de file mondial du transport et un partenaire commercial majeur. Essentiel à l'économie, aux clients et aux collectivités qu'il dessert, le CN achemine annuellement en toute sécurité plus de 300 millions de tonnes de ressources naturelles, de produits manufacturés et de produits finis partout en Amérique du Nord. En tant que seul chemin de fer à relier les côtes est et ouest du Canada au sud des États-Unis par un réseau ferroviaire de 18 600 milles, le CN et ses filiales contribuent à la prospérité des collectivités et au commerce durable depuis 1919. Le CN maintient son engagement à l'égard des programmes de responsabilité sociale et de l'environnement.

– 30 –

Sources :

Médias

Jonathan Abecassis
Directeur principal
Relations avec les médias
(438) 455-3692
media@cn.ca

Communauté d'investissement

Paul Butcher
Vice-président
Relations avec les investisseurs
(514) 399-0052
investor.relations@cn.ca

Quelques statistiques ferroviaires – non auditées

	Pour les trois mois terminés le 30 juin		Pour les six mois terminés le 30 juin	
	2022	2021	2022	2021
Mesures financières				
Indicateurs de performance financière clés ¹⁾				
Total des produits d'exploitation (en millions de dollars)	4 344	3 598	8 052	7 133
Produits marchandises (en millions de dollars)	4 195	3 452	7 803	6 875
Bénéfice d'exploitation (en millions de dollars)	1 769	1 382	2 996	2 709
Bénéfice d'exploitation rajusté (en millions de dollars) ^{2) 3)}	1 781	1 382	3 018	2 572
Bénéfice net (en millions de dollars) ⁴⁾	1 325	1 036	2 243	2 012
Bénéfice net rajusté (en millions de dollars) ^{2) 3) 4)}	1 334	1 060	2 259	1 934
Bénéfice dilué par action (en dollars) ⁴⁾	1,92	1,46	3,22	2,83
Bénéfice dilué par action rajusté (en dollars) ^{2) 3) 4)}	1,93	1,49	3,25	2,72
Flux de trésorerie disponibles (en millions de dollars) ^{2) 5)}	997	741	1 568	1 280
Acquisitions brutes d'immobilisations (en millions de dollars)	707	729	1 086	1 141
Rachats d'actions (en millions de dollars)	1 173	123	2 466	414
Dividendes par action (en dollars)	0,7325	0,6150	1,4650	1,2300
Ratio financier				
Ratio d'exploitation (%) ⁶⁾	59,3	61,6	62,8	62,0
Ratio d'exploitation rajusté (%) ^{2) 3)}	59,0	61,6	62,5	63,9
Mesures d'exploitation ⁷⁾				
Statistiques d'exploitation				
Tonnes-milles brutes (TMB) (en millions)	120 742	116 735	231 808	237 515
Tonnes-milles commerciales (TMC) (en millions)	60 551	59 246	117 105	120 700
Wagons complets (en milliers)	1 474	1 469	2 820	2 900
Milles de parcours (Canada et États-Unis)	18 600	19 500	18 600	19 500
Effectif (à la fin de la période)	22 783	24 376	22 783	24 376
Effectif (moyenne de la période)	23 137	24 410	22 928	24 459
Mesures d'exploitation clés				
Produits marchandises par TMC (en cents)	6,93	5,83	6,66	5,70
Produits marchandises par wagon complet (en dollars)	2 846	2 350	2 767	2 371
TMB par effectif moyen (en milliers)	5 219	4 782	10 110	9 711
Charges d'exploitation par TMB (en cents)	2,13	1,90	2,18	1,86
Charge de main-d'œuvre et d'avantages sociaux par TMB (en cents)	0,56	0,59	0,62	0,62
Carburant diesel consommé (en millions de gallons US)	101,2	101,4	202,3	211,8
Prix moyen du carburant (en dollars par gallon US)	5,82	3,24	5,12	3,06
Rendement du carburant (gallons US de carburant de locomotive consommés par 1 000 TMB)	0,838	0,869	0,873	0,892
Poids des trains (en tonnes)	9 512	9 840	9 478	9 623
Longueur des trains (en pieds)	8 427	8 749	8 320	8 536
Vitesse des wagons (wagons-milles par jour)	209	205	185	195
Temps de séjour (ensemble du réseau, en heures)	7,2	7,7	8,1	8,0
Vitesse moyenne des trains directs sur le réseau (milles par heure)	19,3	19,5	18,0	18,8
Utilisation des locomotives (TMB remorquées en fonction du total des HP)	203	204	195	201
Indicateurs de sécurité ⁸⁾				
Taux de fréquence des blessures (par 200 000 heures-personnes)	1,39	0,97	1,36	1,30
Taux d'accidents (par million de trains-milles)	1,52	1,99	2,03	1,68

1) Sauf indication contraire, ces montants sont exprimés en dollars CA et dressés selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) aux États-Unis.

2) Ces mesures de calcul non conformes aux PCGR ne sont pas définies de façon normalisée en vertu des PCGR et peuvent, par conséquent, ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés.

3) Consulter la section d'information supplémentaire intitulée Mesures de calcul non conformes aux PCGR – Mesures de la performance rajustées pour une explication de ces mesures de calcul non conformes aux PCGR.

4) Au premier trimestre de 2022, la Compagnie a changé sa méthode de calcul de la valeur axée sur la valeur marchande de l'actif des régimes pour ses régimes de retraite à prestations déterminées en appliquant une méthode rétrospective. Les données comparatives ont été retraitées afin de se conformer au changement de méthode. Voir la Note 2, Changement de convention comptable, afférente aux États financiers consolidés intermédiaires non audités du CN, pour obtenir de plus amples renseignements.

5) Consulter la section d'information supplémentaire intitulée Mesures de calcul non conformes aux PCGR – Flux de trésorerie disponibles pour une explication de cette mesure de calcul non conforme aux PCGR.

6) Le ratio d'exploitation est défini comme les charges d'exploitation sous forme de pourcentage des produits d'exploitation.

7) Les statistiques d'exploitation, les mesures d'exploitation clés et les indicateurs de sécurité sont non audités et sont établis à partir des données estimées alors connues, et ils peuvent être modifiés lorsque de l'information plus complète devient disponible. Les définitions des tonnes-milles brutes, du rendement du carburant, du poids des trains, de la longueur des trains, de la vitesse des wagons, du temps de séjour et de la vitesse moyenne des trains directs sur le réseau figurent dans le Rapport de gestion de la Compagnie. Les définitions des autres indicateurs sont données sur le site Web du CN, à l'adresse www.cn.ca/glossaire.

8) Selon les critères de divulgation de la Federal Railroad Administration (FRA).

Renseignements complémentaires – non audités

	Pour les trois mois terminés le 30 juin				Pour les six mois terminés le 30 juin			
	2022	2021	Variation en % fav. (défav.)	Variation en %, en devise constante fav. (défav.) ¹⁾	2022	2021	Variation en % fav. (défav.)	Variation en %, en devise constante fav. (défav.) ¹⁾
Produits d'exploitation (en millions de dollars)²⁾								
Produits pétroliers et chimiques	829	685	21 %	18 %	1 585	1 346	18 %	16 %
Métaux et minéraux	466	377	24 %	20 %	872	745	17 %	15 %
Produits forestiers	513	451	14 %	11 %	939	880	7 %	5 %
Charbon	249	158	58 %	56 %	444	284	56 %	55 %
Produits céréaliers et engrais	604	609	(1 %)	(3 %)	1 208	1 322	(9 %)	(10 %)
Intermodal	1 326	1 037	28 %	26 %	2 382	2 005	19 %	18 %
Véhicules automobiles	208	135	54 %	50 %	373	293	27 %	25 %
<i>Total – Produits marchandises</i>	4 195	3 452	22 %	19 %	7 803	6 875	13 %	12 %
Autres produits d'exploitation	149	146	2 %	– %	249	258	(3 %)	(5 %)
<i>Total – Produits d'exploitation</i>	4 344	3 598	21 %	18 %	8 052	7 133	13 %	12 %
Tonnes-milles commerciales (TMC) (en millions)³⁾								
Produits pétroliers et chimiques	12 330	10 054	23 %	23 %	23 889	20 786	15 %	15 %
Métaux et minéraux	7 149	6 652	7 %	7 %	13 412	12 945	4 %	4 %
Produits forestiers	6 650	6 957	(4 %)	(4 %)	12 469	13 627	(8 %)	(8 %)
Charbon	6 127	4 648	32 %	32 %	11 495	8 674	33 %	33 %
Produits céréaliers et engrais	12 453	14 922	(17 %)	(17 %)	25 804	32 763	(21 %)	(21 %)
Intermodal	15 070	15 409	(2 %)	(2 %)	28 626	30 642	(7 %)	(7 %)
Véhicules automobiles	772	604	28 %	28 %	1 410	1 263	12 %	12 %
<i>Total – TMC</i>	60 551	59 246	2 %	2 %	117 105	120 700	(3 %)	(3 %)
Produits marchandises/TMC (en cents)^{2) 3)}								
Produits pétroliers et chimiques	6,72	6,81	(1 %)	(4 %)	6,63	6,48	2 %	1 %
Métaux et minéraux	6,52	5,67	15 %	12 %	6,50	5,76	13 %	11 %
Produits forestiers	7,71	6,48	19 %	16 %	7,53	6,46	17 %	15 %
Charbon	4,06	3,40	19 %	18 %	3,86	3,27	18 %	17 %
Produits céréaliers et engrais	4,85	4,08	19 %	16 %	4,68	4,04	16 %	15 %
Intermodal	8,80	6,73	31 %	29 %	8,32	6,54	27 %	26 %
Véhicules automobiles	26,94	22,35	21 %	17 %	26,45	23,20	14 %	12 %
<i>Total – Produits marchandises/TMC</i>	6,93	5,83	19 %	16 %	6,66	5,70	17 %	16 %
Wagons complets (en milliers)³⁾								
Produits pétroliers et chimiques	162	143	13 %	13 %	321	293	10 %	10 %
Métaux et minéraux	236	241	(2 %)	(2 %)	445	464	(4 %)	(4 %)
Produits forestiers	86	90	(4 %)	(4 %)	164	176	(7 %)	(7 %)
Charbon	129	100	29 %	29 %	247	169	46 %	46 %
Produits céréaliers et engrais	142	162	(12 %)	(12 %)	287	338	(15 %)	(15 %)
Intermodal	664	691	(4 %)	(4 %)	1 253	1 367	(8 %)	(8 %)
Véhicules automobiles	55	42	31 %	31 %	103	93	11 %	11 %
<i>Total – Wagons complets</i>	1 474	1 469	– %	– %	2 820	2 900	(3 %)	(3 %)
Produits marchandises/wagon complet (en dollars)^{2) 3)}								
Produits pétroliers et chimiques	5 117	4 790	7 %	4 %	4 938	4 594	7 %	6 %
Métaux et minéraux	1 975	1 564	26 %	23 %	1 960	1 606	22 %	20 %
Produits forestiers	5 965	5 011	19 %	16 %	5 726	5 000	15 %	13 %
Charbon	1 930	1 580	22 %	21 %	1 798	1 680	7 %	6 %
Produits céréaliers et engrais	4 254	3 759	13 %	11 %	4 209	3 911	8 %	6 %
Intermodal	1 997	1 501	33 %	32 %	1 901	1 467	30 %	29 %
Véhicules automobiles	3 782	3 214	18 %	14 %	3 621	3 151	15 %	13 %
<i>Total – Produits marchandises/wagon complet</i>	2 846	2 350	21 %	19 %	2 767	2 371	17 %	15 %

1) Cette mesure de calcul non conforme aux PCGR n'est pas définie de façon normalisée en vertu des PCGR et peut, par conséquent, ne pas être comparable aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés. Consulter la section d'information supplémentaire intitulée Mesures de calcul non conformes aux PCGR – Devise constante pour une explication de cette mesure de calcul non conforme aux PCGR.

2) Ces montants sont exprimés en dollars CA.

3) Les statistiques d'exploitation et les mesures d'exploitation clés connexes sont non auditées et sont établies à partir des données estimées alors connues, et elles peuvent être modifiées lorsque de l'information plus complète devient disponible.

Mesures de calcul non conformes aux PCGR – non auditées

Dans la présente section d'information supplémentaire, la « Compagnie » ou le « CN » désignent la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada et ses filiales en propriété exclusive. À moins d'indication contraire, les données financières contenues dans la présente section sont exprimées en dollars CA.

Le CN présente ses résultats financiers selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) aux États-Unis. La Compagnie utilise également des mesures de calcul non conformes aux PCGR, qui ne sont pas définies de façon normalisée en vertu des PCGR, telles que les mesures de la performance rajustées, la devise constante, les flux de trésorerie disponibles et le ratio capitaux empruntés rajustés/bénéfice avant intérêts, impôts sur les bénéfices et amortissement rajusté exprimé sous forme de multiple. Ces mesures de calcul non conformes aux PCGR peuvent ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés. Selon l'avis de la direction, ces mesures de calcul non conformes aux PCGR sont des mesures utiles de la performance et fournissent aux investisseurs de l'information supplémentaire leur permettant d'évaluer les résultats d'exploitation et les liquidités de la Compagnie. Ces mesures de calcul non conformes aux PCGR ne doivent pas être considérées isolément et ne remplacent aucunement les mesures financières préparées conformément aux PCGR.

Mesures de la performance rajustées

Le bénéfice net rajusté, le bénéfice par action rajusté, le bénéfice d'exploitation rajusté, les charges d'exploitation rajustées et le ratio d'exploitation rajusté sont des mesures de calcul non conformes aux PCGR utilisées pour établir des objectifs de performance et mesurer la performance du CN. La direction estime que ces mesures de la performance rajustées fournissent à la direction et aux investisseurs de l'information supplémentaire sur les activités de la Compagnie et les tendances commerciales sous-jacentes, et qu'elles facilitent les comparaisons entre les périodes, puisqu'elles excluent certains éléments importants qui ne reflètent pas les activités commerciales sous-jacentes du CN et qui pourraient fausser l'analyse des tendances au chapitre de la performance économique. Ces éléments peuvent comprendre :

- i. des rajustements des charges d'exploitation : programme de compression de l'effectif, charge d'amortissement liée au déploiement d'un système de remplacement, honoraires de consultation liés à des questions touchant les actionnaires, pertes et recouvrements sur les actifs détenus en vue de la vente, coûts liés à l'acquisition d'entreprises;
- ii. des rajustements des charges hors exploitation : frais de crédit liés à l'acquisition d'entreprises, produits tirés de la résiliation d'une entente de fusion, gains et pertes sur la cession d'immobilisations; et
- iii. l'effet des modifications à la législation fiscale et de l'adoption de taux.

Ces mesures de calcul non conformes aux PCGR ne sont pas définies de façon normalisée en vertu des PCGR et peuvent, par conséquent, ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés.

Pour les trois mois et les six mois terminés le 30 juin 2022, le bénéfice net rajusté de la Compagnie s'est établi à 1 334 M\$, ou 1,93 \$ par action après dilution, et à 2 259 M\$, ou 3,25 \$ par action après dilution, respectivement. Les données rajustées pour les trois mois et les six mois terminés le 30 juin 2022 excluent des honoraires de consultation liés à des questions touchant les actionnaires de 12 M\$, ou 9 M\$ après impôts (0,01 \$ par action après dilution), et de 22 M\$, ou 16 M\$ après impôts (0,03 \$ par action après dilution), respectivement, comptabilisés au poste Risques divers et autres des États consolidés des résultats.

Pour les trois mois et les six mois terminés le 30 juin 2021, le bénéfice net rajusté de la Compagnie s'est établi à 1 060 M\$, ou 1,49 \$ par action après dilution, et à 1 934 M\$, ou 2,72 \$ par action après dilution, respectivement. ¹⁾ Les données rajustées pour les trois mois et les six mois terminés le 30 juin 2021 excluent l'amortissement des frais de crédit-relais et d'autres frais de 32 M\$, ou 24 M\$ après impôts (0,03 \$ par action après dilution), inscrit au deuxième trimestre, découlant de l'opération avec le Kansas City Southern (KCS) et comptabilisé au poste Intérêts débiteurs des États consolidés des résultats. Les données rajustées pour les six mois terminés le 30 juin 2021 excluent également le recouvrement de 137 M\$, ou 102 M\$ après impôts (0,14 \$ par action après dilution), inscrit au premier trimestre et lié à une perte sur les actifs détenus en vue de la vente au deuxième trimestre de 2020 pour tenir compte de l'entente de mise en vente, pour des activités ferroviaires continues, de certaines lignes non essentielles au Wisconsin, au Michigan et en Ontario à un exploitant de chemin de fer d'intérêt local.

1) Au premier trimestre de 2022, la Compagnie a changé sa méthode de calcul de la valeur axée sur la valeur marchande de l'actif des régimes pour ses régimes de retraite à prestations déterminées en appliquant une méthode rétrospective. Les données comparatives ont été retraitées afin de se conformer au changement de méthode. Voir la Note 2, Changement de convention comptable, afférente aux États financiers consolidés intermédiaires non audités du CN, pour obtenir de plus amples renseignements.

Mesures de calcul non conformes aux PCGR – non auditées

Le bénéfice net rajusté est défini comme le bénéfice net conforme aux PCGR, rajusté pour tenir compte de certains éléments importants. Le bénéfice dilué par action rajusté est défini comme le bénéfice net rajusté divisé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation après dilution. Le tableau suivant fait le rapprochement du bénéfice net et du bénéfice par action conformes aux PCGR, tels que déclarés pour les trois mois et les six mois terminés les 30 juin 2022 et 2021, aux mesures de la performance rajustées non conformes aux PCGR indiquées aux présentes :

<i>En millions, sauf les données par action</i>	Pour les trois mois terminés le 30 juin		Pour les six mois terminés le 30 juin	
	2022	2021	2022	2021
Bénéfice net ¹⁾	1 325 \$	1 036 \$	2 243 \$	2 012 \$
<i>Rajustements :</i>				
<i>Rajustements des charges d'exploitation :</i>				
Honoraires de consultation liés à des questions touchant les actionnaires	12	—	22	—
Recouvrement d'une perte sur les actifs détenus en vue de la vente	—	—	—	(137)
<i>Rajustements des charges hors exploitation :</i>				
Amortissement des frais de crédit-relais et d'autres frais	—	32	—	32
<i>Rajustements d'impôts :</i>				
Incidence fiscale des rajustements ²⁾	(3)	(8)	(6)	27
Total des rajustements	9	24	16	(78)
Bénéfice net rajusté ¹⁾	1 334 \$	1 060 \$	2 259 \$	1 934 \$
Bénéfice dilué par action ¹⁾	1,92 \$	1,46 \$	3,22 \$	2,83 \$
<i>Incidence des rajustements, par action</i>	0,01	0,03	0,03	(0,11)
Bénéfice dilué par action rajusté ¹⁾	1,93 \$	1,49 \$	3,25 \$	2,72 \$

1) Au premier trimestre de 2022, la Compagnie a changé sa méthode de calcul de la valeur axée sur la valeur marchande de l'actif des régimes pour ses régimes de retraite à prestations déterminées en appliquant une méthode rétrospective. Les données comparatives ont été retraitées afin de se conformer au changement de méthode. Voir la Note 2, Changement de convention comptable, afférente aux États financiers consolidés intermédiaires non audités du CN, pour obtenir de plus amples renseignements.

2) L'incidence fiscale des rajustements est fondée sur la nature de l'élément aux fins de l'impôt ainsi que sur les taux d'imposition du ressort territorial concerné.

Le bénéfice d'exploitation rajusté est défini comme le bénéfice d'exploitation conforme aux PCGR, rajusté pour tenir compte de certains éléments importants des charges d'exploitation. Les charges d'exploitation rajustées sont définies comme les charges d'exploitation conformes aux PCGR, rajustées pour tenir compte de certains éléments importants des charges d'exploitation. Le ratio d'exploitation rajusté est défini comme les charges d'exploitation rajustées sous forme de pourcentage des produits d'exploitation. Le tableau suivant fait le rapprochement du bénéfice d'exploitation, des charges d'exploitation et du ratio d'exploitation, tels que déclarés pour les trois mois et les six mois terminés les 30 juin 2022 et 2021, aux mesures de la performance rajustées non conformes aux PCGR indiquées aux présentes :

<i>En millions, sauf les pourcentages</i>	Pour les trois mois terminés le 30 juin		Pour les six mois terminés le 30 juin	
	2022	2021	2022	2021
Bénéfice d'exploitation	1 769 \$	1 382 \$	2 996 \$	2 709 \$
<i>Rajustements des charges d'exploitation :</i>				
Honoraires de consultation liés à des questions touchant les actionnaires	12	—	22	—
Recouvrement d'une perte sur les actifs détenus en vue de la vente	—	—	—	(137)
Total – Rajustements des charges d'exploitation	12	—	22	(137)
Bénéfice d'exploitation rajusté	1 781 \$	1 382 \$	3 018 \$	2 572 \$
Charges d'exploitation	2 575 \$	2 216 \$	5 056 \$	4 424 \$
Total – Rajustements des charges d'exploitation	(12)	—	(22)	137
Charges d'exploitation rajustées	2 563 \$	2 216 \$	5 034 \$	4 561 \$
Ratio d'exploitation	59,3 %	61,6 %	62,8 %	62,0 %
<i>Incidence des rajustements</i>	(0,3 %)	— %	(0,3 %)	1,9 %
Ratio d'exploitation rajusté	59,0 %	61,6 %	62,5 %	63,9 %

Mesures de calcul non conformes aux PCGR – non auditées

Devise constante

La présentation des résultats financiers en devise constante permet d'examiner les résultats financiers sans que soit prise en compte l'incidence des fluctuations des taux de change, ce qui facilite les comparaisons entre les périodes dans l'analyse des tendances au chapitre de la performance économique. Les mesures déclarées en devise constante sont considérées comme non conformes aux PCGR, ne sont pas définies de façon normalisée en vertu des PCGR et peuvent, par conséquent, ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés. On obtient des résultats financiers en devise constante en convertissant les résultats libellés en dollars US de la période en cours aux taux de change moyens pondérés utilisés pour convertir les transactions libellées en dollars US de la période correspondante de l'exercice précédent.

Les taux de change moyens se sont établis à 1,28 \$ et à 1,27 \$ par 1,00 \$ US, respectivement, pour les trois mois et les six mois terminés le 30 juin 2022, et à 1,23 \$ et à 1,25 \$ par 1,00 \$ US, respectivement, pour les trois mois et les six mois terminés le 30 juin 2021.

En devise constante, le bénéfice net de la Compagnie aurait été moins élevé de 20 M\$ (0,03 \$ par action après dilution) pour chacune des périodes de trois et de six mois terminées le 30 juin 2022.

Le tableau suivant fait le rapprochement de l'incidence de la devise constante et de la variation connexe en pourcentage en devise constante sur les résultats financiers, tels que déclarés pour les trois mois et les six mois terminés le 30 juin 2022 :

En millions, sauf les données par action	Pour les trois mois terminés le 30 juin				Pour les six mois terminés le 30 juin			
	2022	Incidence de la devise constante	2021	Variation en %, en devise constante fav. (défav.)	2022	Incidence de la devise constante	2021	Variation en %, en devise constante fav. (défav.)
Produits d'exploitation								
Produits pétroliers et chimiques	829 \$	(19) \$	685 \$	18 %	1 585 \$	(19) \$	1 346 \$	16 %
Métaux et minéraux	466	(13)	377	20 %	872	(13)	745	15 %
Produits forestiers	513	(14)	451	11 %	939	(14)	880	5 %
Charbon	249	(3)	158	56 %	444	(3)	284	55 %
Produits céréaliers et engrais	604	(13)	609	(3 %)	1 208	(13)	1 322	(10 %)
Intermodal	1 326	(15)	1 037	26 %	2 382	(15)	2 005	18 %
Véhicules automobiles	208	(6)	135	50 %	373	(6)	293	25 %
<i>Total – Produits marchandises</i>	4 195	(83)	3 452	19 %	7 803	(83)	6 875	12 %
Autres produits d'exploitation	149	(3)	146	– %	249	(3)	258	(5 %)
<i>Total – Produits d'exploitation</i>	4 344	(86)	3 598	18 %	8 052	(86)	7 133	12 %
Charges d'exploitation								
Main-d'œuvre et avantages sociaux	681	(10)	692	3 %	1 434	(10)	1 477	4 %
Services acquis et matières	557	(8)	527	(4 %)	1 095	(8)	1 076	(1 %)
Carburant	672	(23)	380	(71 %)	1 197	(23)	744	(58 %)
Amortissement	423	(6)	406	(3 %)	843	(6)	810	(3 %)
Location de matériel	87	(3)	83	(1 %)	182	(3)	172	(4 %)
Risques divers et autres	155	(5)	128	(17 %)	305	(5)	282	(6 %)
Recouvrement d'une perte sur les actifs détenus en vue de la vente	–	–	–	– %	–	–	(137)	(100 %)
<i>Total – Charges d'exploitation</i>	2 575	(55)	2 216	(14 %)	5 056	(55)	4 424	(13 %)
<i>Bénéfice d'exploitation</i>	1 769	(31)	1 382	26 %	2 996	(31)	2 709	9 %
Intérêts débiteurs	(128)	4	(158)	22 %	(254)	4	(288)	13 %
Autres éléments du produit net des prestations ¹⁾	124	–	98	27 %	249	–	197	26 %
Autres pertes	(10)	–	51	(120 %)	(24)	–	49	(149 %)
<i>Bénéfice avant les impôts sur les bénéfices ¹⁾</i>	1 755	(27)	1 373	26 %	2 967	(27)	2 667	10 %
Charge d'impôts sur les bénéfices ¹⁾	(430)	7	(337)	(26 %)	(724)	7	(655)	(9 %)
Bénéfice net ¹⁾	1 325 \$	(20) \$	1 036 \$	26 %	2 243 \$	(20) \$	2 012 \$	10 %
Bénéfice dilué par action ¹⁾	1,92 \$	(0,03) \$	1,46 \$	29 %	3,22 \$	(0,03) \$	2,83 \$	13 %

1) Au premier trimestre de 2022, la Compagnie a changé sa méthode de calcul de la valeur axée sur la valeur marchande de l'actif des régimes pour ses régimes de retraite à prestations déterminées en appliquant une méthode rétrospective. Les données comparatives ont été retraitées afin de se conformer au changement de méthode. Voir la Note 2, Changement de convention comptable, afférente aux États financiers consolidés intermédiaires non audités du CN, pour obtenir de plus amples renseignements.

Mesures de calcul non conformes aux PCGR – non auditées

Flux de trésorerie disponibles

Les flux de trésorerie disponibles constituent une mesure utile des liquidités puisqu'ils démontrent la capacité de la Compagnie de générer des flux de trésorerie pour des obligations de dette et à des fins discrétionnaires, telles que le versement de dividendes, les rachats d'actions et les occasions stratégiques. La Compagnie définit les flux de trésorerie disponibles comme la différence entre les flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation et les flux de trésorerie nets utilisés par les activités d'investissement, rajustés pour tenir compte de l'incidence i) des acquisitions d'entreprises ainsi que ii) des paiements liés à l'opération de fusion, des entrées de trésorerie et des impôts sur les bénéfices en espèces, qui sont des éléments non représentatifs des tendances de l'exploitation. Les flux de trésorerie disponibles ne sont pas définis de façon normalisée en vertu des PCGR et peuvent, par conséquent, ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés.

Le tableau suivant fait le rapprochement des flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation conformément aux PCGR, tels que déclarés pour les trois mois et les six mois terminés les 30 juin 2022 et 2021, aux flux de trésorerie disponibles non conformes aux PCGR indiqués aux présentes :

En millions	Pour les trois mois terminés le 30 juin		Pour les six mois terminés le 30 juin	
	2022	2021	2022	2021
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation	1 713 \$	1 475 \$	2 283 \$	2 427 \$
Flux de trésorerie nets utilisés par les activités d'investissement	(716)	(1 642)	(817)	(2 055)
Flux de trésorerie nets générés avant les activités de financement	997	(167)	1 466	372
Rajustements :				
Impôts sur les bénéfices en espèces pour les paiements et les entrées de trésorerie liés à l'opération de fusion ¹⁾	—	—	102	—
Coûts de transaction ²⁾	—	63	—	63
Avance versée pour une acquisition ²⁾	—	845	—	845
Total des rajustements	—	908	102	908
Flux de trésorerie disponibles	997 \$	741 \$	1 568 \$	1 280 \$

1) Se rapporte à des paiements d'impôts sur les bénéfices de 102 M\$ pour les paiements et les entrées de trésorerie liés à l'opération de fusion avec le KCS. Voir la Note 3, Acquisitions, Entente de fusion CN-KCS résiliée, afférente aux États financiers consolidés annuels de 2021 de la Compagnie et la section intitulée Mesures de la performance rajustées afférente au Rapport de gestion annuel de 2021 de la Compagnie déposés le 1^{er} février 2022, qui peuvent être trouvés sur le site SEDAR à www.sedar.com, sur le site Web de la SEC par EDGAR à www.sec.gov et sur le site Web de la Compagnie à www.cn.ca/fr/, sous l'onglet Investisseurs, pour obtenir de plus amples renseignements.

2) Se rapporte à une avance au KCS et aux autres coûts de transaction engagés. Voir la Note 4, Acquisition, afférente aux États financiers consolidés intermédiaires non audités de la Compagnie, pour obtenir de plus amples renseignements.

Ratio capitaux empruntés rajustés/BAIIA rajusté exprimé sous forme de multiple

La direction est d'avis que le ratio capitaux empruntés rajustés/BAIIA rajusté exprimé sous forme de multiple est une mesure utile de la solvabilité parce qu'il reflète la capacité de la Compagnie à faire face à ses obligations du service de la dette et à d'autres obligations à long terme. La Compagnie calcule le ratio capitaux empruntés rajustés/BAIIA rajusté exprimé sous forme de multiple en divisant les capitaux empruntés rajustés par le BAIIA rajusté des douze derniers mois. Les capitaux empruntés rajustés sont définis comme la somme de la dette à long terme et de la tranche de la dette à long terme échéant à moins de un an telles que déclarées dans les Bilans consolidés de la Compagnie, ainsi que des passifs liés aux contrats de location-exploitation, incluant la tranche échéant à moins de un an, et des régimes de retraite en déficit comptabilisés dans les Bilans consolidés de la Compagnie en raison de la nature de leurs obligations contractuelles et financières qui est semblable à des titres d'emprunt. Le BAIIA rajusté représente le bénéfice net, à l'exclusion des intérêts-débiteurs, de la charge d'impôts sur les bénéfices, de l'amortissement, du coût des contrats de location-exploitation, des autres éléments du produit net des prestations, d'autres produits (pertes) et d'autres éléments importants qui ne reflètent pas les activités commerciales sous-jacentes du CN et qui pourraient fausser l'analyse des tendances au chapitre de la performance économique. Les capitaux empruntés rajustés et le BAIIA rajusté sont des mesures de calcul non conformes aux PCGR utilisées dans le calcul du ratio capitaux empruntés rajustés/BAIIA rajusté exprimé sous forme de multiple. Ces mesures ne sont pas définies de façon normalisée en vertu des PCGR et peuvent, par conséquent, ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés.

Mesures de calcul non conformes aux PCGR – non auditées

Le tableau suivant fait le rapprochement des capitaux empruntés et du bénéfice net conformément aux PCGR, tels que déclarés aux 30 juin 2022 et 2021 et pour les douze mois terminés les 30 juin 2022 et 2021, aux mesures rajustées indiquées aux présentes, lesquelles ont été utilisées pour calculer le ratio capitaux empruntés rajustés/BAIIA rajusté exprimé sous forme de multiple, non conforme aux PCGR :

<i>En millions, à moins d'indication contraire</i>	<i>Au 30 juin et pour les douze mois terminés le 30 juin</i>	2022	2021
Capitaux empruntés		14 372 \$	13 719 \$
<i>Rajustements :</i>			
Passifs liés aux contrats de location-exploitation, incluant la tranche échéant à moins de un an ¹⁾		419	379
Régimes de retraite en déficit ²⁾		443	545
Capitaux empruntés rajustés		15 234 \$	14 643 \$
Bénéfice net ³⁾		5 130 \$	4 010 \$
Intérêts débiteurs		576	559
Charge d'impôts sur les bénéfices ³⁾		1 512	1 308
Amortissement		1 631	1 603
Coût des contrats de location-exploitation ⁴⁾		135	135
Autres éléments du produit net des prestations ³⁾		(459)	(343)
Autres pertes (produits)		30	(48)
<i>Rajustements :</i>			
Programme de compression de l'effectif ⁵⁾		39	—
Honoraires de consultation liés à des questions touchant les actionnaires ⁶⁾		42	—
Recouvrement d'une perte sur les actifs détenus en vue de la vente ⁷⁾		—	(137)
Coûts de transaction ⁸⁾		84	—
Frais de résiliation d'une entente de fusion ⁹⁾		(886)	—
BAIIA rajusté		7 834 \$	7 087 \$
Ratio capitaux empruntés rajustés/BAIIA rajusté exprimé sous forme de multiple (fois)		1,94	2,07

1) Représente la valeur actuelle des paiements liés à des contrats de location-exploitation.

2) Représente le déficit capitalisé total de tous les régimes de retraite à prestations déterminées pour lesquels les obligations projetées découlant des régimes sont supérieures à l'actif des régimes.

3) Au premier trimestre de 2022, la Compagnie a changé sa méthode de calcul de la valeur axée sur la valeur marchande de l'actif des régimes pour ses régimes de retraite à prestations déterminées en appliquant une méthode rétrospective. Les données comparatives ont été retraitées afin de se conformer au changement de méthode. Voir la Note 2, Changement de convention comptable, afférente aux États financiers consolidés intermédiaires non audités du CN, pour obtenir de plus amples renseignements.

4) Représente les coûts des contrats de location-exploitation inscrits aux postes Services acquis et matières et Location de matériel des États consolidés des résultats.

5) Se rapporte à des prestations de cessation d'emploi et à des coûts de séparation liés à un programme de compression de l'effectif comptabilisés au poste Main-d'œuvre et avantages sociaux des États consolidés des résultats.

6) Se rapporte à des honoraires de consultation liés à des questions touchant les actionnaires comptabilisés au poste Risque divers et autres des États consolidés des résultats.

7) Se rapporte au recouvrement de 137 M\$ sur la perte sur les actifs détenus en vue de la vente de 486 M\$ au deuxième trimestre de 2020 découlant de l'entente de la Compagnie visant la vente de lignes non essentielles. Voir la Note 6, Actifs détenus en vue de la vente, afférente aux États financiers consolidés intermédiaires non audités de la Compagnie, pour obtenir de plus amples renseignements.

8) Se rapporte aux coûts de transaction engagés de 84 M\$ liés à l'Entente de fusion du CN qui a été résiliée, soit des coûts de transaction de 125 M\$, partiellement contrebalancés par des produits de 41 M\$ générés en raison des taux de change applicables lors du paiement de l'avance au KCS et de la réception du remboursement connexe de 700 M\$ US. Voir la Note 4, Acquisition, afférente aux États financiers consolidés intermédiaires non audités de la Compagnie, pour obtenir de plus amples renseignements.

9) Se rapporte à des frais de résiliation découlant du fait que le KCS a résilié l'Entente de fusion du CN et a conclu un accord de fusion avec le CP. Voir la Note 4, Acquisition, afférente aux États financiers consolidés intermédiaires non audités de la Compagnie, pour obtenir de plus amples renseignements.

États consolidés des résultats – non audités

<i>En millions, sauf les données par action</i>	Pour les trois mois terminés le 30 juin		Pour les six mois terminés le 30 juin	
	2022	2021	2022	2021
Produits d'exploitation (Note 5)	4 344 \$	3 598 \$	8 052 \$	7 133 \$
Charges d'exploitation				
Main-d'œuvre et avantages sociaux	681	692	1 434	1 477
Services acquis et matières	557	527	1 095	1 076
Carburant	672	380	1 197	744
Amortissement	423	406	843	810
Location de matériel	87	83	182	172
Risques divers et autres	155	128	305	282
Recouvrement d'une perte sur les actifs détenus en vue de la vente (Note 6)	—	—	—	(137)
Total – Charges d'exploitation	2 575	2 216	5 056	4 424
Bénéfice d'exploitation	1 769	1 382	2 996	2 709
Intérêts débiteurs	(128)	(158)	(254)	(288)
Autres éléments du produit net des prestations (Note 7) ¹⁾	124	98	249	197
Autres produits (pertes)	(10)	51	(24)	49
Bénéfice avant les impôts sur les bénéfices ¹⁾	1 755	1 373	2 967	2 667
Charge d'impôts sur les bénéfices ¹⁾	(430)	(337)	(724)	(655)
Bénéfice net ¹⁾	1 325 \$	1 036 \$	2 243 \$	2 012 \$
Bénéfice par action (Note 8)				
De base ¹⁾	1,92 \$	1,46 \$	3,23 \$	2,83 \$
Dilué ¹⁾	1,92 \$	1,46 \$	3,22 \$	2,83 \$
Nombre moyen pondéré d'actions (Note 8)				
En circulation	690,0	709,0	694,2	710,0
Dilué	691,7	710,6	696,0	711,7
Dividendes déclarés par action	0,7325 \$	0,6150 \$	1,4650 \$	1,2300 \$

1) Au premier trimestre de 2022, la Compagnie a changé sa méthode de calcul de la valeur axée sur la valeur marchande de l'actif des régimes pour ses régimes de retraite à prestations déterminées en appliquant une méthode rétrospective. Les données comparatives ont été retraitées afin de se conformer au changement de méthode. Voir la Note 2, Changement de convention comptable, pour obtenir de plus amples renseignements.

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés non audités.

États consolidés du bénéfice global – non audités

En millions	Pour les trois mois terminés le 30 juin		Pour les six mois terminés le 30 juin	
	2022	2021	2022	2021
Bénéfice net ¹⁾	1 325 \$	1 036 \$	2 243 \$	2 012 \$
Autre bénéfice (perte) global(e) (Note 12)				
Perte nette sur la conversion des devises	156	(81)	101	(138)
Variation nette des régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite (Note 7) ¹⁾	69	75	109	148
Instruments dérivés (Note 14)	25	—	25	—
Autre bénéfice (perte) global(e) avant impôts sur les bénéfices ¹⁾	250	(6)	235	10
Recouvrement (charge) d'impôts sur les bénéfices ¹⁾	11	(32)	(13)	(65)
Autre bénéfice (perte) global(e) ¹⁾	261	(38)	222	(55)
Bénéfice global ¹⁾	1 586 \$	998 \$	2 465 \$	1 957 \$

1) Au premier trimestre de 2022, la Compagnie a changé sa méthode de calcul de la valeur axée sur la valeur marchande de l'actif des régimes pour ses régimes de retraite à prestations déterminées en appliquant une méthode rétrospective. Les données comparatives ont été retraitées afin de se conformer au changement de méthode. Voir la Note 2, Changement de convention comptable, pour obtenir de plus amples renseignements.

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés non audités.

Bilans consolidés – non audités

<i>En millions</i>	30 juin 2022	31 décembre 2021
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	465 \$	838 \$
Liquidités et équivalents de trésorerie soumis à restrictions (Note 9)	555	503
Débiteurs	1 358	1 074
Matières et fournitures	731	589
Autres actifs à court terme (Note 10)	245	422
<i>Total – Actif à court terme</i>	3 354	3 426
Immobilisations	41 761	41 178
Actifs au titre de droits d'utilisation liés aux contrats de location-exploitation	429	445
Actif relatif aux régimes de retraite	3 331	3 050
Actifs incorporels, écart d'acquisition et autres	410	439
Total – Actif	49 285 \$	48 538 \$
Passif et avoir des actionnaires		
Passif à court terme		
Créiteurs et autres	2 309 \$	2 612 \$
Tranche de la dette à long terme échéant à moins de un an	2 447	508
<i>Total – Passif à court terme</i>	4 756	3 120
Impôts reportés	9 503	9 303
Autres passifs et crédits reportés	435	427
Régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite	610	645
Dette à long terme	11 925	11 977
Passifs liés aux contrats de location-exploitation	312	322
Avoir des actionnaires		
Actions ordinaires	3 660	3 704
Actions ordinaires dans les Fiducies d'actions	(88)	(103)
Surplus d'apport	374	397
Autre perte globale cumulée (Note 12) ¹⁾	(2 019)	(2 241)
Bénéfices non répartis ¹⁾	19 817	20 987
<i>Total – Avoir des actionnaires</i>	21 744	22 744
Total – Passif et avoir des actionnaires	49 285 \$	48 538 \$

1) Au premier trimestre de 2022, la Compagnie a changé sa méthode de calcul de la valeur axée sur la valeur marchande de l'actif des régimes pour ses régimes de retraite à prestations déterminées en appliquant une méthode rétrospective. Les données comparatives ont été retraitées afin de se conformer au changement de méthode. Voir la Note 2, Changement de convention comptable, pour obtenir de plus amples renseignements.

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés non audités.

États consolidés de l'évolution de l'avoir des actionnaires – non audités

En millions	Nombre d'actions ordinaires		Actions ordinaires	Actions ordinaires détenues dans les Fiducies d'actions	Surplus d'apport	Autre perte globale cumulée	Bénéfices non répartis	Total – Avoir des actionnaires
	En circulation	Fiducies d'actions						
Solde au 31 mars 2022	693,3	0,9	3 695 \$	(88) \$	382 \$	(2 280) \$	20 143 \$	21 852 \$
Bénéfice net							1 325	1 325
Options d'achat d'actions levées	–		7		(1)			6
Règlement d'octrois donnant lieu à un règlement en titres de capitaux propres	0,1	(0,1)		6	(25)		(15)	(34)
Charge liée à la rémunération à base d'actions et autres					18		(1)	17
Rachat d'actions ordinaires (Note 9)	(7,8)		(42)				(1 131)	(1 173)
Achats d'actions par les Fiducies d'actions	(0,1)	0,1		(6)				(6)
Autre bénéfice global (Note 12)						261		261
Dividendes							(504)	(504)
Solde au 30 juin 2022	685,5	0,9	3 660 \$	(88) \$	374 \$	(2 019) \$	19 817 \$	21 744 \$

En millions	Nombre d'actions ordinaires		Actions ordinaires	Actions ordinaires détenues dans les Fiducies d'actions	Surplus d'apport	Autre perte globale cumulée	Bénéfices non répartis	Total – Avoir des actionnaires
	En circulation	Fiducies d'actions						
Solde au 31 décembre 2021 ¹⁾	700,9	1,1	3 704 \$	(103) \$	397 \$	(2 241) \$	20 987 \$	22 744 \$
Bénéfice net							2 243	2 243
Options d'achat d'actions levées	0,4		41		(6)			35
Règlement d'octrois donnant lieu à un règlement en titres de capitaux propres	0,3	(0,3)		27	(66)		(18)	(57)
Charge liée à la rémunération à base d'actions et autres					49		(1)	48
Rachat d'actions ordinaires (Note 9)	(16,0)		(85)				(2 381)	(2 466)
Achats d'actions par les Fiducies d'actions	(0,1)	0,1		(12)				(12)
Autre bénéfice global (Note 12)						222		222
Dividendes							(1 013)	(1 013)
Solde au 30 juin 2022	685,5	0,9	3 660 \$	(88) \$	374 \$	(2 019) \$	19 817 \$	21 744 \$

1) Au premier trimestre de 2022, la Compagnie a changé sa méthode de calcul de la valeur axée sur la valeur marchande de l'actif des régimes pour ses régimes de retraite à prestations déterminées en appliquant une méthode rétrospective. Les données comparatives ont été retraitées afin de se conformer au changement de méthode. Voir la Note 2, Changement de convention comptable, pour obtenir de plus amples renseignements.

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés non audités.

États consolidés de l'évolution de l'avoir des actionnaires – non audités

<i>En millions</i>	Nombre d'actions ordinaires		Actions ordinaires détenues dans les		Surplus d'apport	Autre perte globale cumulée	Bénéfices non répartis	Total – Avoir des actionnaires
	En circulation	Fiducies d'actions	Actions ordinaires	Fiducies d'actions				
Solde au 31 mars 2021 ¹⁾	708,7	1,0	3 710 \$	(96) \$	368 \$	(3 728) \$	19 640 \$	19 894 \$
Bénéfice net ¹⁾							1 036	1 036
Options d'achat d'actions levées	0,1		3		(1)			2
Règlement d'octrois donnant lieu à un règlement en titres de capitaux propres	–	–		6	(5)		(1)	–
Charge liée à la rémunération à base d'actions et autres					17		(1)	16
Rachat d'actions ordinaires (Note 9)	(0,8)		(4)				(119)	(123)
Achats d'actions par les Fiducies d'actions	(0,1)	0,1		(7)				(7)
Autre perte globale (Note 12) ¹⁾						(38)		(38)
Dividendes							(436)	(436)
Solde au 30 juin 2021 ¹⁾	707,9	1,1	3 709 \$	(97) \$	379 \$	(3 766) \$	20 119 \$	20 344 \$

<i>En millions</i>	Nombre d'actions ordinaires		Actions ordinaires détenues dans les		Surplus d'apport	Autre perte globale cumulée	Bénéfices non répartis	Total – Avoir des actionnaires
	En circulation	Fiducies d'actions	Actions ordinaires	Fiducies d'actions				
Solde au 31 décembre 2020 ¹⁾	710,3	1,3	3 698 \$	(115) \$	379 \$	(3 711) \$	19 400 \$	19 651 \$
Bénéfice net ¹⁾							2 012	2 012
Options d'achat d'actions levées	0,3		26		(4)			22
Règlement d'octrois donnant lieu à un règlement en titres de capitaux propres	0,3	(0,3)		32	(38)		(21)	(27)
Charge liée à la rémunération à base d'actions et autres					42		(1)	41
Rachat d'actions ordinaires (Note 9)	(2,9)		(15)				(399)	(414)
Achats d'actions par les Fiducies d'actions	(0,1)	0,1		(14)				(14)
Autre perte globale (Note 12) ¹⁾						(55)		(55)
Dividendes							(872)	(872)
Solde au 30 juin 2021 ¹⁾	707,9	1,1	3 709 \$	(97) \$	379 \$	(3 766) \$	20 119 \$	20 344 \$

1) Au premier trimestre de 2022, la Compagnie a changé sa méthode de calcul de la valeur axée sur la valeur marchande de l'actif des régimes de retraite à prestations déterminées en appliquant une méthode rétrospective. Les données comparatives ont été retraitées afin de se conformer au changement de méthode. Voir la Note 2, Changement de convention comptable, pour obtenir de plus amples renseignements.

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés non audités.

États consolidés des flux de trésorerie – non audités

En millions	Pour les trois mois terminés le 30 juin		Pour les six mois terminés le 30 juin	
	2022	2021	2022	2021
Activités d'exploitation				
Bénéfice net ¹⁾	1 325 \$	1 036 \$	2 243 \$	2 012 \$
Rajustements visant à rapprocher le bénéfice net et les flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation :				
Amortissement	423	406	843	810
Produit et capitalisation des régimes de retraite ¹⁾	(92)	(52)	(204)	(164)
Amortissement des frais de crédit-relais et autres frais (Note 4)	–	32	–	32
Impôts reportés ¹⁾	120	98	108	250
Recouvrement d'une perte sur les actifs détenus en vue de la vente (Note 6)	–	–	–	(137)
Variations des actifs et des passifs d'exploitation :				
Débiteurs	(29)	(49)	(284)	(178)
Matières et fournitures	(65)	(5)	(132)	(54)
Créditeurs et autres	(52)	(10)	(421)	(222)
Autres actifs à court terme	25	18	(18)	19
Autres activités d'exploitation, nettes	58	1	148	59
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation	1 713	1 475	2 283	2 427
Activités d'investissement				
Acquisitions d'immobilisations	(707)	(729)	(1 086)	(1 141)
Avance versée pour une acquisition et autres coûts de transaction (Note 4)	–	(908)	–	(908)
Produit des actifs détenus en vue de la vente (Note 6)	–	–	273	–
Autres activités d'investissement, nettes	(9)	(5)	(4)	(6)
Flux de trésorerie nets utilisés par les activités d'investissement	(716)	(1 642)	(817)	(2 055)
Activités de financement				
Émission de dette (Note 9)	–	14	–	403
Remboursement de dette	(12)	(16)	(29)	(274)
Variation nette du papier commercial (Note 9)	686	903	1 706	916
Frais de crédit-relais et autres frais (Note 4)	–	(93)	–	(93)
Règlement des contrats de change à terme sur la dette	13	(15)	12	(24)
Émission d'actions ordinaires découlant de la levée d'options d'achat d'actions	6	2	35	22
Impôts retenus versés sur le règlement net d'octrois donnant lieu à un règlement en titres de capitaux propres (Note 11)	(18)	–	(41)	(27)
Rachat d'actions ordinaires (Note 9)	(1 172)	(137)	(2 430)	(414)
Achat d'actions ordinaires pour le règlement d'octrois donnant lieu à un règlement en titres de capitaux propres	(16)	–	(16)	–
Achat d'actions ordinaires par les Fiducies d'actions	(6)	(7)	(12)	(14)
Dividendes versés	(504)	(436)	(1 013)	(872)
Flux de trésorerie nets utilisés par les activités de financement	(1 023)	215	(1 788)	(377)
<i>Effet des fluctuations du taux de change sur la trésorerie, les équivalents de trésorerie, les liquidités soumises à restrictions et les équivalents de trésorerie soumis à restrictions</i>	1	(1)	1	(1)
<i>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, des liquidités soumises à restrictions et des équivalents de trésorerie soumis à restrictions</i>	(25)	47	(321)	(6)
<i>Trésorerie, équivalents de trésorerie, liquidités soumises à restrictions et équivalents de trésorerie soumis à restrictions au début de la période</i>	1 045	1 047	1 341	1 100
Trésorerie, équivalents de trésorerie, liquidités soumises à restrictions et équivalents de trésorerie soumis à restrictions à la fin de la période	1 020 \$	1 094 \$	1 020 \$	1 094 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période	465 \$	569 \$	465 \$	569 \$
Liquidités et équivalents de trésorerie soumis à restrictions à la fin de la période	555	525	555	525
Trésorerie, équivalents de trésorerie, liquidités soumises à restrictions et équivalents de trésorerie soumis à restrictions à la fin de la période	1 020 \$	1 094 \$	1 020 \$	1 094 \$
Information supplémentaire sur les flux de trésorerie				
Intérêts versés	(86) \$	(85) \$	(257) \$	(259) \$
Impôts sur les bénéfices versés	(370) \$	(193) \$	(690) \$	(381) \$

1) Au premier trimestre de 2022, la Compagnie a changé sa méthode de calcul de la valeur axée sur la valeur marchande de l'actif des régimes pour ses régimes de retraite à prestations déterminées en appliquant une méthode rétrospective. Les données comparatives ont été retraitées afin de se conformer au changement de méthode. Voir la Note 2, Changement de convention comptable, pour obtenir de plus amples renseignements.

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés non audités.

1 – Mode de présentation

Dans les présentes notes, la « Compagnie » ou le « CN » désignent la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada et ses filiales en propriété exclusive.

Les États financiers consolidés intermédiaires non audités ci-joints, exprimés en dollars CA, ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) aux États-Unis pour les états financiers intermédiaires. Par conséquent, ils ne contiennent pas toute l'information exigée selon les PCGR pour les états financiers complets. De l'avis de la direction, tous les rajustements (constitués de montants courus normaux récurrents) jugés nécessaires pour une présentation fidèle ont été inclus. Les résultats d'exploitation intermédiaires ne sont pas nécessairement représentatifs des résultats qui pourraient être prévus pour l'ensemble de l'exercice.

Ces États financiers consolidés intermédiaires non audités ont été préparés selon des conventions comptables conformes à celles qui ont été utilisées pour dresser les États financiers consolidés annuels de 2021 du CN, à l'exception des éléments présentés à la *Note 2, Changement de convention comptable*, et devraient être lus conjointement avec ces états financiers et les Notes afférentes.

2 – Changement de convention comptable

Changement de convention comptable pour déterminer le coût (produit) net des prestations au titre des régimes de retraite à prestations déterminées

À partir du 1^{er} janvier 2022, le CN a choisi de modifier sa méthode comptable visant à déterminer la valeur marchande de l'actif de ses régimes de retraite à prestations déterminées. La nouvelle méthode comptable modifie le calcul de la valeur marchande de l'actif relatif aux régimes de retraite, qui est utilisé pour déterminer le coût net des prestations, mais n'a aucune incidence sur la capitalisation annuelle des régimes. Auparavant, la Compagnie utilisait une méthode de calcul de la valeur marchande des régimes de retraite selon laquelle les gains et les pertes réalisés et non réalisés ainsi que l'appréciation et la dépréciation de la valeur des investissements étaient comptabilisés sur une période de cinq ans. La nouvelle méthode de calcul permettra à la Compagnie d'appliquer une méthode du corridor de sorte que la valeur marchande ne s'écarte pas excessivement de sa juste valeur. Plus précisément, la valeur marchande ne dépassera pas 110 % ou ne sera pas inférieure à 90 % de la juste valeur. Ce changement établit une méthode du corridor selon laquelle le montant faisant que la valeur marchande se trouve à l'extérieur du corridor de 10 % sera comptabilisé immédiatement dans la valeur marchande de l'actif et ne sera pas assujéti à la période de constatation de cinq ans. Il n'y a aucun changement dans la méthode de constatation du produit des investissements.

Le CN considère que l'utilisation d'une valeur calculée selon une méthode de corridor est préférable à la méthode de calcul antérieure, car elle reflète plus exactement l'incidence de la variation de la valeur de l'actif des régimes dans la détermination du coût net des prestations. En outre, la nouvelle méthode comptable s'aligne sur les lignes directrices en vigueur émises par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) pour la préparation des évaluations actuarielles à des fins de capitalisation pour tous les régimes de retraite à prestations déterminées enregistrés canadiens. Par conséquent, la Compagnie a adopté et appliqué les dernières lignes directrices du BSIF en commençant par les évaluations actuarielles du 31 décembre 2021 qui ont été déposées au cours du deuxième trimestre de 2022.

Le changement de méthode comptable a été appliqué de façon rétrospective à toutes les périodes présentées dans les états financiers du CN. Le changement n'a eu aucune incidence sur le bénéfice d'exploitation ou les flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation, mais il a eu une incidence sur les autres composantes du coût (produit) net des prestations au titre des régimes de retraite à prestations déterminées ainsi que sur des éléments connexes des bénéfices consolidés comme le bénéfice net et le bénéfice par action, qui ont été présentés antérieurement. D'autres incidences comprenaient des changements connexes à d'autres postes des états des résultats consolidés présentés antérieurement, notamment Autre bénéfice (perte) global(e), Bénéfices non répartis, Autre bénéfice (perte) global(e) cumulé(e) et d'autres postes connexes dans la détermination des flux de trésorerie nets provenant (utilisés) des activités d'exploitation.

Notes afférentes aux états financiers consolidés non audités

Le choix de procéder à ce changement a eu une incidence sur des montants présentés antérieurement inclus aux présentes, comme l'indiquent les tableaux ci-dessous :

États consolidés des résultats

<i>En millions, sauf les données par action</i>	Pour les trois mois terminés le 30 juin 2021		Pour les six mois terminés le 30 juin 2021	
	Selon l'ancienne méthode	Après retraitement	Selon l'ancienne méthode	Après retraitement
Autres éléments du produit net des prestations	96 \$	98 \$	192 \$	197 \$
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices	1 371 \$	1 373 \$	2 662 \$	2 667 \$
Charge d'impôts sur les bénéfices	(337)	(337)	(654)	(655)
Bénéfice net	1 034 \$	1 036 \$	2 008 \$	2 012 \$
Bénéfice par action :				
En circulation	1,46 \$	1,46 \$	2,83 \$	2,83 \$
Dilué	1,46 \$	1,46 \$	2,82 \$	2,83 \$

<i>En millions, sauf les données par action</i>	Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021		Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020	
	Selon l'ancienne méthode	Après retraitement	Selon l'ancienne méthode	Après retraitement
Bénéfice net	4 892 \$	4 899 \$	3 562 \$	3 545 \$
Bénéfice de base par action	6,90 \$	6,91 \$	5,01 \$	4,98 \$
Bénéfice dilué par action	6,89 \$	6,90 \$	5,00 \$	4,97 \$

États consolidés du bénéfice global

<i>En millions</i>	Pour les trois mois terminés le 30 juin 2021		Pour les six mois terminés le 30 juin 2021	
	Selon l'ancienne méthode	Après retraitement	Selon l'ancienne méthode	Après retraitement
Bénéfice net	1 034 \$	1 036 \$	2 008 \$	2 012 \$
Variation nette des régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite	73 \$	75 \$	145 \$	148 \$
Autre bénéfice (perte) global (e) avant impôts sur les bénéfices	(8) \$	(6) \$	7 \$	10 \$
Charge d'impôts sur les bénéfices	(31)	(32)	(64)	(65)
Autre perte globale	(39) \$	(38) \$	(57) \$	(55) \$
Bénéfice global	995 \$	998 \$	1 951 \$	1 957 \$

Bilan consolidé

<i>En millions</i>	Au 31 décembre 2021	
	Selon l'ancienne méthode	Après retraitement
Autre perte globale cumulée	(1 995) \$	(2 241) \$
Bénéfices non répartis	20 741 \$	20 987 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés non audités

États consolidés de l'évolution de l'avoir des actionnaires

En millions	Selon l'ancienne méthode			Après retraitement		
	Autre perte globale cumulée	Bénéfices non répartis	Total – Avoir des actionnaires	Autre perte globale cumulée	Bénéfices non répartis	Total – Avoir des actionnaires
Solde au 31 décembre 2020 ¹⁾	(3 472) \$	19 161 \$	19 651 \$	(3 711) \$	19 400 \$	19 651 \$
Bénéfice net		4 892	4 892		4 899	4 899
Autre bénéfice global	1 477		1 477	1 470		1 470
Solde au 31 décembre 2021	(1 995) \$	20 741 \$	22 744 \$	(2 241) \$	20 987 \$	22 744 \$
Solde au 31 mars 2021	(3 490) \$	19 399 \$	19 891 \$	(3 728) \$	19 640 \$	19 894 \$
Bénéfice net		1 034	1 034		1 036	1 036
Autre perte globale	(39)		(39)	(38)		(38)
Solde au 30 juin 2021	(3 529) \$	19 876 \$	20 338 \$	(3 766) \$	20 119 \$	20 344 \$
Solde au 31 décembre 2020 ¹⁾	(3 472) \$	19 161 \$	19 651 \$	(3 711) \$	19 400 \$	19 651 \$
Bénéfice net		2 008	2 008		2 012	2 012
Autre perte globale	(57)		(57)	(55)		(55)
Solde au 30 juin 2021	(3 529) \$	19 876 \$	20 338 \$	(3 766) \$	20 119 \$	20 344 \$

1) Le retraitement cumulatif au 31 décembre 2020, soit le début de la première période présentée dans les états financiers consolidés inclus aux présentes, a donné lieu à une hausse de 239 M\$ des postes Bénéfices non répartis et Autre perte globale cumulée.

États consolidés des flux de trésorerie

En millions	Pour les trois mois terminés le 30 juin 2021		Pour les six mois terminés le 30 juin 2021	
	Selon l'ancienne méthode	Après retraitement	Selon l'ancienne méthode	Après retraitement
Bénéfice net	1 034 \$	1 036 \$	2 008 \$	2 012 \$
Produit et capitalisation des régimes de retraite	(50) \$	(52) \$	(159) \$	(164) \$
Impôts reportés	98 \$	98 \$	249 \$	250 \$

3 – Recommandations comptables récentes

La récente mise à jour *Accounting Standards Update* (ASU) ci-dessous, qui a été publiée par le *Financial Accounting Standards Board* (FASB), est entrée en vigueur après le 30 juin 2022 et n'a pas été adoptée par la Compagnie :

ASU 2021-10 *Disclosures by business entities about government assistance (Topic 832)*

L'ASU augmentera la transparence de l'aide gouvernementale, notamment pour l'information à fournir concernant le type d'aide, la comptabilisation de l'aide par l'entité et l'incidence de l'aide sur les états financiers de l'entité.

La norme ASU entre en vigueur pour les périodes annuelles débutant après le 15 décembre 2021. L'adoption anticipée est permise.

La Compagnie évalue actuellement si la modification aura une incidence significative sur les informations à fournir dans les États financiers consolidés de la Compagnie.

La récente mise à jour ASU ci-dessous, qui a été publiée par le FASB, est entrée en vigueur au cours de 2020, a été modifiée en 2021 et n'a pas été adoptée par la Compagnie :

ASU 2020-04 *Reference rate reform (Topic 848): Facilitation of the effects of reference rate reform on financial reporting and related amendments*

Le *London Interbank Offered Rate* en dollars américains (LIBOR) et le *Canadian Dollar Offered Rate* (CDOR) sont des taux d'intérêt de référence utilisés dans diverses ententes. Les administrateurs du LIBOR et du CDOR ont cessé la publication de certains taux LIBOR et CDOR en janvier 2022 et en mai 2021, respectivement, et ont l'intention d'abandonner les taux LIBOR et CDOR restants le 30 juin 2023 et le 30 juin 2024, respectivement.

Notes afférentes aux états financiers consolidés non audités

Cette norme ASU fournit des mesures de simplification et des exceptions facultatives pour l'application des principes comptables généralement reconnus aux transactions touchées par la réforme des taux de référence, si certains critères sont respectés. Ces transactions touchent notamment les modifications aux contrats, les relations de couverture et la vente ou le transfert des titres d'emprunt classés comme étant détenus jusqu'à l'échéance.

Cette norme ASU est entrée en vigueur le 12 mars 2020 et peut être adoptée de façon prospective au plus tard le 31 décembre 2022. La Compagnie a une facilité de crédit non renouvelable qui fait référence au LIBOR et au CDOR. Au 30 juin 2022, la Compagnie avait des prêts d'équipement consentis en vertu de la facilité de crédit non renouvelable faisant référence au LIBOR, dont les emprunts en cours s'élevaient à 557 M\$ US. Ces prêts d'équipement n'étaient pas touchés par la cessation de la publication de certains taux LIBOR par l'administrateur du LIBOR, mais seraient touchés par les dispositions de cette norme. La Compagnie a également des facilités de crédit renouvelable qui font référence au CDOR ainsi qu'un programme de titrisation des débiteurs qui fait référence au LIBOR et au CDOR. La Compagnie n'avait aucun emprunt en cours en vertu de ces facilités de crédit ou du programme de titrisation des débiteurs au 30 juin 2022 (voir la *Note 9, Activités de financement*). Dans le cadre de toutes ces ententes, la Compagnie s'est dotée de libellés de remplacement pour assurer la transition vers un autre taux de référence. La Compagnie évalue l'effet que l'adoption de cette norme ASU aura sur ses États financiers consolidés et les informations à fournir connexes, en plus de déterminer si elle choisira d'appliquer l'une ou l'autre des mesures de simplification ou exceptions facultatives permises selon cette norme ASU.

D'autres normes ASU récemment publiées et devant être appliquées le ou après le 30 juin 2022 ont été évaluées par la Compagnie et ne devraient pas avoir une incidence significative sur les États financiers consolidés de la Compagnie.

4 – Acquisition

2021

Entente de fusion CN-KCS résiliée

Le 21 mai 2021, la Compagnie et le Kansas City Southern (KCS) ont conclu une entente de fusion définitive (l'« Entente de fusion du CN ») visant l'acquisition du KCS par le CN (l'« Acquisition »).

Au deuxième trimestre de 2021, la Compagnie a engagé des coûts de 76 M\$ liés à l'Acquisition, lesquels ont été comptabilisés dans le poste Avance au KCS et autres coûts de transaction des Bilans consolidés, conformément à la mise en application de la méthode de comptabilisation à la valeur de consolidation. En outre, dans le cadre de l'Entente de fusion du CN, Brooklyn US Holdings, Inc. (Holdco), une filiale en propriété exclusive de la Compagnie, a avancé 700 M\$ US (845 M\$) au KCS relativement au paiement par le KCS des frais de résiliation (« indemnité de rupture ») au Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée (CP) en vertu de l'accord de fusion initial avec le CP qui a été résilié le 21 mai 2021. Cette avance a été comptabilisée au poste Avance au KCS et autres coûts de transaction dans les Bilans consolidés. L'avance ainsi que les coûts de transaction de 63 M\$ payés au deuxième trimestre de 2021 figurent dans les Activités d'investissement des États consolidés des flux de trésorerie. La Compagnie a également payé des frais de crédit-relais de 93 M\$, dont 32 M\$ ont été amortis dans le poste Intérêts débiteurs des États consolidés des résultats.

Au troisième trimestre de 2021, le KCS et son conseil d'administration ont informé le CN qu'ils résiliaient l'Entente de fusion du CN et annoncé que la proposition d'acquisition révisée du 12 septembre 2021 du CP constituait une « Proposition d'entreprise supérieure », comme il est énoncé dans l'Entente de fusion du CN. Le CN a donc reçu les frais de résiliation de l'entente de fusion de 700 M\$ US (886 M\$) de la part du KCS, lesquels ont été comptabilisés au poste Frais de résiliation d'une entente de fusion des États consolidés des résultats et figurent dans les Activités d'exploitation des États consolidés des flux de trésorerie. De plus, le KCS a remboursé à Holdco 700 M\$ US (886 M\$) que le CN avait précédemment versés au KCS à titre d'avance. Le remboursement a été comptabilisé au poste Coûts de transaction des États consolidés des résultats et figure dans les Activités d'investissement des États consolidés des flux de trésorerie. Le total des coûts de transaction, qui s'élève à 84 M\$ dans les États consolidés des résultats au troisième trimestre de 2021, est constitué de 76 M\$ capitalisés antérieurement et de 49 M\$ supplémentaires engagés au troisième trimestre de 2021; ces montants ont été partiellement contrebalancés par des produits de 41 M\$ générés en raison des taux de change applicables lors du paiement de l'avance au KCS libellée en dollars américains et de la réception du remboursement connexe. En outre, les 65 M\$ des frais de crédit-relais restants payés au deuxième trimestre de 2021 ont été amortis dans le poste Intérêts débiteurs des États consolidés des résultats.

5 – Produits d'exploitation

Le tableau suivant présente de l'information ventilée concernant les produits d'exploitation pour les trois mois et les six mois terminés les 30 juin 2022 et 2021 :

En millions	Pour les trois mois terminés le 30 juin		Pour les six mois terminés le 30 juin	
	2022	2021	2022	2021
Produits marchandises				
Produits pétroliers et chimiques	829 \$	685 \$	1 585 \$	1 346 \$
Métaux et minéraux	466	377	872	745
Produits forestiers	513	451	939	880
Charbon	249	158	444	284
Produits céréaliers et engrais	604	609	1 208	1 322
Intermodal	1 326	1 037	2 382	2 005
Véhicules automobiles	208	135	373	293
<i>Total – Produits marchandises</i>	4 195	3 452	7 803	6 875
Autres produits d'exploitation	149	146	249	258
<i>Total – Produits d'exploitation</i> ¹⁾	4 344 \$	3 598 \$	8 052 \$	7 133 \$
Produits d'exploitation par zone géographique				
Canada	2 953 \$	2 510 \$	5 446 \$	4 995 \$
États-Unis	1 391	1 088	2 606	2 138
<i>Total – Produits d'exploitation</i> ¹⁾	4 344 \$	3 598 \$	8 052 \$	7 133 \$

1) Au 30 juin 2022, la Compagnie avait des obligations de prestation restantes liées aux marchandises en transit, pour lesquelles des produits d'exploitation de 102 M\$ (82 M\$ au 30 juin 2021) devaient être constatés à la prochaine période.

Passifs sur contrat

Le tableau suivant présente un rapprochement entre les soldes d'ouverture et de clôture des passifs sur contrat pour les trois mois et les six mois terminés les 30 juin 2022 et 2021 :

En millions	Pour les trois mois terminés le 30 juin		Pour les six mois terminés le 30 juin	
	2022	2021	2022	2021
Solde d'ouverture	43 \$	172 \$	74 \$	200 \$
Produits d'exploitation comptabilisés inclus dans le solde d'ouverture	(42)	(72)	(74)	(100)
Augmentation due à une contrepartie reçue, déduction faite des produits d'exploitation comptabilisés	16	88	17	88
<i>Solde de clôture</i>	17 \$	188 \$	17 \$	188 \$
Tranche à court terme – Solde de clôture	17 \$	146 \$	17 \$	146 \$

6 – Actifs détenus en vue de la vente

Au cours du premier trimestre de 2021, le CN a conclu une entente avec un exploitant de chemin de fer d'intérêt local en vue de la vente de lignes non essentielles au Wisconsin, au Michigan et en Ontario, qui représentent 850 milles classés comme étant détenus en vue de la vente ainsi que 50 milles supplémentaires d'actifs de voie et de chemin de roulement, ce qui lui a permis de recouvrir 137 M\$ (102 M\$ après impôts) sur les 486 M\$ (363 M\$ après impôts) en perte comptabilisés au deuxième trimestre de 2020 afin de rajuster la valeur comptable de ces actifs de voie et de chemin de roulement en fonction de leur prix de vente estimatif net.

Au 31 décembre 2021, la valeur comptable des actifs détenus en vue de la vente, soit 260 M\$, était comprise au poste Autres actifs à court terme des Bilans consolidés.

Au quatrième trimestre de 2021, le *Surface Transportation Board* (STB) a approuvé, sans condition, l'entente de la Compagnie avec l'exploitant de chemin de fer d'intérêt local. La transaction a été conclue le 28 janvier 2022 et le 31 janvier 2022 pour les actifs américains et canadiens, respectivement. La différence entre le prix de vente net et le prix de vente estimé était négligeable.

7 – Régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite

La Compagnie offre divers régimes de retraite en vertu desquels presque tous les membres de son personnel ont droit, à l'âge de la retraite, à des prestations généralement fondées sur la rémunération et les années de service et (ou) les cotisations. D'autres informations relatives aux régimes de retraite sont présentées à la Note 17, *Régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite*, afférente aux États financiers consolidés annuels de 2021 de la Compagnie.

Le tableau suivant présente les éléments du coût (produit) net des prestations au titre des régimes de retraite à prestations déterminées et d'avantages complémentaires de retraite pour les trois mois et les six mois terminés les 30 juin 2022 et 2021 :

En millions	Pour les trois mois terminés le 30 juin				Pour les six mois terminés le 30 juin			
	Régimes de retraite		Avantages complémentaires de retraite		Régimes de retraite		Avantages complémentaires de retraite	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Coût des prestations au titre des services rendus	38 \$	51 \$	– \$	– \$	79 \$	105 \$	1 \$	1 \$
Autres éléments du produit net des prestations								
Intérêts débiteurs	117	93	1	1	234	186	2	2
Rendement prévu sur l'actif des régimes ¹⁾	(283)	(267)	–	–	(566)	(533)	–	–
Amortissement du coût des prestations au titre des services passés	–	–	–	–	–	–	–	–
Amortissement de la perte actuarielle nette (du gain actuariel net) ¹⁾	42	76	(1)	(1)	83	150	(2)	(2)
Total – Autres éléments du produit net des prestations ¹⁾	(124)	(98)	–	–	(249)	(197)	–	–
Coût (produit) net des prestations ¹⁾²⁾	(86) \$	(47) \$	– \$	– \$	(170) \$	(92) \$	1 \$	1 \$

1) Au premier trimestre de 2022, la Compagnie a changé sa méthode de calcul de la valeur axée sur la valeur marchande de l'actif des régimes pour ses régimes de retraite à prestations déterminées en appliquant une méthode rétrospective. Les données comparatives ont été retraitées afin de se conformer au changement de méthode. Le rendement prévu de l'actif des régimes a été retraité de 4 M\$, passant de 263 M\$ selon l'ancienne méthode de calcul à 267 M\$ au deuxième trimestre de 2021, et de 8 M\$, passant de 525 M\$ selon l'ancienne méthode de calcul à 533 M\$ pour les six mois terminés le 30 juin 2021. L'amortissement de la perte actuarielle nette sur les régimes de retraite a été retraité de 2 M\$, passant de 74 M\$ selon l'ancienne méthode de calcul à 76 M\$ au deuxième trimestre de 2021, et de 3 M\$, passant de 147 M\$ selon l'ancienne méthode de calcul à 150 M\$ pour les six mois terminés le 30 juin 2021. Voir la Note 2, *Changement de convention comptable*, pour obtenir de plus amples renseignements.

2) Aux deuxièmes trimestres de 2022 et 2021, la Compagnie a révisé son estimation du coût (produit) net des prestations au titre des régimes de retraite pour l'ensemble de l'exercice afin de tenir compte des mises à jour des données démographiques des régimes.

Cotisations au régime de retraite

Les cotisations de 45 M\$ et de 84 M\$, versées au cours des six mois terminés les 30 juin 2022 et 2021, respectivement, représentent principalement des cotisations au Régime de retraite du CN représentant le coût des prestations au titre des services rendus, tel que déterminé par les évaluations actuarielles applicables de la Compagnie à des fins de capitalisation. Selon les résultats des évaluations du 31 décembre 2021, le Régime de retraite du CN est entièrement capitalisé et à un niveau tel que la Compagnie ne pouvait plus verser de cotisations à ce régime en date d'avril 2022 une fois que le rapport d'évaluation actuarielle a été déposé. En 2022, la Compagnie prévoit verser des cotisations en espèces totales d'environ 70 M\$ au titre de tous ses régimes de retraite.

Notes afférentes aux états financiers consolidés non audités

Modifications apportées aux régimes de soins de santé pour retraités aux États-Unis

En juin 2022, le CN a approuvé des modifications touchant les membres qui participent aux régimes de soins de santé pour retraités de la Compagnie aux États-Unis. À compter de 2023, les personnes retraitées admissibles à l'assurance-maladie (Medicare) seront couvertes par une entente de remboursement de frais de soins de santé, compte financé par l'employeur pouvant être utilisé pour le remboursement de frais de soins de santé admissibles. Les personnes retraitées non admissibles à l'assurance-maladie continueront d'être couvertes par le programme auto-assuré actuel. Cette modification des régimes entraîne une réduction de 28 M\$ des obligations au titre des prestations projetées cumulées des régimes concernés, comptabilisée au poste Autre bénéfice global; elle est composée d'un crédit des prestations au titre des services passés de 21 M\$ et d'un gain actuariel de 7 M\$, essentiellement attribuables à la baisse des prestations futures prévues et à l'augmentation d'environ 130 points de base des taux d'actualisation à la fin de la période, respectivement, entre la fin de l'exercice précédent et le 31 mai 2022.

8 – Bénéfice par action

Le tableau suivant présente un rapprochement entre le bénéfice de base et le bénéfice dilué par action pour les trois et six mois terminés les 30 juin 2022 et 2021 :

En millions, sauf les données par action	Pour les trois mois terminés le 30 juin		Pour les six mois terminés le 30 juin	
	2022	2021	2022	2021
Bénéfice net ¹⁾	1 325 \$	1 036 \$	2 243 \$	2 012 \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	690,0	709,0	694,2	710,0
Effet dilutif de la rémunération à base d'actions	1,7	1,6	1,8	1,7
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation après dilution	691,7	710,6	696,0	711,7
Bénéfice de base par action	1,92 \$	1,46 \$	3,23 \$	2,83 \$
Bénéfice dilué par action ¹⁾	1,92 \$	1,46 \$	3,22 \$	2,83 \$
Unités non incluses dans le calcul, car leur inclusion n'aurait pas eu un effet dilutif				
Options d'achat d'actions	0,6	0,7	0,6	0,7
Unités d'actions liées au rendement	0,2	0,1	0,3	0,1

1) Au premier trimestre de 2022, la Compagnie a changé sa méthode de calcul de la valeur axée sur la valeur marchande de l'actif des régimes pour ses régimes de retraite à prestations déterminées en appliquant une méthode rétrospective. Les données comparatives ont été retraitées afin de se conformer au changement de méthode. Voir la Note 2, Changement de convention comptable, pour obtenir de plus amples renseignements.

9 – Activités de financement

Prospectus préalable et déclaration d'enregistrement

Le 4 mai 2022, la Compagnie a déposé un nouveau prospectus préalable auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières du Canada ainsi qu'une déclaration d'enregistrement auprès de la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis, en vertu desquels le CN peut émettre des titres d'emprunt d'un capital maximal de 6,0 G\$ sur les marchés financiers canadiens et américains au cours des 25 mois suivant la date de dépôt. Ce prospectus préalable et cette déclaration d'enregistrement ont remplacé le prospectus préalable et la déclaration d'enregistrement précédents qui ont expiré le 11 mars 2022. L'accès aux marchés financiers canadiens et américains en vertu du prospectus préalable et de la déclaration d'enregistrement dépend des conditions du marché.

Billets et débetures

Pour les six mois terminés le 30 juin 2022, il n'y a eu aucune activité.

Pour les six mois terminés le 30 juin 2021, la Compagnie a remboursé l'élément suivant :

- le 18 janvier 2021, remboursement anticipé de 250 M\$ de billets à 2,75 % échéant en 2021.

Facilité de crédit renouvelable

La Compagnie a une facilité de crédit renouvelable non garantie auprès d'un consortium de prêteurs, qui peut être utilisée pour les besoins généraux de la Compagnie, y compris à titre de garantie pour ses programmes de papier commercial. L'entente de facilité de crédit renouvelable adopte une structure de prêts liés à la durabilité selon laquelle les marges applicables sont rajustées à l'atteinte de certaines cibles de développement durable, à compter de 2022. La facilité de crédit de la Compagnie de 2,5 G\$ est composée d'une tranche de 1,25 G\$ échéant le 31 mars 2025 et d'une tranche de 1,25 G\$ échéant le 31 mars 2027. Sous réserve de l'approbation de chacun des prêteurs, la Compagnie a la possibilité de demander une somme supplémentaire de 500 M\$ pendant la durée de la facilité et de demander une prolongation une fois par année pour maintenir la durée des tranches respectives de trois ans et cinq ans. La facilité de crédit permet de réaliser des emprunts à divers taux d'intérêt de référence, comme le *Secured Overnight Financing Rate* (SOFR) et le CDOR, majorés des marges applicables, selon les cotes de crédit et les cibles de développement durable du CN.

Au 30 juin 2022 et au 31 décembre 2021, la Compagnie n'avait aucun emprunt en cours en vertu de cette facilité de crédit renouvelable et aucun retrait n'a été effectué au cours des six mois terminés le 30 juin 2022.

Le 18 mars 2022, la Compagnie a conclu une entente de facilité de crédit renouvelable non garantie de 1,0 G\$ de deux ans avec un consortium de prêteurs. La facilité de crédit peut être utilisée à des fins de fonds de roulement et pour les besoins généraux de la Compagnie et permet de faire des emprunts à divers taux d'intérêt de référence, comme le SOFR et le CDOR, majorés des marges applicables, selon les cotes de crédit du CN. Au 30 juin 2022, la Compagnie n'avait aucun emprunt en cours en vertu de cette facilité de crédit renouvelable et aucun retrait n'a été effectué pendant les six mois terminés le 30 juin 2022.

Les deux ententes de facilité de crédit renouvelable comportent une clause restrictive financière qui limite le montant de la dette par rapport à la capitalisation totale. Au 30 juin 2022, la Compagnie est en conformité avec cette clause.

Prêts d'équipement

La Compagnie a une facilité de crédit à terme non renouvelable pour financer ou refinancer l'achat de matériel. Les prêts d'équipement consentis en vertu de la facilité de crédit non renouvelable ont une durée de 20 ans, portent intérêt à des taux variables comme le LIBOR et le CDOR majorés d'une marge, sont remboursables par versements trimestriels égaux, sont remboursables par anticipation à tout moment sans pénalité et sont garantis par le matériel roulant.

La Compagnie a remboursé 15 M\$ US (19 M\$) sur ses prêts d'équipement au cours des six premiers mois de 2022.

Au 30 juin 2022, la Compagnie avait des emprunts en cours s'élevant à 557 M\$ US (717 M\$) au taux d'intérêt moyen pondéré de 2,41 % et ne disposait d'aucun autre montant disponible en vertu de cette facilité de crédit à terme non renouvelable. Au 31 décembre 2021, la Compagnie avait des emprunts en cours de 572 M\$ US (723 M\$) à un taux d'intérêt moyen pondéré de 0,81 % et ne disposait d'aucun autre montant disponible en vertu de cette facilité de crédit à terme non renouvelable.

Papier commercial

La Compagnie a un programme de papier commercial au Canada et aux États-Unis. Ces deux programmes sont garantis par la facilité de crédit renouvelable de la Compagnie. Le montant maximal total de papier commercial pouvant être émis est de 2,5 G\$, ou le montant équivalent en dollars US.

Au 30 juin 2022 et au 31 décembre 2021, les emprunts sous forme de papier commercial de la Compagnie s'élevaient à 1 465 M\$ US (1 886 M\$) et à 111 M\$ US (140 M\$), respectivement, aux taux d'intérêt moyens pondérés de 1,25 % et de 0,18 %, respectivement, inscrits au poste Tranche de la dette à long terme échéant à moins de un an des Bilans consolidés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés non audités

Le tableau suivant présente un résumé des flux de trésorerie liés aux émissions et aux remboursements de papier commercial pour les trois mois et les six mois terminés les 30 juin 2022 et 2021 :

<i>En millions</i>	Pour les trois mois terminés le 30 juin		Pour les six mois terminés le 30 juin	
	2022	2021	2022	2021
Papier commercial dont les échéances sont de moins de 90 jours				
Émission	3 823 \$	2 058 \$	5 503 \$	3 295 \$
Remboursement	(3 506)	(1 293)	(4 054)	(2 486)
<i>Variation nette du papier commercial dont les échéances sont de moins de 90 jours</i>	317 \$	765 \$	1 449 \$	809 \$
Papier commercial dont les échéances sont de 90 jours ou plus				
Émission	398 \$	138 \$	427 \$	138 \$
Remboursement	(29)	—	(170)	(31)
<i>Variation nette du papier commercial dont les échéances sont de 90 jours ou plus</i>	369 \$	138 \$	257 \$	107 \$
<i>Variation nette du papier commercial</i>	686 \$	903 \$	1 706 \$	916 \$

Programme de titrisation des débiteurs

La Compagnie a une entente, expirant le 1^{er} février 2024, qui prévoit la vente, à des fiduciaires non liées, d'une participation indivise dans des débiteurs renouvelables pour un produit en espèces maximal de 450 M\$. La Compagnie a conservé la responsabilité de la gestion, de l'administration et du recouvrement des débiteurs vendus. La période de gestion moyenne est d'environ un mois et les intérêts sur les emprunts dans le cadre du programme de titrisation des débiteurs sont renouvelés en fonction des taux du papier commercial ou des taux LIBOR ou CDOR alors en vigueur.

Au 30 juin 2022 et au 31 décembre 2021, la Compagnie n'avait aucun emprunt en vertu de ce programme de titrisation des débiteurs et aucune activité n'a été effectuée pour les six mois terminés le 30 juin 2022.

Facilités de lettres de crédit bilatérales

La Compagnie a une série d'ententes portant sur des facilités de lettres de crédit bilatérales engagées et non engagées. Le 31 mars 2022, la Compagnie a prolongé la durée de certaines ententes portant sur des facilités de lettres de crédit bilatérales engagées jusqu'au 28 avril 2025. Les ententes ont été conclues avec différentes banques relativement à l'obligation de la Compagnie de fournir des lettres de crédit dans le cours normal des affaires. En vertu de ces ententes, la Compagnie peut, de temps à autre, fournir des garanties, sous forme de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie, pour une période minimale d'un mois, égales à au moins la valeur nominale des lettres de crédit émises.

Au 30 juin 2022, la Compagnie avait des lettres de crédit en circulation de 448 M\$ (394 M\$ au 31 décembre 2021) en vertu des facilités engagées sur un montant total disponible de 509 M\$ (518 M\$ au 31 décembre 2021) et de 105 M\$ (158 M\$ au 31 décembre 2021) en vertu des facilités non engagées.

Au 30 juin 2022, des montants de 447 M\$ (396 M\$ au 31 décembre 2021) et de 100 M\$ (100 M\$ au 31 décembre 2021) étaient donnés en garantie en vertu des facilités de lettres de crédit bilatérales engagées et non engagées, respectivement, et sont comptabilisés au poste Liquidités et équivalents de trésorerie soumis à restrictions.

Rachat d'actions ordinaires

La Compagnie peut racheter ses actions ordinaires, conformément à une offre publique de rachat (OPR) dans le cours normal des activités, au prix courant du marché, plus les frais de courtage, ou à tout autre prix pouvant être autorisé par la Bourse de Toronto. En vertu de son OPR en cours, la Compagnie peut racheter jusqu'à concurrence de 42,0 millions d'actions ordinaires entre le 1^{er} février 2022 et le 31 janvier 2023. Au 30 juin 2022, la Compagnie avait racheté 15,2 millions d'actions ordinaires pour un montant de 2 348 M\$ en vertu de son OPR en cours.

La Compagnie a racheté 11,1 millions d'actions ordinaires en vertu de son OPR précédente en vigueur du 1^{er} février 2021 au 31 janvier 2022, qui permettait le rachat jusqu'à concurrence de 14,0 millions d'actions ordinaires.

Notes afférentes aux états financiers consolidés non audités

Le tableau suivant présente l'information relative aux rachats d'actions pour les trois mois et les six mois terminés les 30 juin 2022 et 2021 :

En millions, sauf les données par action	Pour les trois mois terminés le 30 juin		Pour les six mois terminés le 30 juin	
	2022	2021	2022	2021
Nombre d'actions ordinaires rachetées	7,8	0,8	16,0	2,9
Prix moyen pondéré par action ¹⁾	149,16 \$	143,80 \$	153,95 \$	141,61 \$
Montant des rachats ^{1) 2)}	1 173 \$	123 \$	2 466 \$	414 \$

1) Comprend les frais de courtage.

2) Comprend les règlements dans les périodes subséquentes.

10 – Autres actifs à court terme

Le tableau suivant présente la répartition des Autres actifs à court terme au 30 juin 2022 et au 31 décembre 2021 :

En millions	30 juin 2022	31 décembre 2021
Charges payées d'avance	178 \$	142 \$
Actifs détenus en vue de la vente (Note 6)	—	260
Autres	67	20
Total – Autres actifs à court terme	245 \$	422 \$

11 – Régimes de rémunération à base d'actions

La Compagnie offre divers régimes de rémunération à base d'actions pour les membres du personnel admissibles. Les principaux régimes de la Compagnie sont décrits à la Note 19, Régimes de rémunération à base d'actions, afférente aux États financiers consolidés annuels de 2021 de la Compagnie.

Le tableau suivant présente la charge totale de rémunération à base d'actions de la Compagnie pour les octrois consentis aux termes de tous les régimes du personnel ainsi que l'avantage fiscal connexe et l'avantage fiscal excédentaire constatés dans les résultats pour les trois mois et les six mois terminés les 30 juin 2022 et 2021 :

En millions	Pour les trois mois terminés le 30 juin		Pour les six mois terminés le 30 juin	
	2022	2021	2022	2021
Régime d'unités d'actions ¹⁾	7 \$	8 \$	19 \$	21 \$
Régime d'intéressement volontairement différé (RIVD) ²⁾	(1)	(1)	—	—
Octrois d'options d'achat d'actions	3	3	5	6
Régime d'actionnariat du personnel (RAP)	6	5	12	9
Total – Charge de rémunération à base d'actions	15 \$	15 \$	36 \$	36 \$
Incidence fiscale de la rémunération à base d'actions				
Avantage fiscal constaté dans les résultats	3 \$	3 \$	9 \$	8 \$
Avantage fiscal excédentaire constaté dans les résultats	7 \$	— \$	12 \$	9 \$

1) Les unités d'actions liées au rendement (UALR) sont octroyées en vertu du Régime d'unités d'actions.

2) Les unités d'actions différées (UAD) sont octroyées en vertu du Régime d'intéressement volontairement différé.

Notes afférentes aux états financiers consolidés non audités

Régime d'unités d'actions

Le tableau suivant présente un résumé des activités liées aux octrois d'UALR pour les six mois terminés le 30 juin 2022 :

	Règlement en titres de capitaux propres			
	UALR-RCI ¹⁾		UALR-RTA ²⁾	
	Unités	Moyenne pondérée de la juste valeur à la date de l'octroi	Unités	Moyenne pondérée de la juste valeur à la date de l'octroi
	En millions		En millions	
En circulation au 31 décembre 2021	0,8	69,84 \$	0,4	144,37 \$
Octroyées	0,2	78,96 \$	0,1	176,86 \$
Réglées ³⁾	(0,3)	70,79 \$	(0,1)	128,22 \$
Perdus	—	71,34 \$	—	155,91 \$
En circulation au 30 juin 2022	0,7	72,38 \$	0,4	159,01 \$

- 1) La juste valeur de 18 M\$ à la date de l'octroi des UALR-RCI donnant lieu à un règlement en titres de capitaux propres en 2022 est établie au moyen d'un modèle d'évaluation en treillis. Au 30 juin 2022, la charge totale de rémunération non constatée liée à tous les octrois en circulation s'établissait à 25 M\$ et devrait être constatée sur une période moyenne pondérée de 2,0 ans.
- 2) La juste valeur de 21 M\$ à la date de l'octroi des UALR-RTA donnant lieu à un règlement en titres de capitaux propres en 2022 est déterminée au moyen d'un modèle de simulation de Monte Carlo. Au 30 juin 2022, la charge totale de rémunération non constatée liée à tous les octrois en circulation s'établissait à 24 M\$ et devrait être constatée sur une période moyenne pondérée de 2,1 ans.
- 3) Les UALR-RCI donnant lieu à un règlement en titres de capitaux propres octroyées en 2019 ont satisfait à la condition relative au cours minimal des actions quant à un règlement et atteint un facteur d'acquisition selon la performance de 83 %. Les UALR-RTA donnant lieu à un règlement en titres de capitaux propres octroyées en 2019 ont atteint un facteur d'acquisition selon la performance de 72 %. Au premier trimestre de 2022, ces octrois ont été réglés, déduction faite du versement de 23 M\$ en matière de retenue d'impôt applicable aux participants, sous forme de décaissements de 0,2 million d'actions ordinaires des Fiducies d'actions.

Régime d'intéressement volontairement différé

Le tableau suivant présente un résumé des activités liées aux octrois d'UAD pour les six mois terminés le 30 juin 2022 :

	Règlement en titres de capitaux propres		Règlement en espèces	
	UAD ¹⁾		UAD ²⁾	
	Unités	Moyenne pondérée de la juste valeur à la date de l'octroi	Unités	
	En millions		En millions	
En circulation au 31 décembre 2021	0,5	87,24 \$	0,1	
Octroyées	0,1	159,13 \$	—	
Réglées ³⁾	(0,3)	82,65 \$	(0,1)	
En circulation au 30 juin 2022 ⁴⁾	0,3	104,34 \$	—	

- 1) La juste valeur de 8 M\$ à la date de l'octroi des UAD donnant lieu à un règlement en titres de capitaux propres en 2022 est établie en fonction du cours de l'action de la Compagnie à la date de l'octroi. Au 30 juin 2022, la valeur intrinsèque globale de toutes les UAD donnant lieu à un règlement en titres de capitaux propres en circulation s'établissait à 49 M\$.
- 2) La juste valeur au 30 juin 2022 des UAD donnant lieu à un règlement en espèces est fondée sur la valeur intrinsèque. Au 30 juin 2022, le passif relatif à toutes les UAD donnant lieu à un règlement en espèces était de 7 M\$ (9 M\$ au 31 décembre 2021). Le cours de clôture des actions utilisé pour déterminer le passif était de 144,79 \$.
- 3) Pour les six mois terminés le 30 juin 2022, la Compagnie a acheté 0,1 million d'actions ordinaires pour le règlement des UAD donnant lieu à un règlement en titres de capitaux propres, déduction faite du versement de 18 M\$ en vertu de l'exigence en matière de retenue d'impôt applicable aux participants.
- 4) La juste valeur totale des octrois d'UAD donnant lieu à un règlement en titres de capitaux propres acquis, le nombre d'unités en circulation qui n'étaient pas acquises, la charge de rémunération non constatée et la période de constatation restante des UAD donnant lieu à un règlement en espèces et à un règlement en titres de capitaux propres n'ont pas été chiffrés, car ils portent sur un nombre minime d'unités.

Notes afférentes aux états financiers consolidés non audités

Octrois d'options d'achat d'actions

Le tableau suivant porte sur les activités liées aux octrois d'options d'achat d'actions en circulation et indique la moyenne pondérée du prix de levée pour les six mois terminés le 30 juin 2022 :

	Options en circulation	
	Nombre d'options <i>En millions</i>	Moyenne pondérée du prix de levée
En circulation au 31 décembre 2021 ¹⁾	3,6	105,32 \$
Octroyées ²⁾	0,6	152,73 \$
Levées	(0,4)	89,16 \$
Perdus	(0,1)	130,28 \$
En circulation au 30 juin 2022 ^{1) 2) 3)}	3,7	115,48 \$
Pouvant être levées au 30 juin 2022 ^{1) 3)}	2,0	98,34 \$

1) Les options d'achat d'actions dont le prix de levée est en dollars US ont été converties en dollars CA au taux de change en vigueur à la date du bilan.

2) La juste valeur de 16 M\$ (26,86 \$ par option) à la date de l'octroi des options octroyées en 2022 est établie au moyen du modèle de Black-Scholes. Au 30 juin 2022, la charge totale de rémunération non constatée liée à tous les octrois en circulation s'établissait à 21 M\$ et devrait être constatée sur une période moyenne pondérée de 3,5 ans.

3) La durée moyenne pondérée jusqu'à l'expiration des options d'achat d'actions en circulation était de 6,8 ans et la durée moyenne pondérée jusqu'à l'expiration des options d'achat d'actions pouvant être levées était de 5,3 ans. Au 30 juin 2022, la valeur intrinsèque globale des options d'achat d'actions dans le cours en circulation s'élevait à 115 M\$ et la valeur intrinsèque globale des options d'achat d'actions pouvant être levées s'établissait à 94 M\$.

Régime d'actionariat du personnel

Le tableau suivant présente un résumé des activités liées au RAP pour les six mois terminés le 30 juin 2022 :

	RAP	
	Nombre d'actions <i>En millions</i>	Prix moyen pondéré par action
Cotisations non acquises, 31 décembre 2021	0,2	142,80 \$
Cotisations de la Compagnie	0,1	153,69 \$
Perdus	—	151,86 \$
Acquises ¹⁾	(0,1)	138,47 \$
Cotisations non acquises, 30 juin 2022 ²⁾	0,2	150,16 \$

1) Au 30 juin 2022, la valeur juste totale des unités achetées avec les cotisations de la Compagnie qui ont été acquises en 2022 était de 12 M\$.

2) Au 30 juin 2022, la charge totale de rémunération non constatée liée à tous les octrois en circulation s'établissait à 13 M\$ et devrait être constatée au cours des douze prochains mois.

12 – Autre perte globale cumulée

Les tableaux suivants présentent les variations, par élément dans l'autre perte globale cumulée, pour les trois mois et les six mois terminés les 30 juin 2022 et 2021 :

<i>En millions</i>	Écarts de conversion des devises ¹⁾	Régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite	Instruments dérivés ¹⁾	Total avant impôts	Recouvrement (charge) d'impôts sur les bénéfices ²⁾	Total, déduction faite des impôts
Solde au 31 mars 2022	(491) \$	(2 379) \$	5 \$	(2 865) \$	585 \$	(2 280) \$
Autre bénéfice (perte) global(e) avant les reclassements :						
Conversion de l'investissement net ³⁾	423			423	—	423
Conversion de la dette libellée en dollars US ⁴⁾	(267)			(267)	36	(231)
Instruments dérivés ⁵⁾			25	25	(6)	19
Gain actuariel reconnu durant la période ⁶⁾		7		7	(2)	5
Montants reclassés du poste Autre perte globale cumulée :						
Amortissement de la perte actuarielle nette ⁷⁾		41		41	(12)	29
Crédit des prestations au titre des services passés reconnu durant la période ⁶⁾		21		21	(5)	16
<i>Autre bénéfice global</i>	156	69	25	250	11	261
Solde au 30 juin 2022	(335) \$	(2 310) \$	30 \$	(2 615) \$	596 \$	(2 019) \$

<i>En millions</i>	Écarts de conversion des devises ¹⁾	Régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite	Instruments dérivés ¹⁾	Total avant impôts	Recouvrement (charge) d'impôts sur les bénéfices ²⁾	Total, déduction faite des impôts
Solde au 31 décembre 2021 ⁸⁾	(436) \$	(2 419) \$	5 \$	(2 850) \$	609 \$	(2 241) \$
Autre bénéfice (perte) global(e) avant les reclassements :						
Conversion de l'investissement net ³⁾	272			272	—	272
Conversion de la dette libellée en dollars US ⁴⁾	(171)			(171)	22	(149)
Instruments dérivés ⁵⁾			25	25	(6)	19
Gain actuariel reconnu durant la période ⁶⁾		7		7	(2)	5
Montants reclassés du poste Autre perte globale cumulée :						
Amortissement de la perte actuarielle nette ⁷⁾		81		81	(22)	59
Crédit des prestations au titre des services passés reconnu durant la période ⁶⁾		21		21	(5)	16
<i>Autre bénéfice (perte) global(e)</i>	101	109	25	235	(13)	222
Solde au 30 juin 2022	(335) \$	(2 310) \$	30 \$	(2 615) \$	596 \$	(2 019) \$

Les notes de bas de page des tableaux figurent à la page suivante.

Notes afférentes aux états financiers consolidés non audités

En millions	Écarts de conversion des devises ¹⁾	Régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite	Instruments dérivés ¹⁾	Total avant impôts	Recouvrement (charge) d'impôts sur les bénéfices ²⁾	Total, déduction faite des impôts
Solde au 31 mars 2021 ⁸⁾	(441) \$	(4 412) \$	5 \$	(4 848) \$	1 120 \$	(3 728) \$
Autre bénéfice (perte) global(e) avant les reclassements :						
Conversion de l'investissement net ³⁾	(171)			(171)	—	(171)
Conversion de la dette libellée en dollars US ⁴⁾	90			90	(12)	78
Montants reclassés du poste Autre perte globale cumulée :						
Amortissement de la perte actuarielle nette ^{7) 8)}		75		75	(20)	55
Autre bénéfice (perte) global(e)	(81)	75	—	(6)	(32)	(38)
Solde au 30 juin 2021 ⁸⁾	(522) \$	(4 337) \$	5 \$	(4 854) \$	1 088 \$	(3 766) \$

En millions	Écarts de conversion des devises ¹⁾	Régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite	Instruments dérivés ¹⁾	Total avant impôts	Recouvrement (charge) d'impôts sur les bénéfices ²⁾	Total, déduction faite des impôts
Solde au 31 décembre 2020 ⁸⁾	(384) \$	(4 485) \$	5 \$	(4 864) \$	1 153 \$	(3 711) \$
Autre bénéfice (perte) global(e) avant les reclassements :						
Conversion de l'investissement net ³⁾	(337)			(337)	—	(337)
Conversion de la dette libellée en dollars US ⁴⁾	199			199	(26)	173
Montants reclassés du poste Autre perte globale cumulée :						
Amortissement de la perte actuarielle nette ^{7) 8)}		148		148	(39)	109
Autre bénéfice (perte) global(e)	(138)	148	—	10	(65)	(55)
Solde au 30 juin 2021 ⁸⁾	(522) \$	(4 337) \$	5 \$	(4 854) \$	1 088 \$	(3 766) \$

1) Certains montants de 2021 et de 2020 ont été reclassés pour respecter la présentation en 2022 du poste Instruments dérivés compris dans la couverture des flux de trésorerie.

2) La Compagnie reclasse les effets d'impôt de l'Autre perte globale cumulée à Bénéfice net lors de la liquidation ou de la résiliation de l'élément concerné.

3) Gain/(perte) de change sur la conversion de l'investissement net dans les établissements à l'étranger.

4) Gain/(perte) de change sur la conversion de la dette libellée en dollars US et désignée comme couverture relativement à l'investissement net dans les établissements à l'étranger. La Compagnie désigne la dette de la société mère libellée en dollars US comme couverture de change relativement à son investissement net dans les établissements à l'étranger. Conséquemment, depuis les dates de désignation, les gains et les pertes de change sur la conversion de la dette libellée en dollars US de la Compagnie sont inscrits au poste Autre perte globale cumulée, ce qui réduit la volatilité du bénéfice résultant de la conversion en dollars CA de la dette libellée en dollars US.

5) Les gains ou les pertes cumulatifs des blocages de trésorerie sont compris dans le poste Instruments dérivés. Voir la Note 14, Instruments financiers, pour obtenir de plus amples renseignements.

6) Crédit des prestations au titre des services passés de 21 M\$ et gain actuariel de 7 M\$ attribuables aux modifications apportées aux régimes de soins de santé pour retraités aux États-Unis. Voir la Note 7, Régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite, pour obtenir de plus amples renseignements.

7) Total avant impôts reclassé dans le poste Autres éléments du produit net des prestations des États consolidés des résultats et inclus dans le coût net des prestations. Voir la Note 7, Régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite, pour obtenir de plus amples renseignements.

8) Au premier trimestre de 2022, la Compagnie a changé sa méthode de calcul de la valeur axée sur la valeur marchande de l'actif des régimes pour ses régimes de retraite à prestations déterminées en appliquant une méthode rétrospective. Les données comparatives ont été retraitées afin de se conformer au changement de méthode. L'amortissement de la perte actuarielle nette sur les régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite a été retraité de 2 M\$, passant de 73 M\$ selon l'ancienne méthode de calcul à 75 M\$ au deuxième trimestre de 2021, et de 3 M\$, passant de 145 M\$ selon l'ancienne méthode de calcul à 148 M\$ pour les six mois terminés le 30 juin 2021. Voir la Note 2, Changement de convention comptable, pour obtenir de plus amples renseignements.

13 – Engagements et éventualités d'importance

Engagements d'achat

Au 30 juin 2022, la Compagnie avait des engagements fixes et variables pour l'achat de services informatiques et de licences, de wagons, de locomotives, de roues, de rails, de services d'ingénierie, de traverses, ainsi que d'autres matériel et services; le coût total de ces engagements est estimé à 2 270 M\$. Les coûts des engagements variables ont été estimés au moyen des prix et des volumes prévus.

Éventualités

Dans le cours normal des affaires, la Compagnie est engagée dans diverses poursuites judiciaires en dommages-intérêts compensatoires et parfois punitifs, comprenant des actions intentées au nom de divers groupes prétendus de demandeurs et des réclamations relatives à des blessures corporelles, à des maladies professionnelles et à des dommages matériels encourus par des membres du personnel et des tiers, découlant de préjudices subis par des personnes ou de dommages matériels censément causés, notamment, par des déraillements ou d'autres accidents.

Au 30 juin 2022, la Compagnie avait une provision totale à l'égard des blessures corporelles et autres réclamations de 317 M\$, dont 59 M\$ étaient comptabilisés à titre de passif à court terme (307 M\$ au 31 décembre 2021, dont 75 M\$ étaient comptabilisés à titre de passif à court terme).

Bien que la Compagnie estime que ces provisions sont adéquates pour toutes les réclamations engagées et en cours, on ne peut prédire avec certitude l'issue définitive des poursuites engagées et en cours au 30 juin 2022 ni celle des réclamations futures. Lorsqu'elle établit des provisions pour les passifs éventuels, s'il est impossible d'évaluer les pertes probables avec un niveau de certitude raisonnable, la Compagnie tient compte d'un éventail de pertes probables possibles relativement à chacune de ces questions et inscrit le montant estimatif qu'elle considère comme le plus raisonnable relativement à cet éventail de pertes. Toutefois, si aucun montant dans cet éventail ne constitue une meilleure estimation qu'un autre, le montant minimum est alors inscrit. Pour les questions à l'égard desquelles une perte est raisonnablement possible, mais non probable, l'éventail de pertes possibles ne peut pas être évalué en raison de facteurs divers qui peuvent inclure la disponibilité limitée de faits, l'absence de demandes relatives à des dommages précis et le fait que les poursuites étaient peu avancées. Selon l'information disponible à l'heure actuelle, la Compagnie estime que les poursuites intentées contre elle n'auront pas, individuellement ou dans l'ensemble, une issue possible susceptible d'avoir une incidence défavorable importante sur la situation financière de la Compagnie. Cependant, étant donné l'incapacité inhérente de prédire avec certitude les événements futurs imprévisibles, on ne peut donner aucune assurance que la résolution finale de ces actions n'aura pas d'incidence défavorable importante sur les résultats d'exploitation, la situation financière ou les liquidités de la Compagnie.

Questions environnementales

Une description des questions environnementales de la Compagnie figure à la *Note 21, Engagements et éventualités d'importance*, afférente aux États financiers consolidés annuels de 2021 de la Compagnie.

La provision de la Compagnie au titre de sites environnementaux spécifiques n'est pas actualisée et comprend les coûts liés aux mesures correctives et à la restauration de sites ainsi que les coûts de surveillance. Les coûts afférents à des contaminations inconnues actuelles ou futures seront provisionnés au cours de la période durant laquelle ils deviendront probables et pourront raisonnablement être estimés.

Au 30 juin 2022, la Compagnie avait une provision totale pour les charges environnementales de 56 M\$, dont 39 M\$ étaient comptabilisés à titre de passif à court terme (56 M\$ au 31 décembre 2021, dont 38 M\$ étaient comptabilisés à titre de passif à court terme).

La Compagnie prévoit que la plus grande partie du passif au 30 juin 2022 sera payée au cours des cinq prochaines années. Selon l'information actuellement disponible, la Compagnie estime que ses provisions sont adéquates.

Garanties et indemnisations

Une description des garanties et des indemnisations de la Compagnie figure à la *Note 21, Engagements et éventualités d'importance*, afférente aux États financiers consolidés annuels de 2021 de la Compagnie.

Au 30 juin 2022, la Compagnie avait des lettres de crédit en circulation de 448 M\$ (394 M\$ au 31 décembre 2021) en vertu des facilités de lettres de crédit bilatérales engagées et de 105 M\$ (158 M\$ au 31 décembre 2021) en vertu des facilités de lettres de crédit bilatérales non engagées et d'autres cautions et obligations de 150 M\$ (150 M\$ au 31 décembre 2021), toutes émises par des institutions financières à cote de crédit de première qualité à des tiers pour les indemniser dans le cas où la Compagnie ne respecterait pas ses obligations contractuelles.

Au 30 juin 2022, la responsabilité potentielle maximale en vertu de ces instruments de garantie s'élevait à 703 M\$ (702 M\$ au 31 décembre 2021), dont 660 M\$ (659 M\$ au 31 décembre 2021) étaient liés à d'autres passifs au titre des avantages sociaux et à l'indemnisation des travailleurs et 43 M\$ (43 M\$ au 31 décembre 2021) étaient liés à d'autres passifs. Les instruments de garantie viennent à échéance à diverses dates entre 2022 et 2025.

Notes afférentes aux états financiers consolidés non audités

Au 30 juin 2022, la Compagnie n'avait pas comptabilisé de passif relativement aux garanties et aux indemnisations puisqu'elle ne s'attendait pas à effectuer des paiements en vertu de ces garanties et de ces indemnisations.

14 – Instruments financiers

Instruments financiers dérivés

La Compagnie utilise à l'occasion des instruments financiers dérivés dans la gestion des risques de change et de taux d'intérêt. La Compagnie n'a que peu recours aux instruments financiers dérivés dans la gestion de ses risques, et elle ne possède ni n'émet aucun instrument financier dérivé à des fins de transaction ou de spéculation.

Risque de change étranger

Au 30 juin 2022, la Compagnie avait des contrats de change à terme en vigueur d'une valeur nominale de 1 732 M\$ US (910 M\$ US au 31 décembre 2021) au taux de change moyen pondéré de 1,27 \$ par 1,00 \$ US (1,27 \$ par 1,00 \$ US au 31 décembre 2021) d'une durée moyenne pondérée de 134 jours (251 jours au 31 décembre 2021). Les variations de la juste valeur des contrats de change à terme, qui découlent de la variation des taux de change, sont comptabilisées au poste Autres produits des États consolidés des résultats lorsqu'elles se produisent. Pour les trois mois et les six mois terminés le 30 juin 2022, la Compagnie a comptabilisé des gains de 60 M\$ et de 36 M\$, respectivement, contre des pertes de 13 M\$ et de 26 M\$, respectivement, relativement aux contrats de change à terme pour les mêmes périodes en 2021. Ces gains ont été neutralisés en grande partie par la réévaluation d'actifs et de passifs monétaires libellés en dollars US et comptabilisés au poste Autres produits.

Au 30 juin 2022, la juste valeur des contrats de change à terme en vigueur inclus dans le poste Autres actifs à court terme et le poste Crédeurs et autres était de 26 M\$ et de 4 M\$, respectivement (néant \$ et 2 M\$, respectivement, au 31 décembre 2021).

Risque de taux d'intérêt

Au 30 juin 2022, le montant nominal total des conventions de blocage de trésorerie conclues était de 550 M\$ US afin de couvrir les taux de référence du Trésor américain liés à une émission de titres de créance prévue en 2022. Les blocages de trésorerie sont désignés comme des instruments de couverture des flux de trésorerie. Les gains ou les pertes cumulatifs des blocages de trésorerie sont comptabilisés au poste Autre perte globale cumulée des instruments dérivés. Ces blocages seront réglés en 2022 au moment de l'émission de la dette. À ce moment, les gains ou les pertes cumulatifs comptabilisés au poste Autre perte globale cumulée seront amortis en bénéfice à titre de réduction ou d'augmentation des frais d'intérêt sur la durée de la dette correspondante.

Au 30 juin 2022, la juste valeur des conventions de blocage de trésorerie, comprise dans les postes Autres actifs à court terme et Crédeurs et autres, était de 26 M\$ et de 1 M\$, respectivement.

Juste valeur des instruments financiers

Les instruments financiers que la Compagnie évalue à la juste valeur sur une base récurrente au cours des périodes postérieures à la comptabilisation initiale sont classés selon les niveaux suivants du classement hiérarchique des justes valeurs en fonction du degré selon lequel les données d'entrées sont observables :

- Niveau 1 : Données ayant une valeur à la cote d'instruments identiques sur des marchés actifs
- Niveau 2 : Données importantes observables (autres que les valeurs à la cote comprises dans le niveau 1)
- Niveau 3 : Données importantes non observables

La valeur comptable de la Trésorerie et équivalents et des Liquidités et équivalents de trésorerie soumis à restrictions se rapproche de la juste valeur. Ces instruments financiers comprennent des placements très liquides, achetés trois mois ou moins avant la date d'échéance, dont la juste valeur est déterminée selon la valeur à la cote sur des marchés actifs.

La valeur comptable des Débiteurs, des Autres actifs à court terme et des Crédeurs et autres se rapproche de la juste valeur en raison de leur courte échéance, sauf indication contraire. La juste valeur des instruments financiers dérivés, compris dans les postes Autres actifs à court terme et Crédeurs et autres, est classée au niveau 2 et est utilisée pour gérer l'exposition de la Compagnie au risque de change étranger et au risque de taux d'intérêt. La juste valeur est mesurée par l'actualisation des flux de trésorerie futurs au moyen d'un taux d'actualisation établi à partir de données du marché sur les instruments financiers comportant des risques et des échéances similaires.

La valeur comptable de la dette de la Compagnie ne se rapproche pas de la juste valeur. La juste valeur est estimée selon les valeurs à la cote des titres d'emprunt identiques ou semblables ainsi que selon les flux monétaires actualisés aux taux d'intérêt en vigueur de titres d'emprunt dont les modalités, la notation de la société et la durée restante à l'échéance sont semblables. La Compagnie classe la dette au niveau 2. Au 30 juin 2022, la dette de la Compagnie, à l'exclusion des contrats de location-financement, avait une valeur comptable de 14 369 M\$ (12 475 M\$ au 31 décembre 2021) et une juste valeur de 13 672 M\$ (14 424 M\$ au 31 décembre 2021).

Le présent Rapport de gestion daté du 26 juillet 2022 rend compte de la situation financière et des résultats d'exploitation consolidés de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada et de ses filiales en propriété exclusive, collectivement le « CN » ou la « Compagnie », et doit être lu conjointement avec les États financiers consolidés intermédiaires non audités de 2022 de la Compagnie et les Notes afférentes. Il devrait aussi être lu conjointement avec les États financiers consolidés annuels audités de 2021 et les Notes afférentes, ainsi que le Rapport de gestion annuel de 2021 de la Compagnie. Toutes les données financières contenues dans le présent rapport sont exprimées en dollars canadiens et sont préparées selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) aux États-Unis, à moins d'indication contraire.

Les actions ordinaires du CN sont inscrites aux bourses de Toronto et de New York. On peut trouver des renseignements supplémentaires sur le CN, déposés auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières du Canada et de la *Securities and Exchange Commission* (SEC) des États-Unis, dont la Notice annuelle et le formulaire 40-F de 2021 de la Compagnie, sur le site SEDAR à www.sedar.com, sur le site Web de la SEC par EDGAR à www.sec.gov et sur le site Web de la Compagnie à www.cn.ca/fr/, sous l'onglet Investisseurs. On peut se procurer des exemplaires imprimés de ces documents en communiquant avec le bureau du secrétaire général de la Compagnie.

Vue d'ensemble de la stratégie

La section intitulée *Vue d'ensemble de la stratégie* du Rapport de gestion annuel de 2021 de la Compagnie donne une description de la stratégie de la Compagnie.

Comparaison du deuxième trimestre de 2022 et du deuxième trimestre de 2021

- L'engagement du CN en matière d'efficacité opérationnelle et d'exploitation ferroviaire à horaires fixes ainsi que l'accent mis sur la vitesse ont amélioré les résultats d'exploitation, ce qui a notamment généré une efficacité énergétique record.
- Les produits d'exploitation se sont chiffrés à 4 344 M\$, un record, soit une hausse de 746 M\$, ou 21 %, surtout en raison de la hausse des produits d'exploitation découlant du supplément carburant.
- Les charges d'exploitation se sont établies à 2 575 M\$, soit une augmentation de 359 M\$, ou 16 %, ce qui s'explique surtout par la hausse des prix du carburant.
- Un record a été réalisé en matière de bénéfice d'exploitation, lequel s'est établi à 1 769 M\$, soit une hausse de 387 M\$, ou 28 %, ainsi qu'en matière de bénéfice d'exploitation rajusté, lequel s'est chiffré à 1 781 M\$, soit une augmentation de 399 M\$, ou 29 %. ^{1) 2)}
- Le ratio d'exploitation ³⁾ s'est établi à 59,3 %, soit une amélioration de 2,3 points, et le ratio d'exploitation rajusté a atteint 59,0 %, soit une amélioration de 2,6 points. ^{1) 2)}
- Le bénéfice net s'est établi à 1 325 M\$, soit une augmentation de 289 M\$, ou 28 %, et le bénéfice par action (BPA) dilué s'est établi à 1,92 \$, soit une augmentation de 32 %. ⁴⁾
- Le bénéfice net rajusté a augmenté de 274 M\$, ou 26 %, pour atteindre un record de 1 334 M\$, et le BPA dilué rajusté a augmenté de 30 % pour s'établir au record de 1,93 \$. ^{1) 2) 4)}
- Les flux de trésorerie disponibles pour le deuxième trimestre et les six premiers mois de 2022 se sont établis à 997 M\$ et à 1 568 M\$, respectivement, en hausse de 256 M\$ et de 288 M\$, respectivement, par rapport aux périodes correspondantes de 2021. ^{1) 5)}
- Les rachats d'actions pour le deuxième trimestre et les six premiers mois de 2022 se sont élevés à 1 173 M\$ et à 2 466 M\$, respectivement, soit une augmentation de 1 050 M\$ et de 2 052 M\$, respectivement, par rapport aux périodes correspondantes de 2021.
- Le CN a versé des dividendes trimestriels s'élevant à 0,7325 \$ par action, ce qui représente une augmentation de 19 %, pour un montant total de 504 M\$.

1) Ces mesures de calcul non conformes aux PCGR ne sont pas définies de façon normalisée en vertu des PCGR et peuvent, par conséquent, ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés.

2) Consulter la section intitulée *Mesures de la performance rajustées* du présent Rapport de gestion pour une explication de ces mesures de calcul non conformes aux PCGR.

3) Le ratio d'exploitation est défini comme les charges d'exploitation sous forme de pourcentage des produits d'exploitation.

4) Au premier trimestre de 2022, la Compagnie a changé sa méthode de calcul de la valeur axée sur la valeur marchande de l'actif des régimes pour ses régimes de retraite à prestations déterminées en appliquant une méthode rétrospective. Les données comparatives ont été retraitées afin de se conformer au changement de méthode. Voir la Note 2, *Changement de convention comptable, afférente aux États financiers consolidés intermédiaires non audités du CN*, pour obtenir de plus amples renseignements.

5) Consulter la section intitulée *Liquidités et ressources en capitaux, Flux de trésorerie disponibles*, du présent Rapport de gestion pour une explication de cette mesure de calcul non conforme aux PCGR.

Pandémie de COVID-19

La pandémie de COVID-19 a obligé les gouvernements, les institutions et les collectivités à prendre des mesures, ce qui a entraîné un arrêt partiel de l'économie à compter de mars 2020. D'importantes campagnes de vaccination, ainsi que des exigences fédérales canadiennes selon lesquelles les chemins de fer sous réglementation fédérale doivent mettre en place des politiques de vaccination des employés – exigences ayant depuis été suspendues par le gouvernement canadien –, ont entraîné la vaccination de presque tous les membres du personnel actif du CN. De nouveaux variants du virus ont de nouveau entraîné l'imposition de mesures restrictives en Amérique du Nord et dans certaines régions du monde à la fin de 2021; toutefois, en 2022, bien des territoires nord-américains ont assoupli ou éliminé les restrictions et les exigences liées à la pandémie. Pendant ce temps, des éclosions de nouveaux variants du virus surviennent dans certaines parties du monde, ce qui occasionne d'autres mesures restrictives et confinements liés à la pandémie; l'incidence future sur les territoires nord-américains demeure donc inconnue.

L'incidence à long terme de la pandémie de COVID-19, y compris l'ampleur des répercussions sur les activités, la situation financière, les résultats d'exploitation et les liquidités de la Compagnie, demeure inconnue et dépendra de l'évolution future – très incertaine et imprévisible –, notamment de l'ampleur et de la durée de la pandémie ainsi que des mesures supplémentaires prises par les autorités gouvernementales et d'autres parties en réponse à la pandémie.

Acquisition

Ligne ferroviaire Massena

Le 6 avril 2020, le STB a communiqué sa décision d'approuver sous condition l'acquisition de la ligne ferroviaire Massena à New York de CSX Corporation (CSX), pour laquelle la Compagnie a annoncé le 29 août 2019 qu'une entente d'achat avait été conclue. Le 6 juin 2020, le CN et CSX ont sollicité auprès du STB le retrait de la disposition qui oblige les parties à proposer une modification du contrat de vente de la ligne en vue de la révision par le STB. Le 25 février 2021, le STB a rejeté la requête des parties. Le 23 avril 2021, la Compagnie a interjeté appel de la disposition du STB dans ses décisions du 6 avril 2020 et du 25 février 2021. L'entente de vente et d'achat a été résiliée et, le 7 juin 2022, la Compagnie, CSX et le STB ont déposé une requête conjointe auprès de la Cour d'appel des États-Unis pour le septième circuit visant le rejet de l'appel parce que celui-ci est devenu sans objet, et la Cour a rejeté l'appel.

Perspectives commerciales et hypothèses pour 2022

Pour 2022, la Compagnie continue de prévoir une hausse des volumes se situant dans le bas d'une fourchette de croissance à un chiffre pour ce qui est des tonnes-milles commerciales (TMC) en ce qui a trait à diverses marchandises, notamment le charbon canadien destiné à l'exportation, les céréales américaines destinées à l'exportation, les produits pétroliers raffinés, le pétrole brut, les matières plastiques et les produits chimiques, et le sable de fracturation. La Compagnie continue de s'attendre à une importante diminution des volumes de céréales canadiennes et à une baisse des volumes de potasse, ainsi qu'à un recul des volumes de bois d'œuvre et de panneaux en 2022, comparativement à 2021.

La Compagnie prévoit que la production industrielle nord-américaine connaîtra une augmentation se situant dans le milieu d'une fourchette de croissance à un chiffre et c'est ce qui sous-tend les perspectives commerciales de 2022. Pour la campagne agricole 2021–2022, la récolte céréalière au Canada a été inférieure à sa moyenne triennale tandis que celle aux États-Unis a correspondu à la moyenne triennale du pays. La Compagnie prévoit que la récolte céréalière 2022–2023 au Canada sera supérieure à la moyenne triennale (ou qu'elle correspondra à la moyenne triennale si on exclut la récolte plus faible de 2021–2022) et que la récolte céréalière 2022–2023 aux États-Unis correspondra à la moyenne triennale.

En 2022, la Compagnie prévoit investir environ 17 % de ses produits d'exploitation dans son programme de dépenses en immobilisations.

Les énoncés prospectifs dont il est question dans la présente section *Vue d'ensemble de la stratégie* comportent des risques et des incertitudes de sorte que les résultats réels ou la performance réelle pourraient différer grandement de ceux que l'on retrouve de façon implicite ou explicite dans lesdits énoncés, et ces énoncés sont fondés sur certains facteurs et certaines hypothèses, que la Compagnie considère comme raisonnables, relativement à des événements, à des développements, à des perspectives et à des occasions qui pourraient ne pas se matérialiser ou qui pourraient être neutralisés, intégralement ou partiellement, par d'autres événements et développements. En plus de prendre connaissance des hypothèses et des attentes dont il est question dans cette section, il y a lieu de consulter la section intitulée *Énoncés prospectifs* de ce Rapport de gestion où sont présentés les hypothèses et les facteurs de risque touchant de tels énoncés prospectifs.

Énoncés prospectifs

Certains énoncés contenus dans ce Rapport de gestion constituent des « énoncés prospectifs » au sens de la *Private Securities Litigation Reform Act of 1995* des États-Unis et en vertu des lois canadiennes sur les valeurs mobilières, de même que les énoncés, fondés sur l'évaluation et les hypothèses de la direction et accessibles au public portant sur le CN. Ces énoncés, de par leur caractère prospectif, impliquent des risques, des incertitudes et des hypothèses. Le CN prévient que ses hypothèses pourraient ne pas s'avérer et qu'en raison de la conjoncture économique actuelle, ces hypothèses, qui étaient raisonnables au moment où elles ont été formulées, comportent un degré plus élevé d'incertitude. Les énoncés prospectifs peuvent se reconnaître à l'emploi de termes comme « croit », « prévoit », « s'attend à », « présume », « perspective », « planifie », « vise » ou d'autres termes semblables.

Les énoncés prospectifs comprennent, sans en exclure d'autres, ceux qui sont indiqués dans le tableau ci-dessous, qui présente aussi les hypothèses clés utilisées dans la formulation des énoncés prospectifs. Consulter aussi la section de ce Rapport de gestion intitulée *Vue d'ensemble de la stratégie – Perspectives commerciales et hypothèses pour 2022*.

Énoncés prospectifs	Hypothèses clés
Énoncés sur les possibilités de croissance des produits d'exploitation, y compris ceux portant sur la conjoncture économique et commerciale en général	<ul style="list-style-type: none"> • Croissance économique en Amérique du Nord et dans le monde • Effet moindre de la conjoncture économique actuelle sur les possibilités de croissance à long terme • Aucune perturbation importante des activités du CN ou des chaînes d'approvisionnement de l'économie à court terme
Énoncés sur la capacité de la Compagnie de rembourser ses dettes et de répondre aux obligations futures dans un avenir prévisible, y compris les paiements d'impôt sur les bénéfices et les dépenses en immobilisations	<ul style="list-style-type: none"> • Ratios de solvabilité satisfaisants • Cotes de crédit de première qualité • Accès aux marchés financiers • Génération de flux de trésorerie suffisants provenant des activités d'exploitation et d'autres sources de financement
Énoncés sur les cotisations aux régimes de retraite	<ul style="list-style-type: none"> • Génération de flux de trésorerie suffisants provenant des activités d'exploitation et d'autres sources de financement • Rendement à long terme satisfaisant des actifs du régime de retraite • Niveau de capitalisation selon les évaluations actuarielles, surtout influencé par les taux d'actualisation utilisés à des fins de capitalisation

Les énoncés prospectifs ne constituent pas des garanties de rendement futur et impliquent des risques, des incertitudes et d'autres éléments susceptibles de modifier, de façon importante, les résultats, le rendement ou les réalisations réels du CN par rapport aux perspectives ou aux résultats, au rendement ou aux réalisations futurs contenus implicitement dans ces énoncés. Par conséquent, il est conseillé aux lecteurs de ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs. Les facteurs de risque importants qui pourraient influencer sur les énoncés prospectifs comprennent, sans en exclure d'autres, la conjoncture économique et commerciale en général, y compris les facteurs ayant des répercussions sur les chaînes d'approvisionnement mondiales comme les pandémies et les conflits et tensions géopolitiques; la concurrence dans le secteur; la variabilité des taux d'inflation, de change et d'intérêt; les variations de prix du carburant; les nouvelles dispositions législatives et (ou) réglementaires; la conformité aux lois et règlements sur l'environnement; les mesures prises par les organismes de réglementation; l'augmentation des charges relatives à l'entretien et à l'exploitation; les menaces à la sécurité; la dépendance à l'égard de la technologie et les risques de cybersécurité connexes; les restrictions au commerce ou les modifications aux ententes de commerce international; le transport de matières dangereuses; les différents événements qui pourraient perturber l'exploitation, y compris les barrages illégaux sur les réseaux ferroviaires et les événements naturels comme les intempéries, les sécheresses, les incendies, les inondations et les tremblements de terre; les changements climatiques; les négociations syndicales et les interruptions de travail; les réclamations liées à l'environnement; les incertitudes liées aux enquêtes, aux poursuites ou aux autres types de réclamations et de litiges; les risques et obligations résultant de déraillements; l'échéancier et la réalisation des programmes de dépenses en immobilisations; de même que les autres risques décrits de temps à autre de façon détaillée dans des rapports déposés par le CN auprès des organismes de réglementation du commerce des valeurs mobilières au Canada et aux États-Unis, dont sa Notice annuelle et son formulaire 40-F. Consulter la section intitulée *Risques commerciaux* de ce Rapport de gestion et du Rapport de gestion annuel de 2021 de la Compagnie pour obtenir une description des principaux facteurs de risque concernant le CN.

Les énoncés prospectifs sont fondés sur l'information disponible à la date où ils sont formulés. Le CN ne peut être tenu de mettre à jour ou de réviser les énoncés prospectifs pour tenir compte d'événements futurs ou de changements de situations ou de prévisions, à moins que ne l'exigent les lois applicables sur les valeurs mobilières. Si le CN décidait de mettre à jour un énoncé prospectif, il ne faudrait pas en conclure que le CN fera d'autres mises à jour relatives à cet énoncé, à des questions connexes ou à tout autre énoncé de nature prospective.

Points saillants des données financières

Le tableau ci-dessous présente les principaux indicateurs de performance financière et de liquidités de la Compagnie pour les trois mois et les six mois terminés les 30 juin 2022 et 2021, ainsi que les mesures de la situation financière au 30 juin 2022 et au 31 décembre 2021 :

En millions, sauf les pourcentages et les données par action	Pour les trois mois terminés le 30 juin			Pour les six mois terminés le 30 juin		
	2022	2021	Variation en % fav. (défav.)	2022	2021	Variation en % fav. (défav.)
Performance financière et liquidités						
Produits d'exploitation	4 344 \$	3 598 \$	21 %	8 052 \$	7 133 \$	13 %
Bénéfice d'exploitation	1 769 \$	1 382 \$	28 %	2 996 \$	2 709 \$	11 %
Bénéfice d'exploitation rajusté ^{1) 2)}	1 781 \$	1 382 \$	29 %	3 018 \$	2 572 \$	17 %
Bénéfice net ³⁾	1 325 \$	1 036 \$	28 %	2 243 \$	2 012 \$	11 %
Bénéfice net rajusté ^{1) 2) 3)}	1 334 \$	1 060 \$	26 %	2 259 \$	1 934 \$	17 %
Bénéfice de base par action	1,92 \$	1,46 \$	32 %	3,23 \$	2,83 \$	14 %
Bénéfice dilué par action ³⁾	1,92 \$	1,46 \$	32 %	3,22 \$	2,83 \$	14 %
Bénéfice dilué par action rajusté ^{1) 2) 3)}	1,93 \$	1,49 \$	30 %	3,25 \$	2,72 \$	19 %
Dividendes par action	0,7325 \$	0,6150 \$	19 %	1,4650 \$	1,2300 \$	19 %
Ratio d'exploitation ⁴⁾	59,3 %	61,6 %	2,3 -pts	62,8 %	62 %	(0,8) -pt
Ratio d'exploitation rajusté ^{1) 2)}	59,0 %	61,6 %	2,6 -pts	62,5 %	63,9 %	1,4 -pts
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation	1 713 \$	1 475 \$	16 %	2 283 \$	2 427 \$	(6 %)
Flux de trésorerie nets utilisés par les activités d'investissement	716 \$	1 642 \$	56 %	817 \$	2 055 \$	60 %
Flux de trésorerie disponibles ^{1) 5)}	997 \$	741 \$	35 %	1 568 \$	1 280 \$	23 %
				Au 30 juin 2022	Au 31 décembre 2021	Variation en % fav. (défav.)
Situation financière						
Actif total				49 285 \$	48 538 \$	2 %
Passif financier à long terme total ⁶⁾				22 785 \$	22 674 \$	— %

- 1) Ces mesures de calcul non conformes aux PCGR ne sont pas définies de façon normalisée en vertu des PCGR et peuvent, par conséquent, ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés.
- 2) Consulter la section intitulée Mesures de la performance rajustées du présent Rapport de gestion pour une explication de ces mesures de calcul non conformes aux PCGR.
- 3) Au premier trimestre de 2022, la Compagnie a changé sa méthode de calcul de la valeur axée sur la valeur marchande de l'actif des régimes pour ses régimes de retraite à prestations déterminées en appliquant une méthode rétrospective. Les données comparatives ont été retraitées afin de se conformer au changement de méthode. Voir la Note 2, Changement de convention comptable, afférente aux États financiers consolidés intermédiaires non audités du CN, pour obtenir de plus amples renseignements.
- 4) Le ratio d'exploitation est défini comme les charges d'exploitation sous forme de pourcentage des produits d'exploitation.
- 5) Consulter la section intitulée Liquidités et ressources en capitaux – Flux de trésorerie disponibles du présent Rapport de gestion pour une explication de cette mesure de calcul non conforme aux PCGR.
- 6) Le passif financier à long terme total se définit comme la somme des impôts sur les bénéfices reportés, des autres passifs et crédits reportés, des prestations au titre des régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite, de la dette à long terme (à l'exclusion de la tranche à court terme) et des passifs liés aux contrats de location-exploitation.

Résultats financiers

Comparaison du deuxième trimestre et du premier semestre de 2022 aux périodes correspondantes de 2021

Pour le deuxième trimestre de 2022, les produits d'exploitation se sont chiffrés à 4 344 M\$, comparativement à 3 598 M\$ pour la période correspondante de 2021, soit une augmentation de 746 M\$, ou 21 %. Pour le premier semestre de 2022, les produits d'exploitation se sont établis à 8 052 M\$, comparativement à 7 133 M\$ pour la période correspondante de 2021, soit une augmentation de 919 M\$, ou 13 %. L'augmentation pour les deux périodes s'explique surtout par la hausse des taux du supplément carburant applicables, les hausses des tarifs marchandises, l'accroissement des volumes d'exportation de charbon canadien transitant par les ports de la côte ouest, l'accroissement des volumes de céréales américaines et les répercussions positives de la conversion du dollar CA plus faible, facteurs partiellement contrebalancés par la baisse considérable des volumes d'exportation de céréales canadiennes.

Les charges d'exploitation pour le deuxième trimestre de 2022 se sont établies à 2 575 M\$, par rapport à 2 216 M\$ pour la période correspondante de 2021, soit une augmentation de 359 M\$, ou 16 %. Les charges d'exploitation pour le premier semestre de 2022 ont atteint 5 056 M\$, comparativement à 4 424 M\$ pour la période correspondante de 2021, soit une augmentation de 632 M\$, ou 14%. L'augmentation pour les deux périodes s'explique principalement par la hausse des prix du carburant et par l'incidence négative de la conversion du dollar

canadien plus faible, facteurs partiellement neutralisés par la diminution de l'effectif moyen. De plus, l'augmentation du premier semestre de 2022 est aussi attribuable au recouvrement de 137 M\$ lié à une perte sur les actifs détenus en vue de la vente comptabilisée au premier trimestre de 2021 pour tenir compte de l'entente de la Compagnie visant la vente de certaines lignes non essentielles.

Le bénéfice d'exploitation pour le deuxième trimestre de 2022 a augmenté de 387 M\$, ou 28 %, pour s'établir à 1 769 M\$, par rapport à la période correspondante de 2021. Le bénéfice d'exploitation pour le premier semestre de 2022 a augmenté de 287 M\$, ou 11 %, pour s'établir à 2 996 M\$, par rapport à la période correspondante de 2021.

Le ratio d'exploitation, qui représente les charges d'exploitation sous forme de pourcentage des produits d'exploitation, s'est établi à 59,3 % au deuxième trimestre de 2022 contre 61,6 % au deuxième trimestre de 2021, soit une amélioration de 2,3 points. Le ratio d'exploitation du premier semestre de 2022 a été de 62,8 %, comparativement à 62,0 % en 2021, soit une augmentation de 0,8 point.

Au deuxième trimestre de 2022, le bénéfice net s'est établi à 1 325 M\$, soit une augmentation de 289 M\$, ou 28 %, et le bénéfice dilué par action a augmenté de 32 % pour s'établir à 1,92 \$, par rapport à la période correspondante de 2021. ¹⁾ Pour le premier semestre de 2022, le bénéfice net s'est chiffré à 2 243 M\$, ce qui représente une augmentation de 231 M\$, ou 11 %, et le bénéfice dilué par action a atteint 3,22 \$, soit une augmentation de 14 %, comparativement à la période correspondante de 2021. ¹⁾

1) Au premier trimestre de 2022, la Compagnie a changé sa méthode de calcul de la valeur axée sur la valeur marchande de l'actif des régimes pour ses régimes de retraite à prestations déterminées en appliquant une méthode rétrospective. Les données comparatives ont été retraitées afin de se conformer au changement de méthode. Voir la Note 2, Changement de convention comptable, afférente aux États financiers consolidés intermédiaires non audités du CN, pour obtenir de plus amples renseignements.

Points saillants de l'exploitation

Le tableau ci-dessous présente les principaux indicateurs de performance de la Compagnie en matière d'exploitation afin d'évaluer l'efficacité et l'efficacé des activités ferroviaires pour les trois mois et les six mois terminés les 30 juin 2022 et 2021 :

	Pour les trois mois terminés le 30 juin			Pour les six mois terminés le 30 juin		
	2022	2021	Variation en % fav. (défav.)	2022	2021	Variation en % fav. (défav.)
Tonnes-milles brutes (TMB) (en millions) ¹⁾	120 742	116 735	3 %	231 808	237 515	(2 %)
Poids des trains (en tonnes) ²⁾	9 512	9 840	(3 %)	9 478	9 623	(2 %)
Longueur des trains (en pieds) ³⁾	8 427	8 749	(4 %)	8 320	8 536	(3 %)
Vitesse moyenne des trains directs sur le réseau (milles par heure) ⁴⁾	19,3	19,5	(1 %)	18,0	18,8	(4 %)
Rendement du carburant (gallons US de carburant de locomotive consommés par 1 000 TMB) ⁵⁾	0,838	0,869	4 %	0,873	0,892	2 %
Temps de séjour (ensemble du réseau, en heures) ⁶⁾	7,2	7,7	6 %	8,1	8,0	(1 %)
Vitesse des wagons (wagons-milles par jour) ⁷⁾	209	205	2 %	185	195	(5 %)

1) TMB : charge de travail exécutée par les trains du réseau pour le transport de marchandises ou de matériel. Les TMB sont calculées en multipliant le tonnage remorqué par la distance parcourue. Un nombre élevé indique un grand volume de marchandises transportées (donc des produits d'exploitation en hausse).

2) Poids des trains : mesure de l'efficacité selon le tonnage transporté en moyenne sur la ligne principale par train qui parcourt le réseau. Cette mesure, qui correspond au total des TMB divisé par le total des trains-milles, donne une idée de la façon dont la capacité à transporter des marchandises a été optimisée pour chaque train. Cette mesure d'exploitation était appelée auparavant Productivité des trains.

3) Longueur des trains : mesure de l'efficacité selon la longueur moyenne des wagons remorqués sur la ligne principale par train qui parcourt le réseau. Cette mesure, qui correspond au total des milles-pieds wagon (la somme de la longueur des wagons multipliée par les milles parcourus par wagon remorqué) divisé par le total des trains-milles, donne une idée de la façon dont la capacité à transporter des marchandises a été optimisée pour chaque train.

4) Vitesse moyenne des trains directs sur le réseau : mesure de la durée du transport de ligne entre le point de départ et la destination, y compris le temps passé aux terminaux. La vitesse moyenne est obtenue en divisant les trains-milles par le total des heures d'exploitation, sans tenir compte des trains en triage et des trains locaux, des trains voyageurs, des trains destinés à l'entretien de la voie, ni des trains de réseau étranger. Cette mesure représente la fluidité sur le réseau, une valeur plus élevée indiquant également un réseau plus fluide.

5) Rendement du carburant : cette mesure représente l'efficacité de la Compagnie en matière de production et d'utilisation de la puissance en chevaux-vapeur (HP) des locomotives lors de l'exploitation des trains marchandises, une valeur moins élevée indiquant un meilleur rendement. Le rendement du carburant se calcule en nombre de gallons américains de carburant de locomotive consommés par 1 000 TMB. Les mesures de l'efficacité énergétique trimestrielles pour 2021 ont été mises à jour en fonction d'informations plus complètes.

6) Temps de séjour : durée moyenne, en heures, pendant laquelle un wagon se trouve dans un terminal. La mesure commence au moment de la libération du wagon par le client, de la réception interréseaux du wagon ou de l'arrivée du train, et se termine lorsque le wagon est mis en place à l'embranchement du client (mis à disposition ou en attente), est livré ou offert à l'autre réseau, ou lors du départ du train. Sont exclus les wagons garés, avariés, destinés à l'entretien de la voie et les wagons dont le temps de séjour dépasse 10 jours. Cette mesure représente l'efficacité du traitement des wagons dans le terminal, une faible valeur indiquant une performance supérieure.

7) Vitesse des wagons : nombre moyen de milles par jour parcourus par les wagons chargés et les wagons vides (y compris les wagons en service de particuliers, de réseaux étrangers ou appartenant au CN) sur les lignes du CN. Cette mesure représente la fluidité sur le réseau. Elle s'obtient en divisant le total des milles parcourus pour chaque wagon par la somme du temps de service de tous les wagons, une valeur plus élevée indiquant une circulation ordonnée et plus fluide.

Rapport de gestion

Pour le deuxième trimestre de 2022, la performance en matière d'exploitation a progressé par rapport à la période correspondante de 2021, puisque l'accent mis par la Compagnie sur l'exploitation d'un chemin de fer à horaires fixes a permis d'améliorer la vitesse des wagons et le temps de séjour, ce qui a compensé la diminution de la longueur et du poids des trains sur 12 mois. La Compagnie a également réalisé un record en matière de rendement du carburant pour le trimestre et le premier semestre de 2022. Pour le premier semestre de 2022, la performance en matière d'exploitation a subi des conséquences néfastes par rapport à 2021, essentiellement en raison de conditions météorologiques hivernales plus rudes au premier trimestre.

Mesures non conformes aux PCGR

Le présent Rapport de gestion fait référence à des mesures de calcul non conformes aux PCGR, telles que les mesures de la performance rajustées, la devise constante, les flux de trésorerie disponibles et le ratio capitaux empruntés rajustés/BAIIA rajusté exprimé sous forme de multiple, qui ne sont pas définies de façon normalisée en vertu des PCGR et qui peuvent, par conséquent, ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés. Selon l'avis de la direction, ces mesures de calcul non conformes aux PCGR sont des mesures utiles de la performance et fournissent aux investisseurs de l'information supplémentaire leur permettant d'évaluer les résultats d'exploitation et les liquidités de la Compagnie. Ces mesures de calcul non conformes aux PCGR ne doivent pas être considérées isolément et ne remplacent aucunement les mesures financières préparées conformément aux PCGR.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur ces mesures de calcul non conformes aux PCGR, y compris un rapprochement avec les mesures financières conformes aux PCGR les plus directement comparables, consulter les sections intitulées *Mesures de la performance rajustées*, *Devise constante* et *Liquidités et ressources en capitaux* du présent Rapport de gestion.

Mesures de la performance rajustées

Le bénéfice net rajusté, le bénéfice par action rajusté, le bénéfice d'exploitation rajusté, les charges d'exploitation rajustées et le ratio d'exploitation rajusté sont des mesures de calcul non conformes aux PCGR utilisées pour établir des objectifs de performance et mesurer la performance du CN. La direction estime que ces mesures de la performance rajustées fournissent à la direction et aux investisseurs de l'information supplémentaire sur les activités de la Compagnie et les tendances commerciales sous-jacentes, et qu'elles facilitent les comparaisons entre les périodes, puisqu'elles excluent certains éléments importants qui ne reflètent pas les activités commerciales sous-jacentes du CN et qui pourraient fausser l'analyse des tendances au chapitre de la performance économique. Ces éléments peuvent comprendre :

- i. des rajustements des charges d'exploitation : programme de compression de l'effectif, charge d'amortissement liée au déploiement d'un système de remplacement, honoraires de consultation liés à des questions touchant les actionnaires, pertes et recouvrements sur les actifs détenus en vue de la vente, coûts liés à l'acquisition d'entreprises;
- ii. des rajustements des charges hors exploitation : frais de crédit liés à l'acquisition d'entreprises, produits tirés de la résiliation d'une entente de fusion, gains et pertes sur la cession d'immobilisations; et
- iii. l'effet des modifications à la législation fiscale et de l'adoption de taux.

Ces mesures de calcul non conformes aux PCGR ne sont pas définies de façon normalisée en vertu des PCGR et peuvent, par conséquent, ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés.

Pour les trois mois et les six mois terminés le 30 juin 2022, le bénéfice net rajusté de la Compagnie s'est établi à 1 334 M\$, ou 1,93 \$ par action après dilution, et à 2 259 M\$, ou 3,25 \$ par action après dilution, respectivement. Les données rajustées pour les trois mois et les six mois terminés le 30 juin 2022 excluent des honoraires de consultation liés à des questions touchant les actionnaires de 12 M\$, ou 9 M\$ après impôts (0,01 \$ par action après dilution), et de 22 M\$, ou 16 M\$ après impôts (0,03 \$ par action après dilution), respectivement, comptabilisés au poste Risques divers et autres des États consolidés des résultats.

Pour les trois mois et les six mois terminés le 30 juin 2021, le bénéfice net rajusté de la Compagnie s'est établi à 1 060 M\$, ou 1,49 \$ par action après dilution, et à 1 934 M\$, ou 2,72 \$ par action après dilution, respectivement. ¹⁾ Les données rajustées pour les trois mois et les six mois terminés le 30 juin 2021 excluent l'amortissement des frais de crédit-relais et d'autres frais de 32 M\$, ou 24 M\$ après impôts (0,03 \$ par action après dilution), inscrit au deuxième trimestre, découlant de l'opération avec le Kansas City Southern (KCS) et comptabilisé au poste Intérêts débiteurs des États consolidés des résultats. Les données rajustées pour les six mois terminés le 30 juin 2021 excluent également le recouvrement de 137 M\$, ou 102 M\$ après impôts (0,14 \$ par action après dilution), inscrit au premier trimestre et lié à une perte sur les actifs détenus en vue de la vente au deuxième trimestre de 2020 pour tenir compte de l'entente de mise en vente, pour des activités ferroviaires continues, de certaines lignes non essentielles au Wisconsin, au Michigan et en Ontario à un exploitant de chemin de fer d'intérêt local.

1) Au premier trimestre de 2022, la Compagnie a changé sa méthode de calcul de la valeur axée sur la valeur marchande de l'actif des régimes pour ses régimes de retraite à prestations déterminées en appliquant une méthode rétrospective. Les données comparatives ont été retraitées afin de se conformer au changement de méthode. Voir la Note 2, *Changement de convention comptable, afférente aux États financiers consolidés intermédiaires non audités du CN, pour obtenir de plus amples renseignements.*

Rapport de gestion

Le bénéfice net rajusté est défini comme le bénéfice net conforme aux PCGR, rajusté pour tenir compte de certains éléments importants. Le bénéfice dilué par action rajusté est défini comme le bénéfice net rajusté divisé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation après dilution. Le tableau suivant fait le rapprochement du bénéfice net et du bénéfice par action conformes aux PCGR, tels que déclarés pour les trois mois et les six mois terminés les 30 juin 2022 et 2021, aux mesures de la performance rajustées non conformes aux PCGR indiquées aux présentes :

En millions, sauf les données par action	Pour les trois mois terminés le 30 juin		Pour les six mois terminés le 30 juin	
	2022	2021	2022	2021
Bénéfice net ¹⁾	1 325 \$	1 036 \$	2 243 \$	2 012 \$
<i>Rajustements :</i>				
<i>Rajustements des charges d'exploitation :</i>				
Honoraires de consultation liés à des questions touchant les actionnaires	12	—	22	—
Recouvrement d'une perte sur les actifs détenus en vue de la vente	—	—	—	(137)
<i>Rajustements des charges hors exploitation :</i>				
Amortissement des frais de crédit-relais et d'autres frais	—	32	—	32
<i>Rajustements d'impôts :</i>				
Incidence fiscale des rajustements ²⁾	(3)	(8)	(6)	27
Total des rajustements	9	24	16	(78)
Bénéfice net rajusté ¹⁾	1 334 \$	1 060 \$	2 259 \$	1 934 \$
Bénéfice dilué par action ¹⁾	1,92 \$	1,46 \$	3,22 \$	2,83 \$
<i>Incidence des rajustements, par action</i>	0,01	0,03	0,03	(0,11)
Bénéfice dilué par action rajusté ¹⁾	1,93 \$	1,49 \$	3,25 \$	2,72 \$

1) Au premier trimestre de 2022, la Compagnie a changé sa méthode de calcul de la valeur axée sur la valeur marchande de l'actif des régimes pour ses régimes de retraite à prestations déterminées en appliquant une méthode rétrospective. Les données comparatives ont été retraitées afin de se conformer au changement de méthode. Voir la Note 2, Changement de convention comptable, afférente aux États financiers consolidés intermédiaires non audités du CN, pour obtenir de plus amples renseignements.

2) L'incidence fiscale des rajustements est fondée sur la nature de l'élément aux fins de l'impôt ainsi que sur les taux d'imposition du ressort territorial concerné.

Le bénéfice d'exploitation rajusté est défini comme le bénéfice d'exploitation conforme aux PCGR, rajusté pour tenir compte de certains éléments importants des charges d'exploitation. Les charges d'exploitation rajustées sont définies comme les charges d'exploitation conformes aux PCGR, rajustées pour tenir compte de certains éléments importants des charges d'exploitation. Le ratio d'exploitation rajusté est défini comme les charges d'exploitation rajustées sous forme de pourcentage des produits d'exploitation. Le tableau suivant fait le rapprochement du bénéfice d'exploitation, des charges d'exploitation et du ratio d'exploitation, tels que déclarés pour les trois mois et les six mois terminés les 30 juin 2022 et 2021, aux mesures de la performance rajustées non conformes aux PCGR indiquées aux présentes :

En millions, sauf les pourcentages	Pour les trois mois terminés le 30 juin		Pour les six mois terminés le 30 juin	
	2022	2021	2022	2021
Bénéfice d'exploitation	1 769 \$	1 382 \$	2 996 \$	2 709 \$
<i>Rajustements des charges d'exploitation :</i>				
Honoraires de consultation liés à des questions touchant les actionnaires	12	—	22	—
Recouvrement d'une perte sur les actifs détenus en vue de la vente	—	—	—	(137)
Total – Rajustements des charges d'exploitation	12	—	22	(137)
Bénéfice d'exploitation rajusté	1 781 \$	1 382 \$	3 018 \$	2 572 \$
Charges d'exploitation	2 575 \$	2 216 \$	5 056 \$	4 424 \$
Total – Rajustements des charges d'exploitation	(12)	—	(22)	137
Charges d'exploitation rajustées	2 563 \$	2 216 \$	5 034 \$	4 561 \$
Ratio d'exploitation	59,3 %	61,6 %	62,8 %	62,0 %
<i>Incidence des rajustements</i>	(0,3 %)	— %	(0,3 %)	1,9 %
Ratio d'exploitation rajusté	59,0 %	61,6 %	62,5 %	63,9 %

Devise constante

La présentation des résultats financiers en devise constante permet d'examiner les résultats financiers sans que soit prise en compte l'incidence des fluctuations des taux de change, ce qui facilite les comparaisons entre les périodes dans l'analyse des tendances au chapitre de la performance économique. Les mesures déclarées en devise constante sont considérées comme non conformes aux PCGR, ne sont pas définies de façon normalisée en vertu des PCGR et peuvent, par conséquent, ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés. On obtient des résultats financiers en devise constante en convertissant les résultats libellés en dollars US de la période en cours aux taux de change moyens pondérés utilisés pour convertir les transactions libellées en dollars US de la période correspondante de l'exercice précédent.

Les taux de change moyens se sont établis à 1,28 \$ et à 1,27 \$ par 1,00 \$ US, respectivement, pour les trois mois et les six mois terminés le 30 juin 2022, et à 1,23 \$ et à 1,25 \$ par 1,00 \$ US, respectivement, pour les trois mois et les six mois terminés le 30 juin 2021.

En devise constante, le bénéfice net de la Compagnie aurait été moins élevé de 20 M\$ (0,03 \$ par action après dilution) pour chacune des périodes de trois et de six mois terminées le 30 juin 2022.

Le tableau suivant fait le rapprochement de l'incidence de la devise constante et de la variation connexe en pourcentage en devise constante sur les résultats financiers, tels que déclarés pour les trois mois et les six mois terminés le 30 juin 2022 :

En millions, sauf les données par action	Pour les trois mois terminés le 30 juin				Pour les six mois terminés le 30 juin			
	2022	Incidence de la devise constante	2021	Variation en %, en devise constante fav. (défav.)	2022	Incidence de la devise constante	2021	Variation en %, en devise constante fav. (défav.)
Produits d'exploitation								
Produits pétroliers et chimiques	829 \$	(19) \$	685 \$	18%	1 585 \$	(19) \$	1 346 \$	16%
Métaux et minéraux	466	(13)	377	20%	872	(13)	745	15%
Produits forestiers	513	(14)	451	11%	939	(14)	880	5%
Charbon	249	(3)	158	56%	444	(3)	284	55%
Produits céréaliers et engrais	604	(13)	609	(3%)	1 208	(13)	1 322	(10%)
Intermodal	1 326	(15)	1 037	26%	2 382	(15)	2 005	18%
Véhicules automobiles	208	(6)	135	50%	373	(6)	293	25%
<i>Total – Produits marchandises</i>	4 195	(83)	3 452	19%	7 803	(83)	6 875	12%
Autres produits d'exploitation	149	(3)	146	–%	249	(3)	258	(5%)
<i>Total – Produits d'exploitation</i>	4 344	(86)	3 598	18%	8 052	(86)	7 133	12%
Charges d'exploitation								
Main-d'œuvre et avantages sociaux	681	(10)	692	3%	1 434	(10)	1 477	4%
Services acquis et matières	557	(8)	527	(4%)	1 095	(8)	1 076	(1%)
Carburant	672	(23)	380	(71%)	1 197	(23)	744	(58%)
Amortissement	423	(6)	406	(3%)	843	(6)	810	(3%)
Location de matériel	87	(3)	83	(1%)	182	(3)	172	(4%)
Risques divers et autres	155	(5)	128	(17%)	305	(5)	282	(6%)
Recouvrement d'une perte sur les actifs détenus en vue de la vente	–	–	–	–%	–	–	(137)	(100%)
<i>Total – Charges d'exploitation</i>	2 575	(55)	2 216	(14%)	5 056	(55)	4 424	(13%)
<i>Bénéfice d'exploitation</i>	1 769	(31)	1 382	26%	2 996	(31)	2 709	9%
Intérêts débiteurs	(128)	4	(158)	22%	(254)	4	(288)	13%
Autres éléments du produit net des prestations ¹⁾	124	–	98	27%	249	–	197	26%
Autres pertes	(10)	–	51	(120%)	(24)	–	49	(149%)
<i>Bénéfice avant les impôts sur les bénéfices ¹⁾</i>	1 755	(27)	1 373	26%	2 967	(27)	2 667	10%
Charge d'impôts sur les bénéfices ¹⁾	(430)	7	(337)	(26%)	(724)	7	(655)	(9%)
Bénéfice net ¹⁾	1 325 \$	(20) \$	1 036 \$	26%	2 243 \$	(20) \$	2 012 \$	10%
Bénéfice dilué par action ¹⁾	1,92 \$	(0,03) \$	1,46 \$	29%	3,22 \$	(0,03) \$	2,83 \$	13%

1) Au premier trimestre de 2022, la Compagnie a changé sa méthode de calcul de la valeur axée sur la valeur marchande de l'actif des régimes pour ses régimes de retraite à prestations déterminées en appliquant une méthode rétrospective. Les données comparatives ont été retraitées afin de se conformer au changement de méthode. Voir la Note 2, Changement de convention comptable, afférente aux États financiers consolidés intermédiaires non audités du CN, pour obtenir de plus amples renseignements.

Produits d'exploitation

Le tableau suivant présente les éléments du total des produits d'exploitation et des produits marchandises, ainsi que les autres mesures d'exploitation clés, pour les trois mois et les six mois terminés les 30 juin 2022 et 2021 :

<i>En millions, à moins d'indication contraire</i>	Pour les trois mois terminés le 30 juin				Pour les six mois terminés le 30 juin			
	2022	2021	Variation en %	Variation en %, en devise constante	2022	2021	Variation en %	Variation en %, en devise constante
Produits marchandises	4 195 \$	3 452 \$	22 %	19 %	7 803 \$	6 875 \$	13 %	12 %
Autres produits d'exploitation	149	146	2 %	— %	249	258	(3 %)	(5 %)
Total – Produits d'exploitation	4 344 \$	3 598 \$	21 %	18 %	8 052 \$	7 133 \$	13 %	12 %
Produits marchandises								
Produits pétroliers et chimiques	829 \$	685 \$	21 %	18 %	1 585 \$	1 346 \$	18 %	16 %
Métaux et minéraux	466	377	24 %	20 %	872	745	17 %	15 %
Produits forestiers	513	451	14 %	11 %	939	880	7 %	5 %
Charbon	249	158	58 %	56 %	444	284	56 %	55 %
Produits céréaliers et engrais	604	609	(1 %)	(3 %)	1 208	1 322	(9 %)	(10 %)
Intermodal	1 326	1 037	28 %	26 %	2 382	2 005	19 %	18 %
Véhicules automobiles	208	135	54 %	50 %	373	293	27 %	25 %
Total – Produits marchandises	4 195 \$	3 452 \$	22 %	19 %	7 803 \$	6 875 \$	13 %	12 %
Tonnes-milles commerciales (TMC) <i>(en millions)</i>	60 551	59 246	2 %	2 %	117 105	120 700	(3 %)	(3 %)
Produits marchandises/TMC <i>(en cents)</i>	6,93	5,83	19 %	16 %	6,66	5,70	17 %	16 %
Wagons complets <i>(en milliers)</i>	1 474	1 469	— %	— %	2 820	2 900	(3 %)	(3 %)
Produits marchandises/wagon complet <i>(en dollars)</i>	2 846	2 350	21 %	19 %	2 767	2 371	17 %	15 %

Les produits d'exploitation pour le trimestre terminé le 30 juin 2022 se sont établis à 4 344 M\$, comparativement à 3 598 M\$ pour la période correspondante de 2021, soit une augmentation de 746 M\$, ou 21 %. Pour le premier semestre de 2022, les produits d'exploitation ont atteint 8 052 M\$, par rapport à 7 133 M\$ pour la période correspondante de 2021, en hausse de 919 M\$, ou 13 %. L'augmentation pour les deux périodes s'explique surtout par la hausse des taux du supplément carburant applicables, les hausses des tarifs marchandises, l'accroissement des volumes d'exportation de charbon canadien transitant par les ports de la côte ouest, l'accroissement des volumes de céréales américaines et les répercussions positives de la conversion du dollar CA plus faible, facteurs partiellement contrebalancés par la baisse considérable des volumes d'exportation de céréales canadiennes.

Les produits d'exploitation découlant du supplément carburant ont augmenté de 426 M\$ au deuxième trimestre et de 661 M\$ pour le premier semestre de 2022 par rapport aux périodes correspondantes de 2021, ce qui s'explique essentiellement par la hausse des taux du supplément carburant applicables.

Les TMC, qui mesurent la distance et le poids relatifs des marchandises transportées par la Compagnie, ont augmenté de 2 % au deuxième trimestre et ont diminué de 3 % au cours du premier semestre de 2022, par rapport aux périodes correspondantes de 2021. Les produits marchandises par TMC ont augmenté de 19 % au deuxième trimestre et de 17 % pour le premier semestre de 2022, comparativement aux périodes correspondantes de 2021, ce qui s'explique principalement par la hausse des taux du supplément carburant applicables, les hausses des tarifs marchandises et les répercussions positives de la conversion du dollar canadien plus faible. L'augmentation du premier semestre est aussi attribuable à une baisse de la longueur moyenne des parcours.

Produits pétroliers et chimiques

	Pour les trois mois terminés le 30 juin				Pour les six mois terminés le 30 juin			
	2022	2021	Variation en %	Variation en %, en devise constante	2022	2021	Variation en %	Variation en %, en devise constante
Produits (<i>en millions</i>)	829 \$	685 \$	21 %	18 %	1 585 \$	1 346 \$	18 %	16 %
TMC (<i>en millions</i>)	12 330	10 054	23 %	23 %	23 889	20 786	15 %	15 %
Produits/TMC (<i>en cents</i>)	6,72	6,81	(1 %)	(4 %)	6,63	6,48	2 %	1 %
Wagons complets (<i>en milliers</i>)	162	143	13 %	13 %	321	293	10 %	10 %

Les produits d'exploitation de ce groupe marchandises ont augmenté de 144 M\$, ou 21 %, au deuxième trimestre et de 239 M\$, ou 18 %, pour le premier semestre de 2022, par rapport aux périodes correspondantes de 2021, ce qui découle surtout de la hausse des taux du supplément carburant applicables, de l'accroissement des volumes de produits pétroliers raffinés, d'un accroissement des volumes de pétrole brut, des hausses des tarifs marchandises et des répercussions positives de la conversion du dollar canadien plus faible.

Les produits marchandises par TMC ont diminué de 1 % au deuxième trimestre et ont augmenté de 2 % pour le premier semestre de 2022, par rapport aux périodes correspondantes de 2021. La diminution du deuxième trimestre s'explique surtout par une augmentation de la longueur moyenne des parcours, facteur partiellement neutralisé par la hausse des taux du supplément carburant applicables, les hausses des tarifs marchandises et les répercussions positives de la conversion du dollar canadien plus faible. L'augmentation du premier semestre est essentiellement attribuable à la hausse des taux du supplément carburant applicables, aux hausses des tarifs marchandises et aux répercussions positives de la conversion du dollar canadien plus faible au deuxième trimestre, facteurs partiellement neutralisés par une augmentation de la longueur moyenne des parcours.

Métaux et minéraux

	Pour les trois mois terminés le 30 juin				Pour les six mois terminés le 30 juin			
	2022	2021	Variation en %	Variation en %, en devise constante	2022	2021	Variation en %	Variation en %, en devise constante
Produits (<i>en millions</i>)	466 \$	377 \$	24 %	20 %	872 \$	745 \$	17 %	15 %
TMC (<i>en millions</i>)	7 149	6 652	7 %	7 %	13 412	12 945	4 %	4 %
Produits/TMC (<i>en cents</i>)	6,52	5,67	15 %	12 %	6,50	5,76	13 %	11 %
Wagons complets (<i>en milliers</i>)	236	241	(2 %)	(2 %)	445	464	(4 %)	(4 %)

Les produits d'exploitation de ce groupe marchandises ont augmenté de 89 M\$, ou 24 %, au deuxième trimestre et de 127 M\$, ou 17 %, pour le premier semestre de 2022 par rapport aux périodes correspondantes de 2021, ce qui découle essentiellement de la hausse des taux du supplément carburant applicables, de l'augmentation des tarifs marchandises, de l'accroissement des volumes de sable de fracturation et des répercussions positives de la conversion du dollar canadien plus faible, facteurs neutralisés en partie par l'affaiblissement des volumes de matériaux de construction.

Les produits marchandises par TMC ont augmenté de 15 % au deuxième trimestre et de 13 % pour le premier semestre de 2022 par rapport aux périodes correspondantes de 2021, en raison surtout de l'augmentation des taux du supplément carburant applicables, de la hausse des tarifs marchandises et des répercussions positives de la conversion du dollar canadien plus faible, facteurs partiellement contrebalancés par l'augmentation de la longueur moyenne des parcours.

Produits forestiers

	Pour les trois mois terminés le 30 juin				Pour les six mois terminés le 30 juin			
	2022	2021	Variation en %	Variation en %, en devise constante	2022	2021	Variation en %	Variation en %, en devise constante
Produits (en millions)	513 \$	451 \$	14 %	11 %	939 \$	880 \$	7 %	5 %
TMC (en millions)	6 650	6 957	(4 %)	(4 %)	12 469	13 627	(8 %)	(8 %)
Produits/TMC (en cents)	7,71	6,48	19 %	16 %	7,53	6,46	17 %	15 %
Wagons complets (en milliers)	86	90	(4 %)	(4 %)	164	176	(7 %)	(7 %)

Les produits d'exploitation de ce groupe marchandises ont augmenté de 62 M\$, ou 14 %, au deuxième trimestre, et de 59 M\$, ou 7 %, pour le premier semestre de 2022 par rapport aux périodes correspondantes de 2021, ce qui est principalement attribuable à la hausse des taux du supplément carburant applicables, à la hausse des tarifs marchandises et aux répercussions positives de la conversion du dollar canadien plus faible, facteurs partiellement contrebalancés par la diminution des volumes de bois d'œuvre et de pâtes de bois due à des problèmes de chaîne d'approvisionnement.

Les produits marchandises par TMC ont augmenté de 19 % pour le deuxième trimestre et de 17 % pour le premier semestre de 2022 comparativement aux périodes correspondantes de 2021, en raison surtout de la hausse des taux du supplément carburant applicables, de la hausse des tarifs marchandises et des répercussions positives de la conversion du dollar canadien plus faible.

Charbon

	Pour les trois mois terminés le 30 juin				Pour les six mois terminés le 30 juin			
	2022	2021	Variation en %	Variation en %, en devise constante	2022	2021	Variation en %	Variation en %, en devise constante
Produits (en millions)	249 \$	158 \$	58 %	56 %	444 \$	284 \$	56 %	55 %
TMC (en millions)	6 127	4 648	32 %	32 %	11 495	8 674	33 %	33 %
Produits/TMC (en cents)	4,06	3,40	19 %	18 %	3,86	3,27	18 %	17 %
Wagons complets (en milliers)	129	100	29 %	29 %	247	169	46 %	46 %

Les produits d'exploitation de ce groupe marchandises ont augmenté de 91 M\$, ou 58 %, au deuxième trimestre et de 160 M\$, ou 56 %, pour le premier semestre de 2022 par rapport aux périodes correspondantes de 2021, ce qui est principalement dû à l'accroissement des volumes d'exportation de charbon métallurgique et thermique canadien transitant par les ports de la côte ouest, s'expliquant par la réouverture de deux mines en novembre 2021 et par des conditions du marché favorables, ainsi qu'à la hausse des prix du carburant et des taux du supplément carburant applicables.

Les produits marchandises par TMC ont augmenté de 19 % au deuxième trimestre et de 18 % pour le premier semestre de 2022 par rapport aux périodes correspondantes de 2021. L'augmentation du deuxième trimestre est principalement attribuable à la hausse des taux du supplément carburant applicables. L'augmentation du premier semestre s'explique surtout par la hausse des taux du supplément carburant applicables et une diminution de la longueur moyenne des parcours.

Produits céréaliers et engrais

	Pour les trois mois terminés le 30 juin				Pour les six mois terminés le 30 juin			
	2022	2021	Variation en %	Variation en %, en devise constante	2022	2021	Variation en %	Variation en %, en devise constante
Produits (en millions)	604 \$	609 \$	(1 %)	(3 %)	1 208 \$	1 322 \$	(9 %)	(10 %)
TMC (en millions)	12 453	14 922	(17 %)	(17 %)	25 804	32 763	(21 %)	(21 %)
Produits/TMC (en cents)	4,85	4,08	19 %	16 %	4,68	4,04	16 %	15 %
Wagons complets (en milliers)	142	162	(12 %)	(12 %)	287	338	(15 %)	(15 %)

Rapport de gestion

Les produits d'exploitation de ce groupe marchandises ont reculé de 5 M\$, ou 1 %, au deuxième trimestre et de 114 M\$, ou 9 %, pour le premier semestre de 2022 par rapport aux périodes correspondantes de 2021, principalement en raison de l'affaiblissement des volumes d'exportation de céréales canadiennes par rapport aux volumes records de l'exercice précédent, facteur neutralisé en partie par l'accroissement des volumes de céréales américaines, la hausse des taux du supplément carburant applicables, la hausse des tarifs marchandises et les répercussions positives de la conversion du dollar canadien plus faible.

Les produits marchandises par TMC ont augmenté de 19 % au deuxième trimestre et de 16 % pour le premier semestre de 2022 par rapport aux périodes correspondantes de 2021, ce qui est principalement attribuable à la diminution de la longueur moyenne des parcours, à la hausse des taux du supplément carburant applicables, à la hausse des tarifs marchandises et aux répercussions positives de la conversion du dollar canadien plus faible.

Intermodal

	Pour les trois mois terminés le 30 juin				Pour les six mois terminés le 30 juin			
	2022	2021	Variation en %	Variation en %, en devise constante	2022	2021	Variation en %	Variation en %, en devise constante
Produits (<i>en millions</i>)	1 326 \$	1 037 \$	28 %	26 %	2 382 \$	2 005 \$	19 %	18 %
TMC (<i>en millions</i>)	15 070	15 409	(2 %)	(2 %)	28 626	30 642	(7 %)	(7 %)
Produits/TMC (<i>en cents</i>)	8,80	6,73	31 %	29 %	8,32	6,54	27 %	26 %
Wagons complets (<i>en milliers</i>)	664	691	(4 %)	(4 %)	1 253	1 367	(8 %)	(8 %)

Les produits d'exploitation de ce groupe marchandises ont augmenté de 289 M\$, ou 28 %, au deuxième trimestre et de 377 M\$, ou 19 %, pour le premier semestre de 2022 comparativement aux périodes correspondantes de 2021, surtout en raison de la hausse des taux du supplément carburant applicables, de l'accroissement des services accessoires, notamment l'entreposage des conteneurs, de la hausse des tarifs marchandises et des répercussions positives de la conversion du dollar canadien plus faible, facteurs partiellement neutralisés par la diminution du trafic conteneurisé international transitant par le port de Vancouver.

Les produits marchandises par TMC ont augmenté de 31 % au deuxième trimestre et de 27 % pour le premier semestre de 2022 comparativement aux périodes correspondantes de 2021, surtout en raison de l'augmentation des taux du supplément carburant applicables, de l'accroissement des services accessoires, notamment l'entreposage des conteneurs, de la hausse des tarifs marchandises et des répercussions positives de la conversion du dollar canadien plus faible.

Véhicules automobiles

	Pour les trois mois terminés le 30 juin				Pour les six mois terminés le 30 juin			
	2022	2021	Variation en %	Variation en %, en devise constante	2022	2021	Variation en %	Variation en %, en devise constante
Produits (<i>en millions</i>)	208 \$	135 \$	54 %	50 %	373 \$	293 \$	27 %	25 %
TMC (<i>en millions</i>)	772	604	28 %	28 %	1 410	1 263	12 %	12 %
Produits/TMC (<i>en cents</i>)	26,94	22,35	21 %	17 %	26,45	23,20	14 %	12 %
Wagons complets (<i>en milliers</i>)	55	42	31 %	31 %	103	93	11 %	11 %

Les produits d'exploitation de ce groupe marchandises ont augmenté de 73 M\$, ou 54 %, au deuxième trimestre et de 80 M\$, ou 27 %, pour le premier semestre de 2022 par rapport aux périodes correspondantes de 2021, ce qui découle principalement de la hausse des taux du supplément carburant applicables, de la hausse des volumes de véhicules assemblés et des répercussions positives de la conversion du dollar canadien plus faible.

Les produits marchandises par TMC ont augmenté de 21 % pour le deuxième trimestre et de 14 % pour le premier semestre de 2022 par rapport aux périodes correspondantes de 2021, ce qui est essentiellement attribuable à la diminution considérable de la longueur moyenne des parcours au deuxième trimestre, à la hausse des taux du supplément carburant applicables et aux répercussions positives de la conversion du dollar canadien plus faible.

Autres produits

	Pour les trois mois terminés le 30 juin				Pour les six mois terminés le 30 juin			
	2022	2021	Variation en %	Variation en %, en devise constante	2022	2021	Variation en %	Variation en %, en devise constante
Produits (en millions)	149 \$	146 \$	2 %	— %	249 \$	258 \$	(3 %)	(5 %)

Les autres produits d'exploitation ont augmenté de 3 M\$, ou 2 %, au deuxième trimestre et ont diminué de 9 M\$, ou 3 %, pour le premier semestre de 2022 par rapport aux périodes correspondantes de 2021. L'augmentation du deuxième trimestre découle surtout de l'accroissement des produits tirés des services de navires, partiellement contrebalancé par le recul des produits tirés des services internationaux d'expédition transitaire. La diminution du premier semestre s'explique essentiellement par le recul des produits tirés des services internationaux d'expédition transitaire, partiellement atténué par l'accroissement des produits tirés des services de navires.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation pour le deuxième trimestre de 2022 se sont établies à 2 575 M\$, par rapport à 2 216 M\$ pour la période correspondante de 2021. Les charges d'exploitation pour le premier semestre de 2022 ont atteint 5 056 M\$, comparativement à 4 424 M\$ pour la période correspondante de 2021. L'augmentation de 359 M\$, ou 16 %, pour le deuxième trimestre et celle de 632 M\$, ou 14 %, pour le premier semestre de 2022 s'expliquent principalement par la hausse des prix du carburant et par l'incidence négative de la conversion du dollar canadien plus faible, facteurs partiellement neutralisés par la diminution de l'effectif moyen. De plus, l'augmentation du premier semestre de 2022 est aussi attribuable au recouvrement de 137 M\$ lié à une perte sur les actifs détenus en vue de la vente comptabilisée au premier trimestre de 2021 pour tenir compte de l'entente de la Compagnie visant la vente de certaines lignes non essentielles.

Le tableau suivant présente les éléments du total des charges d'exploitation pour les trois mois et les six mois terminés les 30 juin 2022 et 2021 :

En millions, à moins d'indication contraire	Pour les trois mois terminés le 30 juin				Pour les six mois terminés le 30 juin			
	2022	2021	Variation en %	Variation en %, en devise constante	2022	2021	Variation en %	Variation en %, en devise constante
Main-d'œuvre et avantages sociaux	681 \$	692 \$	2 %	3 %	1 434 \$	1 477 \$	3 %	4 %
Services acquis et matières	557	527	(6 %)	(4 %)	1 095	1 076	(2 %)	(1 %)
Carburant	672	380	(77 %)	(71 %)	1 197	744	(61 %)	(58 %)
Amortissement	423	406	(4 %)	(3 %)	843	810	(4 %)	(3 %)
Location de matériel	87	83	(5 %)	(1 %)	182	172	(6 %)	(4 %)
Risques divers et autres	155	128	(21 %)	(17 %)	305	282	(8 %)	(6 %)
Recouvrement d'une perte sur les actifs détenus en vue de la vente	—	—	— %	— %	—	(137)	(100 %)	(100 %)
Total – Charges d'exploitation	2 575 \$	2 216 \$	(16 %)	(14 %)	5 056 \$	4 424 \$	(14 %)	(13 %)

Main-d'œuvre et avantages sociaux

Les charges du poste Main-d'œuvre et avantages sociaux ont diminué de 11 M\$, ou 2 %, au deuxième trimestre et de 43 M\$, ou 3 %, au premier semestre de 2022 par rapport aux périodes correspondantes de 2021, ce qui s'explique principalement par la diminution de l'effectif moyen, de la rémunération au rendement et de la charge relative aux régimes de retraite, facteurs partiellement atténués par les augmentations générales des salaires et l'incidence négative de la conversion du dollar canadien plus faible.

Services acquis et matières

Les charges du poste Services acquis et matières ont augmenté de 30 M\$, ou 6 %, au deuxième trimestre et de 19 M\$, ou 2 %, au premier semestre de 2022 par rapport aux périodes correspondantes de 2021, ce qui s'explique essentiellement par la hausse des coûts liés aux matériaux et par l'incidence négative de la conversion du dollar canadien plus faible. De plus, l'augmentation du premier semestre est également attribuable à la hausse des charges de déneigement découlant de conditions météorologiques hivernales plus rudes, contrebalancée par la baisse des charges liées à l'expédition transitaire.

Rapport de gestion

Carburant

Les charges du poste Carburant ont augmenté de 292 M\$, ou 77 %, au deuxième trimestre et de 453 M\$, ou 61 %, au premier semestre de 2022 par rapport aux périodes correspondantes de 2021, ce qui s'explique principalement par la hausse des prix du carburant et par l'incidence négative de la conversion du dollar canadien plus faible.

Amortissement

Les charges du poste Amortissement ont augmenté de 17 M\$, ou 4 %, au deuxième trimestre et de 33 M\$, ou 4 %, au premier semestre de 2022 par rapport aux périodes correspondantes de 2021, ce qui est essentiellement dû à un portefeuille d'actifs amortissables plus élevés et à l'incidence négative de la conversion du dollar canadien plus faible.

Location de matériel

Les charges du poste Location de matériel ont augmenté de 4 M\$, ou 5 %, au deuxième trimestre et de 10 M\$, ou 6 %, au premier semestre de 2022 par rapport aux périodes correspondantes de 2021, ce qui s'explique principalement par l'incidence négative de la conversion du dollar canadien plus faible. En outre, l'augmentation du premier semestre découle également d'une charge plus élevée liée aux HP-heures des locomotives.

Risques divers et autres

Les charges du poste Risques divers et autres ont augmenté de 27 M\$, ou 21 %, au deuxième trimestre et de 23 M\$, ou 8 %, au premier semestre de 2022 par rapport aux périodes correspondantes de 2021, ce qui s'explique principalement par des honoraires de consultation liés à des questions touchant les actionnaires de 12 M\$ au deuxième trimestre et de 22 M\$ au premier semestre, ainsi que par l'incidence négative de la conversion du dollar canadien plus faible.

Recouvrement d'une perte sur les actifs détenus en vue de la vente

Le recouvrement de 137 M\$ (102 M\$ après impôts) lié à une perte sur les actifs détenus en vue de la vente au premier trimestre de 2021 découle du fait que la Compagnie a conclu une entente avec un exploitant de chemin de fer d'intérêt local en vue de la vente de lignes non essentielles au Wisconsin, au Michigan et en Ontario, qui représentent 850 milles classés comme étant détenus en vue de la vente ainsi que 50 milles supplémentaires d'actifs de voie et de chemin de roulement. Voir la Note 6, *Actifs détenus en vue de la vente*, afférente aux États financiers consolidés intermédiaires non audités de la Compagnie, pour obtenir de plus amples renseignements.

Autres produits et charges

Intérêts débiteurs

Les intérêts débiteurs se sont établis à 128 M\$ et à 254 M\$ pour les trois mois et les six mois terminés le 30 juin 2022, respectivement, contre 158 M\$ et 288 M\$, respectivement, pour les périodes correspondantes de 2021. La diminution pour les deux périodes est principalement attribuable à l'amortissement des frais de crédit-relais et d'autres frais de 32 M\$ en 2021 découlant de l'opération avec le KCS. Voir la Note 4, *Acquisition*, afférente aux États financiers consolidés intermédiaires non audités de la Compagnie, pour obtenir de plus amples renseignements.

Autres éléments du produit net des prestations

Les autres éléments du produit net des prestations se sont établis à 124 M\$ et à 249 M\$ pour les trois mois et les six mois terminés le 30 juin 2022, respectivement, par rapport à 98 M\$ et à 197 M\$ pour les périodes correspondantes de 2021. ¹⁾ L'augmentation pour les deux périodes est attribuable à la baisse de l'amortissement de la perte actuarielle nette et par la hausse du rendement prévu sur l'actif, facteurs neutralisés en partie par des intérêts débiteurs plus élevés, qui s'expliquent surtout par les variations des taux d'actualisation, par des rendements réels plus élevés par rapport aux rendements prévus ainsi que par la hausse du taux de rendement à long terme hypothétique prévu pour la Compagnie en 2022.

Autres produits (pertes)

Les autres pertes se sont établies à 10 M\$ et à 24 M\$, respectivement, pour les trois mois et les six mois terminés le 30 juin 2022, par rapport à d'autres produits de 51 M\$ et 49 M\$, respectivement, pour les périodes correspondantes de 2021. La diminution pour les deux périodes est surtout attribuable aux variations de la juste valeur du placement en titres de capitaux propres dans une technologie de conduite autonome.

Rapport de gestion

Charge d'impôts sur les bénéfices ¹⁾

La charge d'impôts sur les bénéfices s'est établie à 430 M\$ et à 724 M\$ pour les trois mois et les six mois terminés le 30 juin 2022, respectivement, contre 337 M\$ et 655 M\$, respectivement, pour les périodes correspondantes de 2021. Les taux d'imposition effectifs pour les trois mois et les six mois terminés le 30 juin 2022 ont été de 24,5 % et de 24,4 %, respectivement, contre 24,5 % et 24,6 %, respectivement, pour les périodes correspondantes de 2021.

1) Au premier trimestre de 2022, la Compagnie a changé sa méthode de calcul de la valeur axée sur la valeur marchande de l'actif des régimes pour ses régimes de retraite à prestations déterminées en appliquant une méthode rétrospective. Les données comparatives ont été retraitées afin de se conformer au changement de méthode. Voir la Note 2, Changement de convention comptable, afférente aux États financiers consolidés intermédiaires non audités du CN, pour obtenir de plus amples renseignements.

Résumé des données financières trimestrielles

En millions, sauf les données par action	Trimestres de 2022			Trimestres de 2021			Trimestres de 2020		
	Deuxième	Premier	Quatrième	Troisième	Deuxième	Premier	Quatrième	Troisième	
Produits d'exploitation	4 344 \$	3 708 \$	3 753 \$	3 591 \$	3 598 \$	3 535 \$	3 656 \$	3 409 \$	
Bénéfice d'exploitation ¹⁾	1 769 \$	1 227 \$	1 566 \$	1 341 \$	1 382 \$	1 327 \$	1 411 \$	1 366 \$	
Dividendes par action	0,7325 \$	0,7325 \$	0,6150 \$	0,6150 \$	0,6150 \$	0,6150 \$	0,5750 \$	0,5750 \$	
Mesures financières touchées par le changement de convention comptable									
Bénéfice net ^{1) 2)}	1 325 \$	918 \$	1 201 \$	1 686 \$	1 036 \$	976 \$	1 016 \$	982 \$	
Bénéfice net présenté antérieurement ¹⁾	S.O.	S.O.	1 199 \$	1 685 \$	1 034 \$	974 \$	1 021 \$	985 \$	
Bénéfice de base par action ²⁾	1,92 \$	1,31 \$	1,70 \$	2,38 \$	1,46 \$	1,37 \$	1,43 \$	1,38 \$	
Bénéfice de base par action présenté antérieurement	S.O.	S.O.	1,70 \$	2,38 \$	1,46 \$	1,37 \$	1,44 \$	1,39 \$	
Bénéfice dilué par action ^{1) 2)}	1,92 \$	1,31 \$	1,70 \$	2,37 \$	1,46 \$	1,37 \$	1,42 \$	1,38 \$	
Bénéfice dilué par action présenté antérieurement ¹⁾	S.O.	S.O.	1,69 \$	2,37 \$	1,46 \$	1,37 \$	1,43 \$	1,38 \$	

1) Certains trimestres comprennent des éléments qui, selon la direction, ne résultent pas nécessairement des activités quotidiennes du CN et qui peuvent fausser l'analyse des tendances au chapitre de la performance économique. Consulter la section intitulée Mesures de la performance rajustée du présent Rapport de gestion ainsi que le Rapport de gestion annuel de 2021 de la Compagnie pour obtenir de plus amples renseignements sur ces éléments.

2) Au premier trimestre de 2022, la Compagnie a changé sa méthode de calcul de la valeur axée sur la valeur marchande de l'actif des régimes pour ses régimes de retraite à prestations déterminées en appliquant une méthode rétrospective. Les données comparatives ont été retraitées afin de se conformer au changement de méthode. Voir la Note 2, Changement de convention comptable, afférente aux États financiers consolidés intermédiaires non audités du CN, pour obtenir de plus amples renseignements.

Les produits d'exploitation générés par la Compagnie au cours de l'année subissent l'influence des conditions climatiques saisonnières, de la conjoncture économique générale, de la demande cyclique pour le transport ferroviaire et des forces de la concurrence sur le marché du transport (consulter la section intitulée Risques commerciaux du Rapport de gestion annuel de 2021 de la Compagnie). Les charges d'exploitation reflètent les répercussions des volumes de marchandises, des conditions climatiques saisonnières, des coûts liés à la main-d'œuvre, des prix du carburant et des initiatives de productivité de la Compagnie. Les fluctuations du dollar CA par rapport au dollar US ont aussi eu un effet sur la conversion des produits et des charges d'exploitation de la Compagnie libellés en dollars US et ont donné lieu à des fluctuations du bénéfice net pour les huit trimestres présentés ci-dessus.

Liquidités et ressources en capitaux

La section intitulée Liquidités et ressources en capitaux du Rapport de gestion annuel de 2021 de la Compagnie présente une analyse des liquidités et des ressources en capitaux de la Compagnie. Il n'y a pas eu de changements significatifs au cours du premier semestre de 2022, à l'exception de ceux qui sont indiqués ci-dessous.

Au 30 juin 2022 et au 31 décembre 2021, le poste Trésorerie et équivalents de trésorerie de la Compagnie se chiffrait à 465 M\$ et à 838 M\$, respectivement, et le poste Liquidités et équivalents de trésorerie soumis à restrictions, à 555 M\$ et à 503 M\$, respectivement. À ces mêmes dates, la Compagnie présentait respectivement un fonds de roulement négatif de 1 402 M\$ et un fonds de roulement positif de 306 M\$. ¹⁾ Il n'y a actuellement aucune exigence particulière relative au fonds de roulement autre que celles du cours normal des affaires, comme il est expliqué aux présentes.

La Compagnie estime que les flux de trésorerie provenant de ses activités d'exploitation et ses diverses sources de financement seront suffisants pour répondre à ses obligations courantes.

1) *Le fonds de roulement est une mesure non conforme aux PCGR que la direction estime être une mesure utile des liquidités. La Compagnie définit le fonds de roulement comme l'actif à court terme moins le passif à court terme. Le fonds de roulement au 30 juin 2022 a été calculé comme un actif à court terme de 3 354 M\$ moins un passif à court terme de 4 756 M\$. Le fonds de roulement au 31 décembre 2021 a été calculé comme un actif à court terme de 3 426 M\$ moins un passif à court terme de 3 120 M\$. Le fonds de roulement n'est pas défini de façon normalisée en vertu des PCGR et peut, par conséquent, ne pas être comparable aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés.*

Sources de financement disponibles

Prospectus préalable et déclaration d'enregistrement

Le 4 mai 2022, la Compagnie a déposé un nouveau prospectus préalable auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières du Canada ainsi qu'une déclaration d'enregistrement auprès de la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis, en vertu desquels le CN peut émettre des titres d'emprunt d'un capital maximal de 6,0 G\$ sur les marchés financiers canadiens et américains au cours des 25 mois suivant la date de dépôt. Ce prospectus préalable et cette déclaration d'enregistrement ont remplacé le prospectus préalable et la déclaration d'enregistrement précédents qui ont expiré le 11 mars 2022. L'accès aux marchés financiers canadiens et américains en vertu du prospectus préalable et de la déclaration d'enregistrement dépend des conditions du marché.

Facilité de crédit renouvelable

La Compagnie a une facilité de crédit renouvelable non garantie auprès d'un consortium de prêteurs, qui peut être utilisée pour les besoins généraux de la Compagnie, y compris à titre de garantie pour ses programmes de papier commercial. L'entente de facilité de crédit renouvelable adopte une structure de prêts liés à la durabilité selon laquelle les marges applicables sont rajustées à l'atteinte de certaines cibles de développement durable, à compter de 2022. La facilité de crédit de la Compagnie de 2,5 G\$ est composée d'une tranche de 1,25 G\$ échéant le 31 mars 2025 et d'une tranche de 1,25 G\$ échéant le 31 mars 2027. La facilité de crédit permet de réaliser des emprunts à divers taux d'intérêt de référence, comme le *Secured Overnight Financing Rate* (SOFR) et le *Canadian Dollar Offered Rate* (CDOR), majorés des marges applicables, selon les cotes de crédit et les cibles de développement durable du CN.

Au 30 juin 2022 et au 31 décembre 2021, la Compagnie n'avait aucun emprunt en cours en vertu de cette facilité de crédit renouvelable et aucun retrait n'a été effectué au cours des six mois terminés le 30 juin 2022.

Le 18 mars 2022, la Compagnie a conclu une entente de facilité de crédit renouvelable non garantie de 1,0 G\$ de deux ans avec un consortium de prêteurs. La facilité de crédit peut être utilisée à des fins de fonds de roulement et pour les besoins généraux de la Compagnie et permet de faire des emprunts à divers taux d'intérêt de référence, comme le SOFR et le CDOR, majorés des marges applicables, selon les cotes de crédit du CN. Au 30 juin 2022, la Compagnie n'avait aucun emprunt en cours en vertu de cette facilité de crédit renouvelable et aucun retrait n'a été effectué pendant les six mois terminés le 30 juin 2022.

Prêts d'équipement

La Compagnie a une facilité de crédit à terme non renouvelable pour financer ou refinancer l'achat de matériel. Les prêts d'équipement consentis en vertu de la facilité de crédit non renouvelable ont une durée de 20 ans, portent intérêt à des taux variables comme le LIBOR et le CDOR majorés d'une marge, sont remboursables par versements trimestriels égaux, sont remboursables par anticipation à tout moment sans pénalité et sont garantis par le matériel roulant.

Au 30 juin 2022, la Compagnie avait des emprunts en cours s'élevant à 557 M\$ US (717 M\$) et ne disposait d'aucun autre montant disponible en vertu de cette facilité de crédit à terme non renouvelable. Au 31 décembre 2021, la Compagnie avait des emprunts en cours s'élevant à 572 M\$ US (723 M\$) et ne disposait d'aucun autre montant disponible en vertu de cette facilité de crédit à terme non renouvelable.

Papier commercial

Les programmes de papier commercial de la Compagnie sont garantis par la facilité de crédit renouvelable de 2,5 G\$ de la Compagnie. Le montant maximal total sur le principal de papier commercial qui peut être émis est de 2,5 G\$, ou le montant équivalent en dollars US.

Au 30 juin 2022 et au 31 décembre 2021, les emprunts totaux sous forme de papier commercial de la Compagnie s'élevaient à 1 465 M\$ US (1 886 M\$) et à 111 M\$ US (140 M\$), respectivement, inscrits au poste Tranche de la dette à long terme échéant à moins de un an des Bilans consolidés.

Programme de titrisation des débiteurs

La Compagnie a une entente, expirant le 1^{er} février 2024, qui prévoit la vente, à des fiduciaires non liées, d'une participation indivise dans des débiteurs renouvelables pour un produit en espèces maximal de 450 M\$. La Compagnie a conservé la responsabilité de la gestion, de l'administration et du recouvrement des débiteurs vendus. La période de gestion moyenne est d'environ un mois et les intérêts sur les emprunts

Rapport de gestion

dans le cadre du programme de titrisation des débiteurs sont renouvelés en fonction des taux du papier commercial ou des taux LIBOR ou CDOR alors en vigueur.

Au 30 juin 2022 et au 31 décembre 2021, la Compagnie n'avait aucun emprunt en vertu du programme de titrisation des débiteurs et aucune activité n'a eu lieu à cet égard pour les six mois terminés le 30 juin 2022.

Facilités de lettres de crédit bilatérales

La Compagnie a une série d'ententes portant sur des facilités de lettres de crédit bilatérales engagées et non engagées. Le 31 mars 2022, la Compagnie a prolongé la durée de certaines ententes portant sur des facilités de lettres de crédit bilatérales engagées jusqu'au 28 avril 2025.

Au 30 juin 2022, la Compagnie avait des lettres de crédit en circulation de 448 M\$ (394 M\$ au 31 décembre 2021) en vertu des facilités engagées sur un montant total disponible de 509 M\$ (518 M\$ au 31 décembre 2021) et de 105 M\$ (158 M\$ au 31 décembre 2021) en vertu des facilités non engagées.

Au 30 juin 2022, des montants de 447 M\$ (396 M\$ au 31 décembre 2021) et de 100 M\$ (100 M\$ au 31 décembre 2021) étaient donnés en garantie en vertu des facilités de lettres de crédit bilatérales engagées et non engagées, respectivement, et sont comptabilisés au poste Liquidités et équivalents de trésorerie soumis à restrictions.

De plus amples renseignements sur les sources de financement de la Compagnie sont présentés à la section intitulée *Liquidités et ressources en capitaux – Sources de financement disponibles* du Rapport de gestion annuel de 2021 de la Compagnie, ainsi qu'à la *Note 9, Activités de financement*, afférente aux États financiers consolidés intermédiaires non audités de la Compagnie.

Cotes de crédit

Le tableau suivant présente les cotes de crédit pour les titres d'emprunt à long terme et pour le papier commercial de la Compagnie à la date du présent Rapport de gestion, lesquelles sont restées les mêmes que celles qui sont décrites à la section intitulée *Liquidités et ressources en capitaux – Cotes de crédit* du Rapport de gestion annuel de 2021 de la Compagnie.

	Perspective	Cote pour les titres d'emprunt à long terme ¹⁾	Cote pour le papier commercial ¹⁾
DBRS Morningstar	Stable	A	R-1 (bas)
Moody's Investors Service	Négative	A2	P-1
Standard & Poor's	Négative	A	A-1

1) Ces cotes de crédit ne constituent pas des recommandations visant l'achat, la détention ou la vente des titres mentionnés ci-dessus, et elles peuvent faire l'objet d'une révision ou d'un retrait par l'agence de notation les ayant attribuées. Chaque cote de crédit devrait être évaluée indépendamment de toute autre cote de crédit.

Flux de trésorerie

Le tableau suivant présente les flux de trésorerie pour les trois mois et les six mois terminés les 30 juin 2022 et 2021 :

En millions	Pour les trois mois terminés le 30 juin			Pour les six mois terminés le 30 juin		
	2022	2021	Variation	2022	2021	Variation
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation	1 713 \$	1 475 \$	238 \$	2 283 \$	2 427 \$	(144) \$
Flux de trésorerie nets utilisés par les activités d'investissement	(716)	(1 642)	926	(817)	(2 055)	1 238
Flux de trésorerie nets utilisés par les activités de financement	(1 023)	215	(1 238)	(1 788)	(377)	(1 411)
Effet des fluctuations du taux de change sur la trésorerie, les équivalents de trésorerie, les liquidités soumises à restrictions et les équivalents de trésorerie soumis à restrictions	1	(1)	2	1	(1)	2
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, des liquidités soumises à restrictions et des équivalents de trésorerie soumis à restrictions	(25)	47	(72)	(321)	(6)	(315)
Trésorerie, équivalents de trésorerie, liquidités soumises à restrictions et équivalents de trésorerie soumis à restrictions au début de la période	1 045	1 047	(2)	1 341	1 100	241
Trésorerie, équivalents de trésorerie, liquidités soumises à restrictions et équivalents de trésorerie soumis à restrictions à la fin de la période	1 020 \$	1 094 \$	(74) \$	1 020 \$	1 094 \$	(74) \$

Flux de trésorerie disponibles

Les flux de trésorerie disponibles constituent une mesure utile des liquidités puisqu'ils démontrent la capacité de la Compagnie de générer des flux de trésorerie pour des obligations de dette et à des fins discrétionnaires, telles que le versement de dividendes, les rachats d'actions et les occasions stratégiques. La Compagnie définit les flux de trésorerie disponibles comme la différence entre les flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation et les flux de trésorerie nets utilisés par les activités d'investissement, rajustés pour tenir compte de l'incidence i) des acquisitions d'entreprises ainsi que ii) des paiements liés à l'opération de fusion, des entrées de trésorerie et des impôts sur les bénéfices en espèces, qui sont des éléments non représentatifs des tendances de l'exploitation. Les flux de trésorerie disponibles ne sont pas définis de façon normalisée en vertu des PCGR et peuvent, par conséquent, ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés.

Le tableau suivant fait le rapprochement des flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation conformément aux PCGR, tels que déclarés pour les trois mois et les six mois terminés les 30 juin 2022 et 2021, aux flux de trésorerie disponibles non conformes aux PCGR indiqués aux présentes :

En millions	Pour les trois mois terminés le 30 juin		Pour les six mois terminés le 30 juin	
	2022	2021	2022	2021
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation	1 713 \$	1 475 \$	2 283 \$	2 427 \$
Flux de trésorerie nets utilisés par les activités d'investissement	(716)	(1 642)	(817)	(2 055)
<i>Flux de trésorerie net générés avant les activités de financement</i>	997	(167)	1 466	372
<i>Rajustements :</i>				
Impôts sur les bénéfices en espèces pour les paiements et les entrées de trésorerie liés à l'opération de fusion ¹⁾	—	—	102	—
Coûts de transaction ²⁾	—	63	—	63
Avance versée pour une acquisition ²⁾	—	845	—	845
<i>Total des rajustements</i>	—	908	102	908
Flux de trésorerie disponibles	997 \$	741 \$	1 568 \$	1 280 \$

1) Se rapporte à des paiements d'impôts sur les bénéfices de 102 M\$ pour les paiements et les entrées de trésorerie liés à l'opération de fusion avec le KCS. Voir la Note 3, Acquisitions, Entente de fusion CN-KCS résiliée, afférente aux États financiers consolidés annuels de 2021 de la Compagnie et la section intitulée Mesures de la performance rajustées afférente au Rapport de gestion annuel de 2021 de la Compagnie déposés le 1^{er} février 2022, qui peuvent être trouvés sur le site SEDAR à www.sedar.com, sur le site Web de la SEC par EDGAR à www.sec.gov et sur le site Web de la Compagnie à www.cn.ca/fr/, sous l'onglet Investisseurs, pour obtenir de plus amples renseignements.

2) Se rapporte à une avance au KCS et aux autres coûts de transaction engagés. Voir la Note 4, Acquisition, afférente aux États financiers consolidés intermédiaires non audités de la Compagnie, pour obtenir de plus amples renseignements.

Activités d'exploitation

Les flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation ont augmenté de 238 M\$ au deuxième trimestre de 2022 et ont diminué de 144 M\$ au premier semestre de 2022 comparativement aux périodes correspondantes de 2021. L'augmentation du deuxième trimestre est principalement attribuable à la hausse des bénéfices, excluant les éléments hors caisse, et aux variations favorables du fonds de roulement, facteurs partiellement atténués par une hausse des acomptes provisionnels en paiement des impôts sur les bénéfices. La diminution du premier semestre découle surtout d'une hausse des acomptes provisionnels en paiement des impôts sur les bénéfices, contrebalancée par la hausse des bénéfices, excluant les éléments hors caisse.

Cotisations aux régimes de retraite

Les cotisations de la Compagnie à ses divers régimes de retraite à prestations déterminées sont conformes aux dispositions législatives applicables au Canada et aux États-Unis et respectent les limites inférieures et supérieures déterminées selon des évaluations actuarielles.

Les évaluations actuarielles doivent généralement être effectuées tous les ans pour tous les régimes de retraite à prestations déterminées canadiens ou lorsque le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) le juge opportun. Des évaluations actuarielles doivent aussi être effectuées tous les ans pour les régimes de retraite à prestations déterminées admissibles aux États-Unis de la Compagnie. À des fins de comptabilité, la capitalisation de tous les régimes de retraite est calculée selon les PCGR. À des fins de capitalisation, la capitalisation des régimes de retraite à prestations déterminées enregistrés canadiens de la Compagnie est calculée selon l'approche de continuité et l'approche de solvabilité conformément à la législation fédérale sur les pensions et sous réserve des lignes directrices émises par l'Institut canadien des actuaires et par le BSIF. La législation fédérale sur les pensions exige que les déficits de capitalisation soient payés sur un certain nombre d'années. Il est aussi possible d'obtenir une lettre de crédit pour répondre aux exigences de paiements de solvabilité.

En novembre 2021, le BSIF a publié une version révisée de son Guide d'instructions pour la production du rapport actuariel d'un régime de retraite à prestations déterminées (« Guide ») qui a été appliqué pour les évaluations actuarielles du 31 décembre 2021. Le Guide révisé n'a eu aucune incidence importante sur le statut de solvabilité des régimes de retraite à prestations déterminées de la Compagnie et n'a entraîné aucune cotisation supplémentaire aux régimes de retraite en 2022.

Les évaluations actuarielles les plus récentes effectuées à des fins de capitalisation en date du 31 décembre 2021, que la Compagnie a déposés pour ses régimes de retraite à prestations déterminées enregistrés canadiens, indiquaient un excédent de capitalisation d'environ 4,2 G\$ sur une base de continuité et un excédent de capitalisation d'environ 1,1 G\$ sur une base de solvabilité, calculés selon la moyenne triennale du ratio de liquidation hypothétique des régimes.

Les cotisations de 45 M\$ et de 84 M\$, versées au cours des six mois terminés les 30 juin 2022 et 2021, respectivement, sont principalement des cotisations au Régime de retraite du CN représentant le coût des prestations au titre des services rendus, tel que déterminé par les évaluations actuarielles applicables de la Compagnie à des fins de capitalisation. Selon les résultats des évaluations du 31 décembre 2021, le Régime de retraite du CN est entièrement capitalisé et à un niveau tel que la Compagnie ne pouvait plus verser de cotisations à ce régime en date d'avril 2022 une fois que le rapport d'évaluation actuarielle a été déposé. En 2022, la Compagnie prévoit verser des cotisations en espèces totales d'environ 70 M\$ au titre de tous ses régimes de retraite.

Des changements défavorables aux hypothèses utilisées pour calculer la capitalisation des régimes de la Compagnie, particulièrement par rapport au taux d'actualisation, ainsi que des modifications de la législation fédérale ou des directives des organismes de réglementation des régimes de retraite pourraient avoir une incidence considérable sur les cotisations futures de la Compagnie.

D'autres renseignements relatifs aux régimes de retraite sont présentés à la Note 17, *Régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite*, afférente aux États financiers consolidés annuels de 2021 de la Compagnie.

Paiements d'impôts sur les bénéficiaires

Les paiements nets d'impôts sur les bénéficiaires pour les six mois terminés les 30 juin 2022 et 2021 se sont établis à 690 M\$ et 381 M\$, respectivement. L'augmentation est surtout attribuable à la hausse des versements requis au Canada et aux États-Unis découlant principalement des frais de résiliation de l'entente de fusion comptabilisés en 2021 et d'un bénéficiaire avant impôts plus élevé. Pour 2022, la Compagnie s'attend à ce que ses paiements nets d'impôts sur les bénéficiaires soient d'environ 1,25 G\$.

Activités d'investissement

Les flux de trésorerie nets utilisés par les activités d'investissement ont diminué de 926 M\$ au deuxième trimestre de 2022 et de 1 238 M\$ au premier semestre de 2022 comparativement aux périodes correspondantes de 2021, en raison surtout de l'avance au KCS et d'autres coûts de transaction comptabilisés en 2021 et de la baisse des acquisitions d'immobilisations. En outre, la diminution du premier semestre découle aussi, en partie, des produits tirés des actifs détenus en vue de la vente.

Acquisitions d'immobilisations

Le tableau suivant présente les acquisitions d'immobilisations pour les trois mois et les six mois terminés les 30 juin 2022 et 2021 :

<i>En millions</i>	Pour les trois mois terminés le 30 juin		Pour les six mois terminés le 30 juin	
	2022	2021	2022	2021
Voie et chemin de roulement	454 \$	520 \$	646 \$	760 \$
Matériel roulant	159	108	240	183
Immeubles	13	11	20	20
Informatique	67	64	131	114
Autres	14	26	49	64
Acquisitions d'immobilisations	707 \$	729 \$	1 086 \$	1 141 \$

Programme de dépenses en immobilisations de 2022

En 2022, la Compagnie prévoit toujours investir environ 17 % de ses produits d'exploitation dans son programme de dépenses en immobilisations, qui sera financé à même les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation ou les flux de trésorerie provenant des activités de financement, au besoin.

Activités de financement

Les flux de trésorerie nets utilisés par les activités de financement ont augmenté de 1 238 M\$ au deuxième trimestre de 2022 et de 1 411 M\$ au premier semestre de 2022, par rapport aux périodes correspondantes de 2021. L'augmentation du deuxième trimestre est principalement attribuable à une hausse des rachats d'actions ordinaires et à un remboursement de papier commercial plus élevé. Quant à l'augmentation du premier semestre, elle découle surtout de la hausse des rachats d'actions ordinaires et de l'émission de dette moins élevée, facteurs neutralisés en partie par l'émission de papier commercial plus élevée.

Activités de financement par emprunt

Les activités de financement par emprunt au cours du premier semestre de 2022 comprenaient ce qui suit :

- émission nette de papier commercial de 686 M\$ au deuxième trimestre et de 1 706 M\$ au premier semestre.

Les activités de financement par emprunt au cours du premier semestre de 2021 comprenaient ce qui suit :

- le 31 mars 2021, émission de 310 M\$ US (389 M\$) en prêts d'équipement en vertu de la facilité de crédit non renouvelable;
- le 18 janvier 2021, remboursement anticipé de 250 M\$ de billets à 2,75 % échéant en 2021; et
- émission nette de papier commercial de 903 M\$ au deuxième trimestre et de 916 M\$ au premier semestre.

Des renseignements supplémentaires sur les titres d'emprunt en circulation de la Compagnie sont donnés à la *Note 15, Dette*, afférente aux États financiers consolidés annuels de 2021 de la Compagnie.

Rachat d'actions ordinaires

La Compagnie peut racheter ses actions ordinaires, conformément à une offre publique de rachat (OPR) dans le cours normal des activités, au prix courant du marché, plus les frais de courtage, ou à tout autre prix pouvant être autorisé par la Bourse de Toronto. En vertu de son OPR en cours, la Compagnie peut racheter jusqu'à concurrence de 42,0 millions d'actions ordinaires entre le 1^{er} février 2022 et le 31 janvier 2023.

Au 30 juin 2022, la Compagnie avait racheté 15,2 millions d'actions ordinaires pour un montant de 2 348 M\$ en vertu de son OPR en cours.

La Compagnie a racheté 11,1 millions d'actions ordinaires en vertu de son OPR précédente en vigueur du 1^{er} février 2021 au 31 janvier 2022, qui permettait le rachat jusqu'à concurrence de 14,0 millions d'actions ordinaires.

Le tableau suivant présente l'information relative aux rachats d'actions pour les trois mois et les six mois terminés les 30 juin 2022 et 2021 :

<i>En millions, sauf les données par action</i>	Pour les trois mois terminés le 30 juin		Pour les six mois terminés le 30 juin	
	2022	2021	2022	2021
Nombre d'actions ordinaires rachetées	7,8	0,8	16,0	2,9
Prix moyen pondéré par action ¹⁾	149,16 \$	143,80 \$	153,95 \$	141,61 \$
Montant des rachats ^{1) 2)}	1 173 \$	123 \$	2 466 \$	414 \$

1) Comprend les frais de courtage.

2) Comprend les règlements dans les périodes subséquentes.

Dividendes versés

La Compagnie a versé des dividendes trimestriels s'élevant à 504 M\$ et à 1 013 M\$ au deuxième trimestre et au premier semestre de 2022, respectivement, soit 0,7325 \$ par action, contre 436 M\$ et 872 M\$, respectivement, aux périodes correspondantes de 2021, soit 0,6150 \$ par action.

Obligations contractuelles

Dans le cours normal des affaires, la Compagnie engage des obligations contractuelles. Le tableau ci-dessous indique les obligations contractuelles de la Compagnie pour les éléments suivants au 30 juin 2022 :

<i>En millions</i>	Total	2022	2023	2024	2025	2026	2027 et après
Obligations de dette ¹⁾	14 369 \$	2 233 \$	227 \$	484 \$	386 \$	680 \$	10 359 \$
Intérêts sur les obligations de dette	9 234	258	500	492	478	459	7 047
Obligations de contrats de location-financement	3	—	1	—	—	2	—
Obligations de contrats de location-exploitation ²⁾	459	62	106	78	64	43	106
Obligations d'acquisition ³⁾	2 270	1 724	313	116	111	1	5
Autres éléments de passif à long terme ⁴⁾	611	56	51	41	42	30	391
Total – Obligations contractuelles	26 946 \$	4 333 \$	1 198 \$	1 211 \$	1 081 \$	1 215 \$	17 908 \$

1) *Présentées nettes des escomptes non amortis et des coûts liés à l'émission de dette et excluant les obligations de contrats de location-financement.*

2) *Comprend 70 M\$ liés à des options de renouvellement dont l'exercice est raisonnablement certain et des intérêts implicites de 40 M\$.*

3) *Comprend des engagements fixes et variables pour des services informatiques et des licences, des wagons, des locomotives, des roues, des rails, des services d'ingénierie, des traverses ainsi que d'autres matériel et services. Les coûts des engagements variables ont été estimés au moyen des prix et des volumes prévus.*

4) *Comprend les paiements prévus pour l'indemnisation des travailleurs, les avantages complémentaires de retraite autres que les régimes de retraite, les avantages fiscaux non constatés nets, les passifs à l'égard de l'environnement et les obligations découlant des régimes de retraite qui ont été classés à titre d'ententes de règlements contractuels.*

Ratio capitaux empruntés rajustés/BAIIA rajusté exprimé sous forme de multiple

La direction est d'avis que le ratio capitaux empruntés rajustés/BAIIA rajusté exprimé sous forme de multiple est une mesure utile de la solvabilité parce qu'il reflète la capacité de la Compagnie à faire face à ses obligations du service de la dette et à d'autres obligations à long terme. La Compagnie calcule le ratio capitaux empruntés rajustés/BAIIA rajusté exprimé sous forme de multiple en divisant les capitaux empruntés rajustés par le BAIIA rajusté des douze derniers mois. Les capitaux empruntés rajustés sont définis comme la somme de la dette à long terme et de la tranche de la dette à long terme échéant à moins de un an telles que déclarées dans les Bilans consolidés de la Compagnie, ainsi que des passifs liés aux contrats de location-exploitation, incluant la tranche échéant à moins de un an, et des régimes de retraite en déficit comptabilisés dans les Bilans consolidés de la Compagnie en raison de la nature de leurs obligations contractuelles et financières qui est semblable à des titres d'emprunt. Le BAIIA rajusté représente le bénéfice net, à l'exclusion des intérêts-débiteurs, de la charge d'impôts sur les bénéfices, de l'amortissement, du coût des contrats de location-exploitation, des autres éléments du produit net des prestations, d'autres produits (pertes) et d'autres éléments importants qui ne reflètent pas les activités commerciales sous-jacentes du CN et qui pourraient fausser l'analyse des tendances au chapitre de la performance économique. Les capitaux empruntés rajustés et le BAIIA rajusté sont des mesures de calcul non conformes aux PCGR utilisées dans le calcul du ratio capitaux empruntés rajustés/BAIIA rajusté exprimé sous forme de multiple. Ces mesures ne sont pas définies de façon normalisée en vertu des PCGR et peuvent, par conséquent, ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés.

Rapport de gestion

Le tableau suivant fait le rapprochement des capitaux empruntés et du bénéfice net conformément aux PCGR, tels que déclarés aux 30 juin 2022 et 2021 et pour les douze mois terminés les 30 juin 2022 et 2021, aux mesures rajustées indiquées aux présentes, lesquelles ont été utilisées pour calculer le ratio capitaux empruntés rajustés/BAIIA rajusté exprimé sous forme de multiple, non conforme aux PCGR :

<i>En millions, à moins d'indication contraire</i>	<i>Au 30 juin et pour les douze mois terminés le 30 juin</i>	2022	2021
Capitaux empruntés		14 372 \$	13 719 \$
<i>Rajustements :</i>			
Passifs liés aux contrats de location-exploitation, incluant la tranche échéant à moins de un an ¹⁾		419	379
Régimes de retraite en déficit ²⁾		443	545
Capitaux empruntés rajustés		15 234 \$	14 643 \$
Bénéfice net ³⁾		5 130 \$	4 010 \$
Intérêts débiteurs		576	559
Charge d'impôts sur les bénéfices ³⁾		1 512	1 308
Amortissement		1 631	1 603
Coût des contrats de location-exploitation ⁴⁾		135	135
Autres éléments du produit net des prestations ³⁾		(459)	(343)
Autres pertes (produits)		30	(48)
<i>Rajustements :</i>			
Programme de compression de l'effectif ⁵⁾		39	—
Honoraires de consultation liés à des questions touchant les actionnaires ⁶⁾		42	—
Recouvrement d'une perte sur les actifs détenus en vue de la vente ⁷⁾		—	(137)
Coûts de transaction ⁸⁾		84	—
Frais de résiliation d'une entente de fusion ⁹⁾		(886)	—
BAIIA rajusté		7 834 \$	7 087 \$
Ratio capitaux empruntés rajustés/BAIIA rajusté exprimé sous forme de multiple (fois)		1,94	2,07

1) Représente la valeur actuelle des paiements liés à des contrats de location-exploitation.

2) Représente le déficit capitalisé total de tous les régimes de retraite à prestations déterminées pour lesquels les obligations projetées découlant des régimes sont supérieures à l'actif des régimes.

3) Au premier trimestre de 2022, la Compagnie a changé sa méthode de calcul de la valeur axée sur la valeur marchande de l'actif des régimes pour ses régimes de retraite à prestations déterminées en appliquant une méthode rétrospective. Les données comparatives ont été retraitées afin de se conformer au changement de méthode. Voir la Note 2, Changement de convention comptable, afférente aux États financiers consolidés intermédiaires non audités du CN, pour obtenir de plus amples renseignements.

4) Représente les coûts des contrats de location-exploitation inscrits aux postes Services acquis et matières et Location de matériel des États consolidés des résultats.

5) Se rapporte à des prestations de cessation d'emploi et à des coûts de séparation liés à un programme de compression de l'effectif comptabilisés au poste Main-d'œuvre et avantages sociaux des États consolidés des résultats.

6) Se rapporte à des honoraires de consultation liés à des questions touchant les actionnaires comptabilisés au poste Risque divers et autres des États consolidés des résultats.

7) Se rapporte au recouvrement de 137 M\$ sur la perte sur les actifs détenus en vue de la vente de 486 M\$ au deuxième trimestre de 2020 découlant de l'entente de la Compagnie visant la vente de lignes non essentielles. Voir la Note 6, Actifs détenus en vue de la vente, afférente aux États financiers consolidés intermédiaires non audités de la Compagnie, pour obtenir de plus amples renseignements.

8) Se rapporte aux coûts de transaction engagés de 84 M\$ liés à l'Entente de fusion du CN qui a été résiliée, soit des coûts de transaction de 125 M\$, partiellement contrebalancés par des produits de 41 M\$ générés en raison des taux de change applicables lors du paiement de l'avance au KCS et de la réception du remboursement connexe de 700 M\$ US. Voir la Note 4, Acquisition, afférente aux États financiers consolidés intermédiaires non audités de la Compagnie, pour obtenir de plus amples renseignements.

9) Se rapporte à des frais de résiliation découlant du fait que le KCS a résilié l'Entente de fusion du CN et a conclu un accord de fusion avec le CP. Voir la Note 4, Acquisition, afférente aux États financiers consolidés intermédiaires non audités de la Compagnie, pour obtenir de plus amples renseignements.

Tous les énoncés prospectifs dont il est question dans la présente section comportent des risques et des incertitudes et sont fondés sur des hypothèses relatives à des événements et à des développements qui pourraient ne pas se matérialiser ou qui pourraient être neutralisés, en totalité ou en partie, par d'autres événements et développements. Consulter la section intitulée *Énoncés prospectifs* de ce Rapport de gestion où sont présentés les hypothèses et les facteurs de risque touchant de tels énoncés prospectifs.

Dispositions hors bilan

Garanties et indemnisations

Dans le cours normal de ses activités, la Compagnie conclut des ententes qui peuvent exiger qu'elle fournisse des garanties ou indemnisations, à des tiers et à d'autres, qui peuvent dépasser la durée des ententes. Il peut s'agir notamment de lettres de crédit de soutien, de cautions et d'autres obligations ainsi que d'indemnisations d'usage pour le type d'opération ou pour le secteur ferroviaire. Au 30 juin 2022, la Compagnie n'a inscrit aucun passif afférent aux garanties et indemnisations. Des renseignements supplémentaires sur les garanties et indemnisations sont donnés à la *Note 13, Engagements et éventualités d'importance*, afférente aux États financiers consolidés intermédiaires non audités de la Compagnie.

Données relatives aux actions en circulation

Au 26 juillet 2022, la Compagnie avait 683,4 millions d'actions ordinaires ainsi que 3,7 millions d'options d'achat d'actions en circulation.

Instruments financiers

Gestion des risques

Dans le cours normal de ses activités, la Compagnie est exposée à divers risques qui découlent de son utilisation d'instruments financiers, tels que le risque de crédit, le risque de liquidité et des risques de marché, qui comprennent le risque de change étranger, le risque de taux d'intérêt et le risque sur prix de marchandises. La section intitulée *Instruments financiers* du Rapport de gestion annuel de 2021 de la Compagnie décrit ces risques et la manière dont la Compagnie les gère.

Instruments financiers dérivés

Risque de change étranger

Au 30 juin 2022, la Compagnie avait des contrats de change à terme en vigueur d'une valeur nominale de 1 732 M\$ US (910 M\$ US au 31 décembre 2021) au taux de change moyen pondéré de 1,27 \$ par 1,00 \$ US (1,27 \$ par 1,00 \$ US au 31 décembre 2021) d'une durée moyenne pondérée de 134 jours (251 jours au 31 décembre 2021). Pour les trois mois et les six mois terminés le 30 juin 2022, la Compagnie a comptabilisé des gains de 60 M\$ et de 36 M\$, respectivement, contre des pertes de 13 M\$ et de 26 M\$ respectivement, relativement aux contrats de change à terme pour les mêmes périodes en 2021. Ces gains ont été neutralisés en grande partie par la réévaluation d'actifs et de passifs monétaires libellés en dollars US et comptabilisés au poste Autres produits.

Au 30 juin 2022, la juste valeur des contrats de change à terme en vigueur inclus dans le poste Autres actifs à court terme et le poste Crédoiteurs et autres était de 26 M\$ et de 4 M\$, respectivement (néant \$ et 2 M\$, respectivement, au 31 décembre 2021).

Risque de taux d'intérêt

Au 30 juin 2022, le montant nominal total des conventions de blocage de trésorerie conclues s'élevait à 550 M\$ US afin de couvrir les taux de référence du Trésor américain liés à une émission de titres de créance prévue en 2022. Les blocages de trésorerie sont désignés comme étant des instruments de couverture des flux de trésorerie. Au 30 juin 2022, la juste valeur des conventions de blocage de trésorerie, comprise dans les postes Autres actifs à court terme et Crédoiteurs et autres, était de 26 M\$ et de 1 M\$, respectivement.

Juste valeur des instruments financiers

Au 30 juin 2022, la dette de la Compagnie, à l'exclusion des contrats de location-financement, avait une valeur comptable de 14 369 M\$ (12 475 M\$ au 31 décembre 2021) et une juste valeur de 13 672 M\$ (14 424 M\$ au 31 décembre 2021).

Des renseignements supplémentaires sur les instruments financiers sont donnés à la *Note 14, Instruments financiers*, afférente aux États financiers consolidés intermédiaires non audités de la Compagnie.

Recommandations comptables récentes

La récente mise à jour *Accounting Standards Update (ASU)* ci-dessous, qui a été publiée par le *Financial Accounting Standards Board (FASB)*, est entrée en vigueur après le 30 juin 2022 et n'a pas été adoptée par la Compagnie :

ASU 2021-10 Disclosures by business entities about government assistance (Topic 832)

L'ASU augmentera la transparence de l'aide gouvernementale, notamment pour l'information à fournir concernant le type d'aide, la comptabilisation de l'aide par l'entité et l'incidence de l'aide sur les états financiers de l'entité.

La norme ASU entre en vigueur pour les périodes annuelles débutant après le 15 décembre 2021. L'adoption anticipée est permise.

La Compagnie évalue actuellement si la modification aura une incidence significative sur les informations à fournir dans les États financiers consolidés de la Compagnie.

La récente mise à jour ASU ci-dessous, qui a été publiée par le FASB, est entrée en vigueur au cours de 2020, a été modifiée en 2021 et n'a pas été adoptée par la Compagnie :

ASU 2020-04 Reference rate reform (Topic 848): Facilitation of the effects of reference rate reform on financial reporting and related amendments

Le *London Interbank Offered Rate* en dollars américains (LIBOR) et le *Canadian Dollar Offered Rate* (CDOR) sont des taux d'intérêt de référence utilisés dans diverses ententes. Les administrateurs du LIBOR et du CDOR ont cessé la publication de certains taux LIBOR et CDOR en janvier 2022 et en mai 2021, respectivement, et ont l'intention d'abandonner les taux LIBOR et CDOR restants le 30 juin 2023 et le 30 juin 2024, respectivement.

Cette norme ASU fournit des mesures de simplification et des exceptions facultatives pour l'application des principes comptables généralement reconnus aux transactions touchées par la réforme des taux de référence, si certains critères sont respectés. Ces transactions touchent notamment les modifications aux contrats, les relations de couverture et la vente ou le transfert des titres d'emprunt classés comme étant détenus jusqu'à l'échéance.

Cette norme ASU est entrée en vigueur le 12 mars 2020 et peut être adoptée de façon prospective au plus tard le 31 décembre 2022. La Compagnie a une facilité de crédit non renouvelable qui fait référence au LIBOR et au CDOR. Au 30 juin 2022, la Compagnie avait des prêts d'équipement consentis en vertu de la facilité de crédit non renouvelable faisant référence au LIBOR, dont les emprunts en cours s'élevaient à 557 M\$ US. Ces prêts d'équipement n'étaient pas touchés par la cessation de la publication de certains taux LIBOR par l'administrateur du LIBOR, mais seraient touchés par les dispositions de cette norme. La Compagnie a également des facilités de crédit renouvelable qui font référence au CDOR ainsi qu'un programme de titrisation des débiteurs qui fait référence au LIBOR et au CDOR (voir la *Note 9, Activités de financement*, afférente aux États financiers consolidés intermédiaires non audités de la Compagnie). La Compagnie n'avait aucun emprunt en cours en vertu de ces facilités de crédit ou du programme de titrisation des débiteurs au 30 juin 2022. Dans le cadre de toutes ces ententes, la Compagnie s'est dotée de libellés de remplacement pour assurer la transition vers un autre taux de référence. La Compagnie évalue l'effet que l'adoption de cette norme ASU aura sur ses États financiers consolidés et les informations à fournir connexes, en plus de déterminer si elle choisira d'appliquer l'une ou l'autre des mesures de simplification ou exceptions facultatives permises selon cette norme ASU.

D'autres normes ASU récemment publiées et devant être appliquées le ou après le 30 juin 2022 ont été évaluées par la Compagnie et ne devraient pas avoir une incidence significative sur les États financiers consolidés de la Compagnie.

Estimations comptables critiques

L'établissement des états financiers selon les PCGR exige de la part de la direction des estimations, jugements et hypothèses qui influent sur les produits, les charges, les actifs et les passifs présentés ainsi que sur l'information à fournir concernant les actifs et passifs éventuels à la date des états financiers. La direction révise ses estimations de façon continue en fonction de l'information disponible. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les politiques de la Compagnie relatives aux impôts sur les bénéfices, aux dépenses en immobilisations, à l'amortissement, aux régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite, aux blessures corporelles et autres réclamations et aux questions environnementales sont celles qui nécessitent des jugements et des estimations plus importants de la part de la direction dans l'établissement des états financiers consolidés de la Compagnie et, par conséquent, sont considérées comme critiques. Il y a lieu de se reporter à la section intitulée *Estimations comptables critiques* du Rapport de gestion annuel de 2021 de la Compagnie pour obtenir une description détaillée des estimations comptables critiques de la Compagnie. Il n'y a pas eu de changements importants dans ces estimations au cours du

Rapport de gestion

premier semestre de 2022, outre le changement de convention comptable servant à déterminer le coût (produit) net des prestations au titre des régimes de retraite à prestations déterminées dont il est question ci-après.

La direction discute de l'élaboration et de la sélection des conventions comptables critiques de la Compagnie, y compris les estimations et les hypothèses sous-jacentes, avec le Comité d'audit, des finances et du risque du Conseil d'administration de la Compagnie. Le Comité d'audit, des finances et du risque a examiné les informations fournies dans ce document.

Régimes de retraite

À partir du 1^{er} janvier 2022, le CN a choisi de modifier sa méthode comptable visant à déterminer la valeur marchande de l'actif de ses régimes de retraite à prestations déterminées. La nouvelle méthode comptable modifie le calcul de la valeur marchande de l'actif relatif aux régimes de retraite, qui est utilisé pour déterminer le coût net des prestations, mais n'a aucune incidence sur la capitalisation annuelle des régimes.

Auparavant, la Compagnie utilisait une méthode de calcul de la valeur marchande des régimes de retraite selon laquelle les gains et les pertes réalisés et non réalisés ainsi que l'appréciation et la dépréciation de la valeur des investissements étaient comptabilisés sur une période de cinq ans. La nouvelle méthode de calcul permettra à la Compagnie d'appliquer une méthode du corridor de sorte que la valeur marchande ne s'écarte pas excessivement de sa juste valeur. Plus précisément, la valeur marchande ne dépassera pas 110 % ou ne sera pas inférieure à 90 % de la juste valeur. Ce changement établit une méthode du corridor selon laquelle le montant faisant que la valeur marchande se trouve à l'extérieur du corridor de 10 % sera comptabilisé immédiatement dans la valeur marchande de l'actif et ne sera pas assujéti à la période de constatation de cinq ans. Il n'y a aucun changement dans la méthode de constatation du produit des investissements.

Le CN considère que l'utilisation d'une valeur calculée selon une méthode de corridor est préférable à la méthode de calcul antérieure, car elle reflète plus exactement l'incidence de la variation de la valeur de l'actif des régimes dans la détermination du coût net des prestations. En outre, la nouvelle méthode comptable s'aligne sur les lignes directrices en vigueur émises par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) pour la préparation des évaluations actuarielles à des fins de capitalisation pour tous les régimes de retraite à prestations déterminées enregistrés canadiens. Par conséquent, la Compagnie a adopté et appliqué les dernières lignes directrices du BSIF en commençant par les évaluations actuarielles du 31 décembre 2021 qui ont été déposées au cours du deuxième trimestre de 2022.

Le changement de méthode comptable a été appliqué de façon rétrospective à toutes les périodes présentées dans les états financiers du CN. Le changement n'a eu aucune incidence sur le bénéfice d'exploitation ou les flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation, mais il a eu une incidence sur les autres composantes du coût (produit) net des prestations au titre des régimes de retraite à prestations déterminées ainsi que sur des éléments connexes des bénéfices consolidés comme le bénéfice net et le bénéfice par action, qui ont été présentés antérieurement. D'autres incidences comprenaient des changements connexes à d'autres postes des états des résultats consolidés présentés antérieurement, notamment Autre bénéfice (perte) global(e), Bénéfices non répartis, Autre bénéfice (perte) global(e) cumulé(e) et d'autres postes connexes dans la détermination des flux de trésorerie nets provenant (utilisés) des activités d'exploitation.

Risques commerciaux

Dans le cours normal de ses activités, la Compagnie est exposée à des risques commerciaux et à des incertitudes qui peuvent avoir un effet sur ses résultats d'exploitation, sa situation financière ou ses liquidités. Si certaines expositions peuvent être réduites grâce aux stratégies de gestion des risques de la Compagnie, de nombreux risques relèvent de facteurs externes indépendants de la volonté de la Compagnie ou sont d'une nature telle qu'ils ne peuvent pas être éliminés.

Il y a lieu de se reporter à la section intitulée *Risques commerciaux* du Rapport de gestion annuel de 2021 de la Compagnie, laquelle est intégrée aux présentes par renvoi, pour obtenir une description détaillée des principales sources de risques commerciaux et d'incertitudes en ce qui concerne : le risque lié à la pandémie et au ralentissement économique, la concurrence, les questions environnementales, les blessures corporelles et autres réclamations en justice, les négociations syndicales, la réglementation, la conjoncture économique, la volatilité de la capitalisation des régimes de retraite, la dépendance à l'égard de la technologie et les risques de cybersécurité connexes, les restrictions au commerce, le terrorisme et les conflits internationaux, le risque de crédit des clients, les liquidités, la concentration des fournisseurs, la disponibilité de personnel qualifié, le coût du carburant, le change étranger, les taux d'intérêt, les perturbations du réseau de transport, les intempéries ainsi que les changements climatiques. D'autres risques et incertitudes dont la direction n'a actuellement pas connaissance, ou qu'elle considère comme négligeables pour l'instant, pourraient malgré tout aussi avoir des répercussions défavorables sur les activités de la Compagnie.

Les paragraphes qui suivent présentent certains des changements aux risques décrits dans le Rapport de gestion annuel de 2021 de la Compagnie et font le point sur les questions liées à la concurrence, à la main-d'œuvre et aux négociations, à la réglementation et au coût du carburant.

Concurrence

Accord de fusion CP-KCS

Le 28 février 2022, le CN a déposé une demande de modification au Surface Transportation Board (STB) afin de rendre toute approbation d'une fusion CP-KCS conditionnelle à la cession au CN de la ligne du KCS qui relie Kansas City, au Missouri, à Springfield et à East St. Louis, en Illinois, (le « Kansas City Speedway »), en vertu du pouvoir légal dont dispose le STB pour ordonner « la cession de voies parallèles » comme condition à une fusion. Le fait d'accorder le contrôle de la ligne au CN procurera aux clients une nouvelle option concurrentielle de transport des marchandises dans un corridor économique clé de l'Amérique du Nord. Le 16 mars 2022, le STB a suspendu le calendrier de procédure jusqu'à nouvel ordre afin que les demandeurs puissent expliquer une incohérence apparente dans les données de référence de 2019 qu'ils ont présentées sur le tonnage. Le 27 avril 2022, le STB a exigé que les demandeurs modifient leur plan d'exploitation et que les parties soumettent des commentaires modifiés et des applications réceptives. Le 27 mai 2022, le STB a publié un calendrier de procédure révisé. Le 9 juin 2022, la Compagnie a soumis des commentaires concernant le plan d'exploitation modifié des demandeurs, et elle a soumis un plan d'exploitation modifié à l'appui de la cession du Kansas City Speedway. Le 1^{er} juillet 2022, le STB a accepté d'examiner l'application réceptive de la Compagnie et a regroupé la demande de cession de la Compagnie avec la demande principale. Le 12 juillet 2022, la Compagnie a présenté ses commentaires en réponse, et les parties au dossier ont présenté leurs commentaires en réponse à la proposition de cession du Kansas City Speedway par la Compagnie. Le 22 juillet 2022, le Conseil a prévu une audience d'une période de 3 jours du 28 au 30 septembre 2022.

On ne peut affirmer avec certitude que la Compagnie sera en mesure d'exercer une concurrence efficace contre les concurrents actuels et futurs dans le secteur du transport, ou que d'autres regroupements dans le secteur du transport – notamment le regroupement découlant de la fusion CP-KCS, si celle-ci est approuvée – et l'adoption de normes moins sévères en matière de poids et de dimensions des camions n'auront pas d'incidence défavorable sur la position concurrentielle de la Compagnie. On ne peut garantir que les pressions concurrentielles n'entraîneront pas une baisse des produits d'exploitation, des marges bénéficiaires, ou des deux.

Main-d'œuvre et négociations

Au 30 juin 2022, l'effectif total du CN était de 16 228 employés au Canada, dont 11 702, ou 72 %, étaient syndiqués, et de 6 555 employés aux États-Unis, dont 5 531, ou 84 %, étaient syndiqués. Le nombre d'employés au Canada ne comprend pas les quelques 700 membres de la Fraternité internationale des ouvriers en électricité (FIOE) qui étaient en grève au 30 juin 2022. Les relations de la Compagnie avec son personnel syndiqué sont régies, entre autres, par des conventions collectives qui sont négociées périodiquement. Des litiges au sujet du renouvellement des conventions collectives pourraient donner lieu à des grèves, à des ralentissements de la production et à des pertes d'exploitation. Les conventions collectives futures ou la renégociation de conventions existantes pourraient faire monter les coûts de la main-d'œuvre et des avantages sociaux et les dépenses connexes. Rien ne permet d'assurer que les conventions collectives de la Compagnie pourront être renouvelées et ratifiées sans grève ni lock-out, ou que la résolution de ces négociations de conventions collectives n'aura pas de répercussions défavorables importantes sur les résultats d'exploitation ou la situation financière de la Compagnie.

Effectif au Canada

Le 13 septembre 2021, la Compagnie a donné l'avis de négociation en vue du renouvellement de la convention collective avec la FIOE régissant environ 700 membres du personnel du service Signalisation et communications, qui a expiré le 31 décembre 2021. Après six mois de négociations, la FIOE a déposé un avis d'impasse auprès du ministre du Travail, ce qui marque le début du processus de conciliation et de médiation prévu en vertu du Code canadien du travail. Le 15 juin 2022, la FIOE a remis un préavis de 72 heures signifiant son intention de déclencher une grève, et, le 18 juin 2022, la FIOE a entamé une grève. Le 4 juillet 2022, la FIOE a accepté d'aller en arbitrage exécutoire, ce qui a mis fin à la grève. La convention collective reste en vigueur jusqu'à ce que l'arbitre décide de la nouvelle entente.

Le 1^{er} décembre 2021, le CN a déposé une demande auprès du Conseil canadien des relations industrielles (CCRI) en vertu du paragraphe 18.1 du Code canadien du travail visant l'examen de l'actuelle structure des unités de négociation applicable au personnel itinérant de son chemin de fer canadien. À l'heure actuelle, les mécaniciens de locomotive et les chefs de train sont répartis dans 12 unités de négociation et sont régis par 16 conventions collectives distinctes. Le CN est d'avis que cette structure ne convient plus aux relations de travail. Une unité de négociation consolidée regroupant les mécaniciens de locomotive et les chefs de train sous une même convention collective réglerait ces problèmes et constituerait une structure d'unité de négociation plus appropriée. Le 7 avril 2022, le CN et la Conférence ferroviaire de Teamsters Canada (CFTC) ont convenu de participer à une médiation, avec l'aide du CCRI, en vue du règlement de la demande de la Compagnie. Les séances de médiation sont en cours.

Le 23 mars 2022, la CFTC a donné l'avis de négociation en vue du renouvellement de la convention collective des chefs de train et des coordonnateurs de formation des trains régissant environ 3 000 membres du personnel qui expire le 22 juillet 2022. En avril 2022, le CN a déposé une demande officielle auprès du CCRI pour que la date d'expiration de la convention collective soit prolongée jusqu'à ce que le CCRI ait rendu sa décision sur la demande d'examen des unités de négociation. Le CCRI attend l'issue de la médiation du CN au sujet de l'application du paragraphe 18.1 avant de rendre sa décision.

Effectif aux États-Unis

Les conventions collectives régissant les employés de métier non itinérants et itinérants de la Grand Trunk Western Railroad Company (GTW), des sociétés de l'Illinois Central Corporation (ICC), des sociétés de la Wisconsin Central Ltd. (WC) et de la Bessemer & Lake Erie Railroad Company (BLE) ainsi que les conventions collectives régissant tous les employés de la Pittsburgh and Conneaut Dock Company (PCD) sont en vigueur. Les ententes établies contiennent diverses dispositions de moratoires, qui maintiennent le statu quo en ce qui concerne chaque convention collective pendant la durée de ces moratoires. Quand des négociations sont en cours, les modalités des conventions existantes continuent généralement de s'appliquer jusqu'à la conclusion de nouvelles ententes ou à jusqu'à l'achèvement des processus prévus en vertu de la *Railway Labor Act*.

Les négociations syndicales relatives aux conventions collectives régissant les employés non itinérants et itinérants des chemins de fer de classe I aux États-Unis sont généralement effectuées à l'échelle collective nationale avec le secteur, et la GTW, l'ICC, la WC et la BLE y participent actuellement, à l'exception de deux groupes d'employés de la PCD comptant au total moins de 35 employés. La ronde de négociations nationales a atteint la dernière étape du processus de règlement des différends, tel qu'il est exigé en vertu du droit du travail américain (*Railway Labor Act* - «RLA»). Le 15 juillet 2022, le président a créé un conseil présidentiel d'urgence (PEB), qui est entré en vigueur le 18 juillet 2022. Le PEB dispose de 30 jours après la date d'entrée en vigueur pour publier un rapport contenant ses recommandations sur les dispositions d'un règlement. À la réception du rapport, une deuxième période de réflexion de 30 jours commencera.

Réglementation

Réglementation économique – États-Unis

Le STB a sollicité des commentaires sur un projet de réglementation complémentaire visant à établir une nouvelle méthode de calcul des tarifs pour les cas de moindre envergure, connue sous le nom de *Final Offer Rate Review*, projet qui avait été initialement proposé en 2019. Le STB a également sollicité des commentaires sur un projet de réglementation concernant un nouveau programme volontaire de résolution de différends. Dans les deux cas, les commentaires ont été soumis au premier trimestre de 2022.

Les 15 et 16 mars 2022, le STB a tenu une audience publique au sujet d'une proposition faite par le STB en 2016 visant à modifier son règlement relatif aux manœuvres pour le compte d'un concurrent. Les témoignages écrits et les commentaires consécutifs à l'audience ont été soumis en février et en avril 2022. Les membres du STB ont tenu d'autres rencontres avec les intervenants.

Le 8 août 2019, le STB a publié des constatations et des recommandations provisoires à l'intention de la National Railroad Passenger Corporation (Amtrak) et de la Compagnie au sujet des modalités entourant l'utilisation des lignes de la Compagnie par Amtrak. Le 3 mars 2022, le STB a publié un calendrier destiné à Amtrak et à la Compagnie pour la soumission d'observations préliminaires, de réponses et de réfutations sur les questions en suspens à cet égard. Les observations préliminaires et les réponses ont été soumises en mai et juillet 2022, et les réfutations doivent être soumises en août 2022.

Les 26 et 27 avril 2022, le STB a tenu une audience sur les questions urgentes relatives au service de transport ferroviaire des marchandises. Le STB a exigé la présence de quatre chemins de fer de classe I et a invité trois autres chemins de fer de classe I à y prendre part, notamment la Compagnie. Le 6 mai 2022, le STB a exigé que tous les chemins de fer de classe I soumettent des données hebdomadaires supplémentaires sur le service et des données mensuelles supplémentaires sur l'emploi pour une période de six mois. Le STB a également exigé que certains chemins de fer de classe I soumettent des plans de reprise du service, mais la Compagnie n'y est pas tenue.

Le 22 avril 2022, le STB a proposé de réviser ses règles existantes en matière de service ferroviaire d'urgence pour les expéditeurs ferroviaires cherchant à obtenir un ordre de service lors d'une urgence en matière de service et a suggéré un processus accéléré pour les urgences graves en matière de service. Des commentaires ont été soumis en mai et juin 2022.

Rien ne permet d'assurer que ces initiatives ou toute autre initiative réglementaire ou législative actuelle ou future du gouvernement et des organismes fédéraux aux États-Unis n'auront pas de répercussions défavorables importantes sur les résultats d'exploitation de la Compagnie ou sur sa situation concurrentielle et financière.

Réglementation sur la sécurité – Canada

Le 10 mars 2021, le ministre a émis deux arrêtés concernant les mouvements ferroviaires non contrôlés. Le premier arrêté impose des procédures provisoires spéciales visant à réduire les risques de mouvements non contrôlés. Le deuxième arrêté exige que l'industrie ferroviaire canadienne réviser les règlements existants afin d'y intégrer des paramètres de conception et de performance pour les locomotives équipées d'une protection contre les dérives, de définir clairement la définition du matériel roulant surveillé par opposition au matériel roulant laissé sans surveillance et d'inclure des exigences relatives à l'utilisation de la protection contre les dérives pour réduire les risques qu'un mouvement incontrôlé se produise. Conformément au deuxième arrêté, l'Association des chemins de fer du Canada a soumis les modifications exigées le 10 mars 2022. Le 9 mai 2022, le ministre a approuvé les règlements révisés, lesquels entrèrent en vigueur le 1^{er} octobre 2022.

Le 25 novembre 2020, le ministre a approuvé les nouvelles *Règles relatives aux périodes de service et de repos du personnel d'exploitation ferroviaire*, sous réserve de conditions qui précisaient certains aspects de celles-ci. En vertu des nouvelles règles, le 25 novembre 2021, le CN a

déposé auprès de Transports Canada son Programme de gestion de la fatigue proposant un ensemble exhaustif d'exigences normatives relatives aux processus d'établissement des horaires, d'aptitude au travail, de déplacements haut le pied et autres. Les autres dispositions des règles applicables au CN entreront en vigueur le 25 mai 2023. Le 11 mars 2022, Transports Canada a lancé des consultations préalables sur le *Règlement sur le système de gestion de la fatigue* proposé.

Le 1^{er} avril 2022, l'Association des chemins de fer du Canada a déposé auprès de Transports Canada des révisions au *Règlement concernant la sécurité de la voie*. Les révisions comprennent des exigences visant à mettre les normes sur les voies ferrées à la disposition de Transports Canada et à traiter confidentiellement les informations techniques sensibles fournies par les compagnies ferroviaires. Les révisions prévoient également l'élaboration d'un plan de sélection, de définition et d'analyse des indicateurs de performance clés, de nouvelles exigences liées aux traverses et de nouvelles exigences d'inspection pour les voies de catégorie 1 où circulent des trains transportant des voyageurs. Ces révisions ont été approuvées par le ministre le 31 mai 2022 et entreront en vigueur le 31 mai 2023.

Les 9 et 11 juillet 2021, Transports Canada a émis des arrêtés en vertu de la *Loi sur la sécurité ferroviaire* dans le contexte des feux de forêt faisant rage en Colombie-Britannique. En plus d'exiger la mise en œuvre de mesures précises afin de réduire les risques d'incendie et d'améliorer leur détection, les arrêtés demandaient aux compagnies de chemin de fer d'élaborer et de mettre en œuvre un plan définitif d'atténuation des risques d'incendie en cas de températures extrêmes (« plan définitif ») dans les 60 jours suivant la publication des arrêtés. Conformément à cette exigence, le CN a déposé son plan définitif le 9 septembre 2021. Le 14 octobre 2021, le Bureau de la sécurité des transports du Canada a confirmé que l'enquête sur l'incendie de Lytton n'avait révélé aucun lien avec des activités ferroviaires. Le 15 juin 2022, le ministre a approuvé les *Règles concernant les périodes de chaleur extrême et l'atténuation des risques d'incendie dans le réseau ferroviaire*, qui exigent que les compagnies de chemin de fer réduisent leur vitesse et effectuent des inspections supplémentaires de la voie lorsque les températures sont élevées, qu'elles inspectent plus fréquemment les systèmes d'échappement des locomotives et qu'elles mettent en œuvre un plan d'atténuation des risques d'incendie.

Transports Canada a émis un arrêté, qui est entré en vigueur le 30 octobre 2021, obligeant les employeurs des entreprises ferroviaires sous réglementation fédérale à établir des politiques de vaccination obligatoire pour tout le personnel de leurs organisations ou à exiger des équipes de train et du personnel de la voie qu'ils se soumettent à des protocoles de test rigoureux. Chaque chemin de fer qui met en œuvre une politique de vaccination obligatoire doit inclure une disposition selon laquelle les membres du personnel doivent fournir une attestation ou une déclaration de leur état vaccinal; doit inclure une description des conséquences que subiront les membres du personnel s'ils ne se conforment pas à la politique ou s'ils falsifient l'information demandée; et doit se conformer à des normes cohérentes avec l'approche adoptée par le gouvernement du Canada pour l'administration publique centrale. Après le 15 novembre 2021, chaque chemin de fer doit être en mesure de garantir que les employés ont reçu au moins une dose de vaccin contre la COVID-19, à défaut de ce faire, ils ne pourront pas travailler. Tous les membres du personnel doivent être entièrement vaccinés au plus tard le 24 janvier 2022. Le 17 juin 2022, Transports Canada a émis un arrêté mettant fin à l'obligation de vaccination pour les passagers et les employés des chemins de fer.

Le 25 juillet 2022, le ministre a émis un arrêté exigeant que les compagnies de chemin de fer révisent le *Règlement relatif à l'inspection et à la sécurité des freins sur les trains de marchandises et de voyageurs* afin d'y intégrer des exigences rehaussées en matière d'inspection de la performance des freins à air, notamment par temps froid. Les modifications proposées concernant les essais de frein à air de train doivent être soumises d'ici le 30 novembre 2022, et celles concernant les normes d'essai, d'ici le 31 mai 2023.

Rien ne permet d'assurer que ces initiatives ou toute autre initiative réglementaire ou législative actuelle ou future du gouvernement et des organismes fédéraux au Canada n'auront pas de répercussions défavorables importantes sur les résultats d'exploitation de la Compagnie ou sur sa situation concurrentielle et financière.

Réglementation sur la sécurité – États-Unis

Le 18 février 2020, la *Federal Railroad Administration* (FRA) a publié un règlement définitif imposant à tous les chemins de fer de classe I et à certains chemins de fer d'intérêt local d'élaborer dans un plan écrit un programme de réduction des risques ferroviaires qui sera révisé et approuvé par la FRA et qui fera l'objet d'un audit. Le CN a soumis son plan le 16 août 2021. Les syndicats du secteur ferroviaire ont précédemment contesté des aspects du règlement de la FRA auprès de la Cour d'appel des États-Unis pour le circuit du District de Columbia, y compris la protection contre la divulgation d'informations compilées par les chemins de fer aux fins de mise en œuvre du règlement. Le 20 août 2021, la Cour d'appel des États-Unis pour le circuit du District de Columbia a rejeté la requête déposée par les syndicats du secteur ferroviaire contestant le règlement définitif de la FRA concernant le programme de réduction des risques. En novembre 2021, la FRA a rejeté les plans relatifs au programme de réduction des risques des chemins de fer de classe I avec commentaires. Le CN a soumis son plan révisé le 7 février 2022 et a effectué d'autres révisions en réponse aux commentaires de la FRA le 25 mars 2022. Le 7 juillet 2022, la FRA a approuvé le plan relatif au programme de réduction des risques de la Compagnie.

Le gouvernement des États-Unis a précédemment annoncé qu'il avait l'intention d'imposer une obligation de vaccination 1) aux entrepreneurs fournissant des services au gouvernement et 2) à tous les employeurs du secteur privé comptant 100 employés ou plus. En ce qui concerne les entrepreneurs fournissant des services au gouvernement, l'administration Biden a émis l'ordonnance exécutive n° 14042

Rapport de gestion

intitulée *Ensuring Adequate COVID-19 Safety Protocols for Federal Contractors*. Cette ordonnance exige que les entrepreneurs du gouvernement fédéral et les autres entreprises faisant affaire avec des entrepreneurs fédéraux imposent la vaccination à leurs employés. L'obligation pour les entrepreneurs devait initialement entrer en vigueur le 10 janvier 2022. Cependant, une cour fédérale a interdit cette obligation à l'échelle nationale. Les requêtes visant à suspendre l'injonction en attendant l'appel ont été rejetées. La Cour d'appel des États-Unis pour le onzième circuit a entendu des plaidoiries sur la validité de l'obligation pour les entrepreneurs le 8 avril 2022. L'affaire est toujours en instance. En ce qui concerne les employeurs du secteur privé, l'*Occupational Safety and Health Administration* (OSHA) a émis une norme d'urgence temporaire selon laquelle tous les employeurs comptant 100 employés ou plus doivent imposer la vaccination. L'OSHA a retiré sa norme d'urgence temporaire après que la Cour suprême des États-Unis a rendu une décision.

Le 1^{er} mars 2021, la FRA a émis une ordonnance d'urgence régissant le port du masque lors d'activités ferroviaires. Le 19 avril 2022, la FRA a annoncé qu'elle n'appliquerait pas son ordonnance d'urgence relative au port du masque pour le moment, en raison de la décision du tribunal concernant l'ordonnance relative au port du masque dans les transports publics des Centers for Disease Control and Prevention (CDC).

La FRA a publié un règlement définitif imposant à tous les chemins de fer de classe I et à d'autres chemins de fer de lui soumettre un plan relatif au programme de gestion des risques liés à la fatigue à des fins d'approbation. Les plans doivent être soumis d'ici le 13 juillet 2023. Après avoir reçu l'approbation de la FRA, les chemins de fer disposent de 36 mois pour mettre en œuvre leur plan.

Rien ne permet d'assurer que ces initiatives ou toute autre initiative réglementaire ou législative actuelle ou future du gouvernement et des organismes fédéraux aux États-Unis n'auront pas de répercussions défavorables importantes sur les résultats d'exploitation de la Compagnie ou sur sa situation concurrentielle et financière.

Coût du carburant et perturbation de l'offre

La Compagnie est vulnérable à la volatilité des prix du carburant causée par des changements économiques ou par la perturbation de l'offre. Des hausses rapides des prix du carburant, comme celles survenues au cours du premier semestre de 2022, ou les perturbations à l'approvisionnement en carburant peuvent résulter d'interruptions de service des raffineries, du contingentement de la production, du climat ainsi que de l'instabilité de la main-d'œuvre et du contexte politique, comme le conflit actuel entre la Russie et l'Ukraine. L'augmentation des prix du carburant ou des perturbations des sources d'approvisionnement pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les résultats d'exploitation, la situation financière ou les liquidités de la Compagnie.

Contrôles et procédures

La présidente-directrice générale et le chef de la direction financière de la Compagnie, après avoir évalué l'efficacité des contrôles et procédures de la Compagnie concernant la communication de l'information financière (selon la définition des règles 13a-15(e) et 15d-15(e) de la *Exchange Act*) au 30 juin 2022, ont conclu que les contrôles et procédures de la Compagnie concernant la communication de l'information financière étaient efficaces.

Au cours du deuxième trimestre terminé le 30 juin 2022, aucune modification n'a été apportée au contrôle interne de la Compagnie à l'égard de l'information financière (selon la définition des règles 13a-15(f) et 15d-15(f) de la *Exchange Act*) ayant touché de façon importante, ou risquant raisonnablement de toucher de façon importante, le contrôle interne de la Compagnie à l'égard de l'information financière.